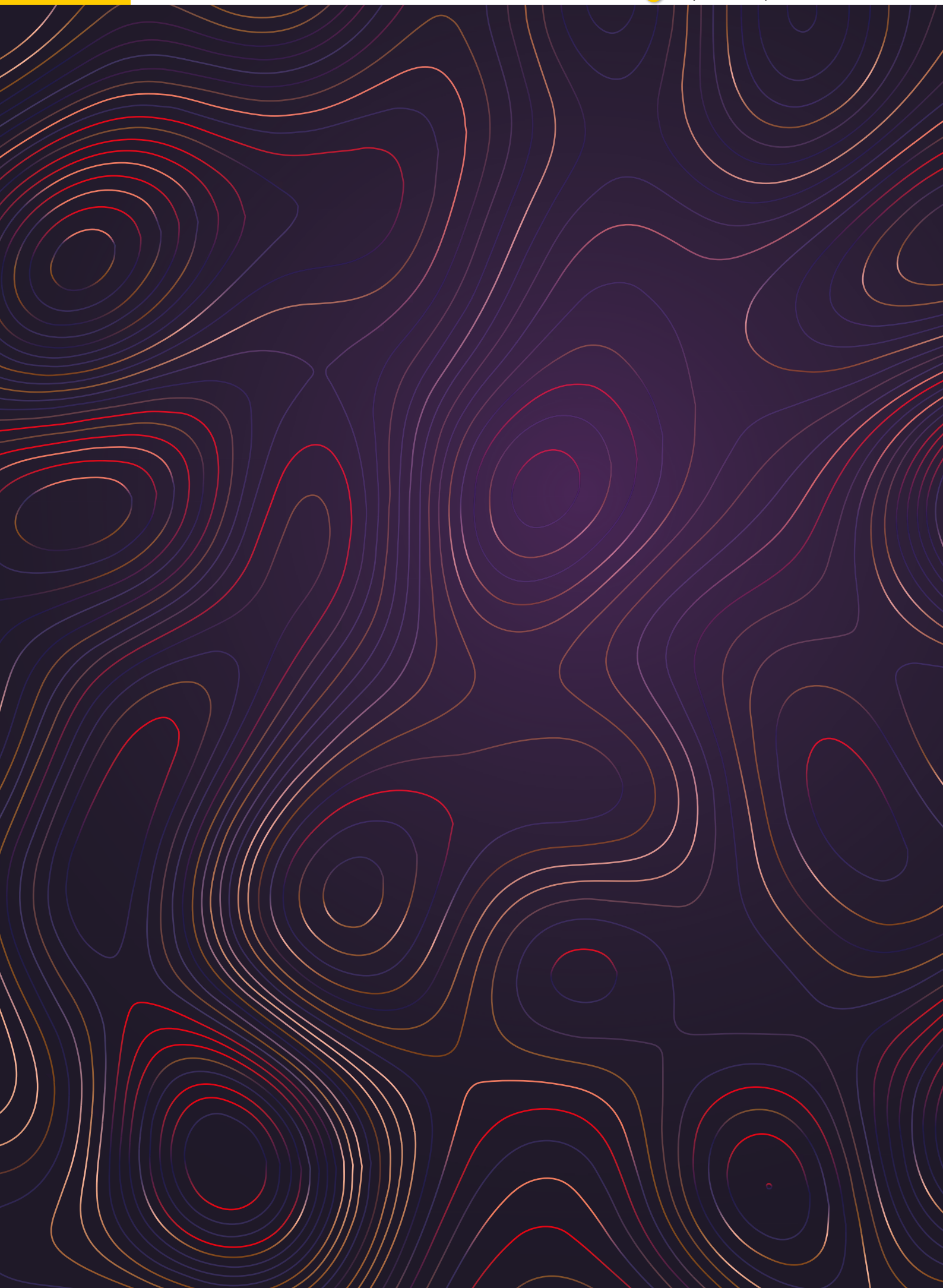




Projet scientifique et culturel 2022



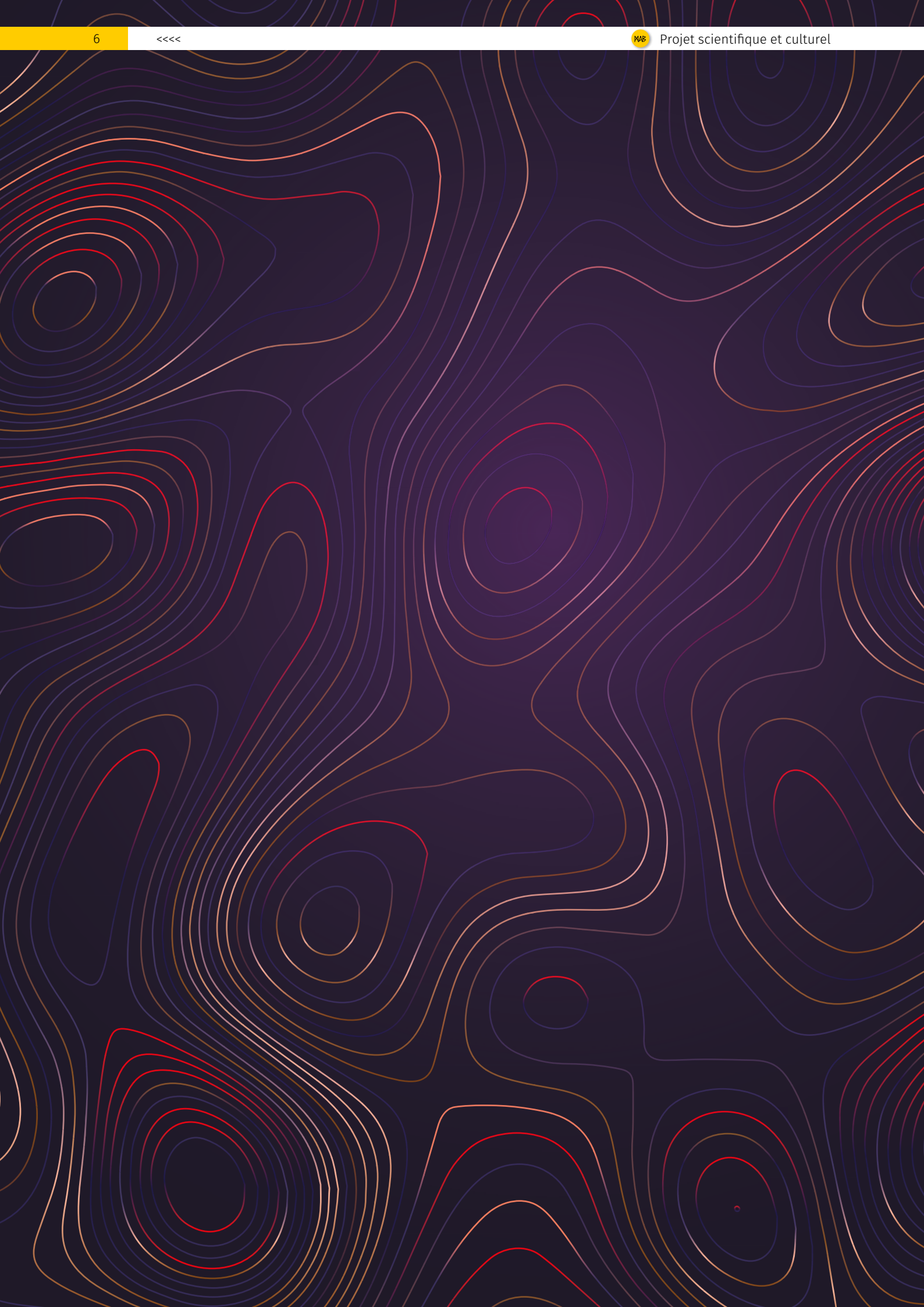


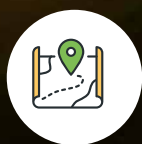
Sommaire

1. Le musée, situation et histoire	7
1.1 Environnement du musée	8
1.2 Histoire du musée	10
1.3 Statut & gestion	12
1.4 Site actuel du musée	13
1.5 Bâtiment du musée	14
2. Les collections	15
2.1 Nature des collections	16
2.2 Politique d'acquisition et enrichissement des collections	18
2.3 Identification des collections	19
2.4 Politique de recherche	20
2.5 Parcours et muséographie	21
3. Politique des publics	23
3.1 Connaissance des publics	24
3.2 Politique des publics	25
3.3 Accueil et parcours de visite	26
3.4 Service des publics	27
3.5 Outils et politiques culturelles	27
4. Politique culturelle	28
4.1 Audience et rayonnement	29
4.2 Partenariats et réseaux	30
4.3 Stratégie de communication	30
4.4 Moyens et fonctionnement	31
5. Préambule	33
5.1 Musée et Service Archéologique, un même outil de développement culturel	34

6. Concept et thématique	35
6.1 Un musée pour l'histoire et l'archéologie de la Ville	
6.2 Un outil de découverte et d'interprétation des sites	37
6.3 Un musée accessible à chacun	37
7. Parcours et muséographie	38
7.1 Refondre le parcours muséographique, principales orientations	39
7.2 Un parcours ludique, pédagogique et moderne	39
7.3 Synopsis du parcours de visite	40
8.1 Chantier des collections	43
8. Politique des collections	43
8.2 Enrichir les collections	44
8.3 Développement des fonds documentaires	45
8.4 Développement des collections et politique de recherche	45
8.5 Politique d'exposition, d'édition et de manifestations	46
8.6 Intégration d'un dépôt de fouilles dans le cadre de réserves mutualisées	47
8.7 Centre de ressource documentaire	47
9. Public, identité et communication	48
9.1 Faire connaître le musée et accueillir le public	48
9.2 Réinventer et renforcer l'identité et la visibilité du musée	49
9.3 L'accueil du public	50
9.4 Horaires et politique tarifaire	50
9.5 Politique d'exposition, d'édition et de manifestations	51
9.6 Développement de la fréquentation	51
9.7 Politique de médiation hors les murs	52
10. Futur équipement	53
10.1 Le nouveau musée	54
10.2 Le bâtiment	54
10.3 Eléments généraux concernant le nouveau bâtiment du musée	54
10.4 Les composantes de l'équipement	55

11. Moyens	58
11.1 Les moyens humains	61
11.2 Les moyens financiers	59
ANNEXES	63
Annexe 1. Plan de situation	64
Annexe 2. Etablissements culturels dans l'agglomération Paris-Vallée de la Marne	65
Annexe 3. Musées dans un rayon de 15 km	66
Annexe 4. Environnement patrimonial dans un rayon de 15 km	67
Annexe 5a. Environnement patrimonial dans la ville	68
Annexe 5b. Etablissements culturels dans la ville	69
Annexe 6. Recensement des pièces du musée	70
Annexe 7. Fréquentation 2014-2018	73
Annexe 8. Répartition fréquentation 2014-2018	73
Annexe 9. Répartition des établissements scolaires chellois	74
Annexe 10. Fréquentation par établissements chellois	75
Annexe 11. Fréquentation par établissements hors chelles	77
Annexe 12. Rayonnement national et international (origine des chercheurs comprenant Chelles dans leurs études)	79
Annexe 13. Prêt de collection pour expositions	81
Annexe 14. Plan actuel du bâtiment à occuper	82
Annexe 15. Comparatif des espaces au sein du musée	84
Annexe 16a. Evolution d'accomplissement des missions	85
Annexe 16b. évolution du niveau de réalisation des missions au cours des trente dernières années en fonction des moyens humains et projections en fonction de postes créés	86
Annexe 17. Évolution des organigrammes des services Archéologie et Musée de 1984 à 2020	88
Annexe 18. Organigramme fonctionnel des services Archéologie et Musée projetés	89
Annexe 19. Projection d'évolution de l'organigramme des services Archéologie et Musée en fonction des axes du PSC	90
Budget prévisionnel d'investissement	91





BILAN EXISTANT

1. Le musée, situation et histoire

MAB

1.1 Environnement du musée

La commune de Chelles est distante de 20 km de Paris et de 30 km de Meaux. Elle fait partie de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne regroupant douze communes situées de part et d'autre de la Marne, en limite ouest du département de Seine-et-Marne (Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy, et Vaires-sur-Marne).

Proche de Paris, la commune est reliée à un réseau de communication dense, la plaçant

par la route à :

- 30 mn de Paris-Bercy et de Meaux par l'autoroute A4 ;
- 35 mn de Paris-Vincennes et de Meaux par la départementale 934 ;
- 30 mn de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et 45 mn de Melun par la Francilienne A104 ;
- 45 mn de l'aéroport d'Orly par l'autoroute A86 ;

par le réseau ferré à :

- 15 mn de Paris-gare de l'Est et 25mn de Meaux par la ligne P ;
- 25 mn de Paris-gare Saint-Lazare par le RER E (prochainement prolongé jusqu'à la Défense).
- 5 mn de Noisy-Champs et 20 mn de Saint-Denis à l'achèvement de la ligne 16 du Grand-Paris-Express, prévue pour 2030.

Un bus permet également de rejoindre le RER.A (aux gares de Nogent-sur-Marne, Torcy et Noisy-Champs), le campus universitaire de Paris-Descartes ainsi que le RER.B (aux gares

du Raincy-Montfermeil et Aulnay-sous-Bois).

Chelles a une population approchant 55 000 habitants, en augmentation régulière en raison d'une densification urbaine liée à la proximité de Paris.

Si elle se dispute avec Meaux le qualificatif de ville la plus peuplée du département, le contexte géographique est foncièrement différent. Meaux est une ville présentant toutes les caractéristiques de la Grande Couronne tandis que Chelles, même si elle n'y appartient pas formellement, a les caractéristiques d'une ville de la Petite Couronne

Les catégories socioprofessionnelles représentées sont diverses (1) : 20,5% de retraités et d'employés, 17,5% de professions intermédiaires, 17% n'exerçant pas d'activités, 11,5% d'ouvriers, 10,5% de cadres et professions intellectuelles, 2,5% d'artisans/commerçants. Au dernier recensement on comptait 76% d'actifs (dont 9,5% de chômeurs) pour 24% d'inactifs (dont 10% scolarisés et 5,5% retraités). La majorité des actifs travaillent hors commune, dans les bassins d'emploi de Paris, Marne-la-Vallée et Roissy.

La Ville de Chelles gère directement, au travers de sa direction de la Culture, plusieurs établissements culturels (une école d'art plastique, une salle de musiques actuelles, une université inter-âges, un centre d'Art (Les Eglises), un musée municipal (Alfred Bonno) et un service archéologique municipal). Elle accompagne des établissements associatifs ou commerciaux (un théâtre, un cinéma). La communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne a compétence sur une partie des établissements culturels de la collectivité (lecture publique et enseignements artistiques) (Annexe 2).

Malgré l'attraction de Paris, l'offre culturelle est importante à Chelles ainsi que dans un rayon de 20 kilomètres.

Dans le domaine du patrimoine on trouve, en dehors de Paris, vingt musées, dont onze Musées de France, y compris une Maison des illustres (Annexe 3). Leurs statuts, collections, tailles et rayonnements sont divers. La moitié est constituée de musées de Sciences et Techniques, neuf ont une orientation historique (majoritairement axé sur l'époque contemporaine) et/ou artistique.

Seul le musée Gastien-Bonnet de Lagny (à 9 km à l'est) possède des collections archéologiques proches de celles de Chelles. Mais, si une partie de son exposition est consacrée à l'archéologie, il présente une orientation plus marquée Beaux-Arts liée à l'importance de ses œuvres consacrées au groupe des impressionnistes de la Marne.



Au-delà de ce rayon de 20 kilomètres, toujours en excluant Paris, quelques musées présentent des collections archéologiques importantes : le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis (à 22 km) et Archéa à Louvres-en-Parisis (à 30 km). Le musée Bossuet à Meaux (30 km) possède également des collections de ce type, mais non mises en valeur.

Dans un même rayon, il existe une offre patrimoniale au rayonnement touristique plus ou moins important, le long de la vallée de la Marne (Annexe 4) : l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, le parc et archéosite de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne, le moulin de Montfermeil, le château de Champs-sur-Marne, l'usine et la cité ouvrière de la chocolaterie Menier à Noisiel, la ville et l'abbaye médiévale de Lagny-sur-Marne, les châteaux de Ferrières et de Guermantes, le parc de Rentilly, l'usine élévatrice de Trilbardou, la ville antique et médiévale de Meaux ...



Avantages

- Rareté des musées présentant le même type de collections dans un rayon de 20 km.
- Présence d'un important bassin de population et d'un réseau de transport individuel et collectif dense.



Inconvénients

- Musée en dehors d'une zone à fort potentiel touristique et d'un axe de circulation fort pouvant générer des visites d'opportunité.

Synthèse

- Le musée vise principalement un public local, en raison de la concurrence culturelle de la Capitale et de la situation de Chelles en dehors d'une zone fortement touristique où il pourrait bénéficier de visites d'opportunité.

1.2

Histoire du musée



1921 : l'abbé Alfred Bonno lègue sa collection personnelle à la Ville de Chelles (objets archéologiques et liturgiques, bibliothèque). En dehors d'une exposition temporaire en 1937, elle restera entreposée 29 ans dans divers lieux.

1944-1948 : André Clément et Georges Fournier (membres de la Société Archéologique et Historique de Chelles fondée par l'abbé Bonno en 1904) font l'inventaire de la collection et en montre le potentiel.

1947 : la Ville décide d'affecter la salle des mariages de l'ancienne mairie-école au musée et en confie la gestion à la société archéologique.

1950 : le musée est abrité dans l'hôtel de ville en attendant la rénovation de la salle. En fonction des disponibilités quelques expositions temporaires sont programmées.

1954 : Le Conseil municipal nomme André Clément, conservateur provisoire du musée, la Direction des Musées de France le considérant déjà comme tel depuis 1948 à l'issue de son inventaire des collections Bonno.

1955 : par délibération du Conseil municipal, le musée prend le nom d'Alfred Bonno.

1955 : le musée déménage dans l'ancienne mairie-école, place de la République. Il occupe le premier étage et une pièce au rez-de-chaussée pour les réserves dans le bâtiment central. Le reste du bâtiment abrite alors la bibliothèque et le commissariat de Police nationale.

1961 : inauguration du musée.

1979 : départ d'André Clément et fermeture du musée. Patrick Huguin est nommé responsable provisoire par la Ville en l'attente du recrutement d'un nouveau conservateur.

1981 : Nadine Berthelier-Ajot est nommée directrice du musée. Elle réorganise l'exposition et réalise un état des lieux qui met en lumière la disparition de nombreux objets et la détérioration d'œuvres entreposées sans protection dans le grenier.

1982 : réouverture du musée.

1989 : Catherine Taconnet est nommée directrice.

1990 : David Coxall est nommé chargé de mission pour le service archéologique et le musée en remplacement de la Directrice du musée et de l'Archéologue municipal démissionnaires.

1991 : agrandissement du musée suite au départ de la Police nationale. Le musée occupe la totalité du bâtiment central et l'aile ouest. La collection de tissus alto-médiévaux, mise au jour dans les reliquaires de l'église en 1983, est déposée au musée. Extension des salles dédiées à l'exposition.

1993 : agrandissement du musée à l'ensemble du bâtiment après le départ de la Police municipale. L'aile est abrite l'administration du musée et le service archéologique (administration et réserves).

1996 : Christian Charamond remplace David Coxall pour le service archéologique et le musée. Nouvelle extension des salles dédiées à l'exposition.

2009 : Christian Charamond, attaché territorial de conservation du patrimoine, spécialité archéologie est nommé Directeur du service archéologique et du musée.

2017 : fermeture du musée pour raison de sécurité, projet de restauration du bâtiment existant pour usage muséal.

2018 : décision de déménagement définitif du musée dans des locaux à réaménager rue Louis Eterlet.



Salle d'exposition en 1984.



Synthèse

La Ville a régulièrement eu un problème d'appréhension et de gestion de son patrimoine historique, visible ou non. Elle n'a qu'à de rares moments considéré la présence d'un musée sur son territoire comme une opportunité et non comme une contrainte. Ceci explique l'absence récurrente d'investissements et de moyens de fonctionnement destinés à la structure.

Trois périodes d'intérêt pour la structure peuvent être relevés :

- **1950-1965**, de la création du musée à son installation dans le lieu actuel ;
- **1990-1995**, période de rapprochement des services musée et archéologie et de l'extension du musée à l'ensemble du bâtiment ;
- **Depuis 2015**, la volonté de donner à la Ville un musée modernisé et sécurisé digne de son histoire.



1.3 Statut & gestion

Le musée Alfred Bonno, auparavant musée classé et contrôlé, devient "Musée de France" par arrêté du Ministère de la culture du 17 septembre 2003.

La Ville de Chelles est propriétaire du bâtiment et de la plus grande partie des collections. Elle assure la gestion directe du musée.

Le personnel du musée se compose de trois personnes :

- un attaché de conservation du patrimoine, spécialité archéologie, en charge de la gestion des collections et de leur étude, assurant également la direction du service archéologique municipal et autres activités (voir 4.4) :
- une assistante de conservation du patrimoine chargée principalement du service des publics et de la médiation. Elle seconde l'attaché pour le travail sur les collections (conditionnement, mouvement des œuvres, récolement des collections). Ce travail est prépondérant depuis la fermeture du musée en 2017 en vue de la préparation du chantier des collections, tout en maintenant une période annuelle de préparation et d'animation en direction du public scolaire sur 2 à 3 mois qui prend place au centre d'art Les Églises.
- un agent du patrimoine chargé de l'accueil, du renseignement et de la surveillance lors de l'ouverture au public ainsi que de la maintenance et de l'entretien du bâtiment. Il seconde les agents précédents dans la gestion des collections (récolement, rangement et manutention, conditionnement) et participe à la création muséographique

et à la médiation (réalisation de supports et matériel pédagogiques, mise en place, nettoyage, surveillance).

- Le musée et le service archéologique se partageant le même lieu et le même personnel, les pièces du bâtiment sont dévolues dans la mesure du possible à un seul des deux services. Cela n'empêche pas l'existence de nombreuses pièces dites « mixtes » (voir 1.5).

- La proximité des deux services permet une certaine fluidité dans le dépôt d'objets issus des fouilles pour illustrer le propos muséographique et son actualisation.

Ainsi, en 2010, une reprise de la présentation des salles d'expositions (hors salle consacrée aux tissus mérovingiens) a permis de dévoiler au public l'importance des collections du service archéologique dans le renouvellement de la compréhension de l'évolution du territoire. Cette exposition, consacrée plus particulièrement à l'Antiquité, a révélé le potentiel des réserves archéologiques qui pourraient intégrer les collections du musée.

Cependant, le transfert de collections vers le musée n'a pas encore été envisagé, chacun des services devant d'abord vérifier l'état de ses collections, leurs intérêts et leurs statuts juridiques.



Avantages

- La mutualisation des locaux et des moyens et personnels entre le musée et le service archéologique permettent un échange permanent pour les prêts d'objets et le renouvellement du discours en fonction de l'étude du territoire.



Inconvénients

- Existence d'une certaine confusion entre les missions de chacun des services auprès des élus et de la population, renforcée par l'absence de séparation franche dans les attributions et missions des membres du personnel.
- Ressources insuffisantes pour assurer l'ensemble des missions des deux services et leurs développements.

1.4 Site actuel du musée (Annexe 5a et b)

Le musée se trouve en centre-ville, à proximité immédiate des quelques éléments architecturaux conservés de l'abbaye royale qui sont intégrés à l'hôtel de ville ou qui abritent le centre d'exposition des Eglises (aire du cloître et églises Sainte-Croix/Saint-Georges, classées Monuments Historiques).

Il est en partie implanté sur l'aire de l'abbatiale, classée Monument Historique par arrêté du 23 décembre 1974.

Le musée, très proche de l'hôtel de ville, est facilement accessible par les transports (gare SNCF et RER, prochainement Grand-Paris_Express, à 10 minutes à pied, arrêts de bus à 1 minute).

Le parking de la mairie et des places dans les rues adjacentes permettent le stationnement des véhicules privés.

Il est également proche de nombreux éléments de confort (parc, commerces et restauration) et se trouve à moins de 5 mn à pied de structures culturelles (centre d'art Les Eglises, Théâtre de Chelles, médiathèque).



Avantages

- Implantation en centre-ville.
- Desserte des transports collectifs.
- Structures culturelles et de confort à proximité (partenariat et zones d'exposition et de colloque potentiel voir annexes : la tenue du colloque international de la Société Française de la Céramique Antique en Gaule à Chelles en 2010).
- Proximité des vestiges de l'abbaye, en fonction de l'étude du territoire.



Inconvénients

- Absence de lieu de stationnement pour les bus (scolaires et autres groupes)



1.5 Bâtiment du musée

Le bâtiment actuel est un des rares témoins du patrimoine chellois antérieur au 20^e siècle.

Inauguré en 1862, il a d'abord été occupé par la mairie-école du bourg, avant d'être dévolu, successivement ou concomitamment, à la Police Nationale, le Trésor Public, la bibliothèque, le musée, la Police Municipale et le service archéologique. Depuis 1993, il est uniquement occupé par le musée et le service archéologique.

Il se compose d'un corps central d'un étage sous comble, encadré de deux ailes uniquement en rez-de-chaussée, se terminant chacune sur des pavillons à un étage. Sa construction de plâtre est un exemple de l'architecture vernaculaire et illustre le type de construction commun à de nombreux bâtiments de l'abbaye sur le site de laquelle il est installé. Une extension de béton en rez-de-chaussée a été ajoutée à l'ensemble durant les années 1970 à l'arrière du bâtiment afin d'abriter la chaudière et les toilettes.

L'entretien des 50 dernières années s'est limité aux travaux d'urgences ou de mise aux normes (remplacement de chaudière et d'éléments de charpentes et de toiture, reprise de l'électricité, installation d'alarmes, bouchages de lézardes) ou de travaux cosmétiques (peinture des salles d'exposition). Conçu à l'origine comme cinq unités distinctes (corps central, deux ailes et deux pavillons), il a fallu réaliser des ouvertures ainsi que couvrir une courette à l'avant du bâtiment afin de permettre une circulation par l'intérieur après le déménagement des salles de classes au début du 20^e siècle. Cette circulation, qui emprunte des ouvertures étroites est encore rendu plus difficile par des différences de niveaux différents entre chaque partie qui se traduit par l'existence d'une à trois marches à chaque jonction entre unités.

Le bâtiment a une **superficie hors tout de 868 m²**. Pour des

raisons d'accessibilité, de conservation ou de sécurité, 25% de cette surface ne peut être utilisé (greniers, caves). La surface utile du bâtiment est donc de 665 m².

447 m² (52 %) sont uniquement dédiés au musée (salles d'exposition, réserves, ...) et 102 m² (15 %) sont communs avec le service archéologique (bureaux, chaudières, toilettes, réserves d'entretien et atelier, salles de travail). Le restant concerne des réserves uniquement consacrées au service archéologique.

En dehors d'une salle d'exposition en rez-de-chaussée (100 m²) et de la salle d'exposition à l'étage du bâtiment central (60m²), les pièces sont petites (de 6 à 20 m² ; voir plan et tableau Annexe 6). Elles présentent souvent plusieurs accès et servent de lieu de passage en fonction des activités, en l'absence de couloir.

Son mode de construction traditionnelle lui confère des conditions environnementales particulières. L'épaisseur de ses murs en plâtre assure une inertie du bâtiment face aux fluctuations de température et d'hygrométrie extérieure, facteur important pour la conservation préventive. Afin d'améliorer celle-ci, la lumière naturelle a été occultée dans plusieurs pièces (réserves et salle d'exposition des tissus du haut Moyen-Age qui dispose également d'un éclairage temporisé sans UV limité à 50 lux).

Le musée est équipé d'un système de détection incendie et d'un système de détection intrusion.

À l'heure actuelle, la maintenance et la surveillance de la structure occupent une part importante de l'activité de l'agent du patrimoine du musée et ce, afin de pallier les risques inhérents à un bâtiment dans cet état.



Avantages

- Construction patrimoniale par son architecture et son histoire illustrant le Chelles ancien disparu, évoquant le type de construction vernaculaire (construction de plâtre) et renvoyant au lieu de décision historique du territoire (abbaye puis mairie).



Inconvénients

- Etat préoccupant du bâtiment (le manque d'entretien depuis quarante ans ayant entraîné sa fermeture au public à l'automne 2017).
- Nécessité d'importants travaux (électricité, chauffage, huisserie, couverture, isolation).
- Bâtiment non adapté à sa fonction : différences de niveaux de circulation au rez-de-chaussée, absence d'ascenseur pour accéder à l'étage et de toilettes publiques. Contraintes liées à la taille des pièces tant pour la partie exposition que les réserves, absence de couloirs de distribution, mode de circulation imposé par le bâtiment, superficie insuffisante pour un développement de l'offre culturelle (salle de médiation ou d'exposition temporaire), espace insuffisant pour l'installation de zones de travail pérennes.

Bilan de l'existant

2. *Les collections*

MAB

2.1 Nature des collections

Le musée abrite des collections hétéroclites tant en quantité qu'en intérêt muséographique et/ou scientifique.

Le legs de l'abbé Bonno de 1921 a perdu de nombreuses pièces en raison de la déshérence dans laquelle il a été durant trente ans, de 1921 à 1950) et au début des années 1980.

Le legs constitue une collection habituelle d'un érudit local de la fin du 19^e siècle : objets préhistoriques (outillages lithiques et fossiles, essentiellement du Bassin parisien), objets antiques (issus de fouilles régionales réalisées par l'abbé ou d'achats auprès d'antiquaires comme des antiquités égyptiennes, hébraïques et grecques), et des objets médiévaux et modernes (principalement des objets liturgiques).

D'abord constituée d'une collection hétéroclite d'un notable, comme beaucoup d'autres noyaux de collection, l'installation du musée s'est ensuite reposée sur une assise locale en développant quelques parties de la collection entre 1950 et 1980 : la Préhistoire, le Moyen-âge et l'histoire des 19^e et 20^e siècle. Le développement du premier s'est justifié par la présence d'un important gisement paléolithique révélé dans les carrières de gravier de la commune, s'est fait par l'acquisition de moulages d'hominien et de collections privées d'industries lithiques régionales (Ile-de-France et Oise), le second a profité du début des recherches archéologiques sur la commune et notamment sur l'emplacement de l'abbaye royale (7^e au 18^e siècle) et le troisième par l'entrée de divers dons, en particulier le fond d'atelier de Guy-Pierre Fauconnet, artiste local du début du 20^e siècle, rentré dans les collections en 1970.

La création du Musée Régional de la Préhistoire de Nemours a marqué un coup d'arrêt à l'enrichissement des collections de cette période, accentuant l'effort sur l'archéologie de la Ville. L'accroissement des recherches a permis à partir du milieu des années 1980 d'avoir une approche diachronique de l'occupation du territoire, du Néolithique au 18^e siècle. Le Moyen-âge a bénéficié, avec la présentation au public des tissus mérovingiens retrouvés dans les reliquaires de l'église Saint-André à partir de 1990, d'un rôle central.

En raison du passé préhistorique de Chelles,



André Clément poursuit dans les années 50 une politique d'acquisition. En l'absence d'archives municipales constituées, il réunit aussi de nombreux manuscrits, plans et estampes en rapport avec la commune et son histoire locale, il récupère de nombreux éléments issus de la démolition du vieux bourg ainsi que le mobilier archéologique de sauvetage réalisé par la société archéologique locale en particulier :

- des pièces préhistoriques, paléolithiques et néolithiques (dont l'ensemble du mobilier d'une fouille sur Champs sur Marne en 1924 par Edouard Giraud) ;
- des moulages d'hominiens ;
- des éléments lapidaires provenant de l'abbaye (détruite à la Révolution) ;
- des objets ayant appartenu à d'anciens chellois ;
- des fonds d'atelier de l'artiste local du début du 20^e siècle, Guy-Pierre Fauconnet (don de 1972) ;
- le mobilier archéologique issu des sauvetages effectués lors de la rénovation urbaine entre 1970 et 1980.

Après une vacance de poste d'un an, pendant laquelle des objets semblent avoir de nouveau disparus, Nadine Berthelmer-Ajot réalise un premier récolement en 1981 et entame un début



de conditionnement des œuvres entreposés précédemment dans les combles du bâtiment central (notamment les tableaux et dessins de Guy-Pierre Fauconnet). Sa politique d'acquisition reste discrète d'autant que le mobilier archéologique est conservé à partir de 1984 au service archéologique municipal.

Afin de permettre des études croisées, José Ajot, archéologue municipal de 1984 à 1989, regroupe les objets archéologiques provenant de fouilles, sondages et sauvetages sur Chelles dans les locaux de son service, qu'ils soient inventoriés musée ou non. Cela entraîne une dispersion des collections entre plusieurs lieux. Si une grande partie de ces objets a réintégré les réserves du musée, l'absence d'inventaire remontant à cette époque ne permet pas d'affirmer que des pièces inventoriées ne se trouvent pas actuellement dans les réserves du service archéologique (le premier récolement décennal achevé en 2014 a pu clarifier en partie la situation mais n'a pu localiser l'ensemble des collections à l'inventaire).

Depuis 1990, la politique des responsables successifs du musée et du service archéologique a été de rattraper le travail d'inventaire et de conditionnement en limitant parallèlement l'entrée de nouvelles pièces : quelques acquisitions en salles des ventes ou dons de particulier d'objets en rapport avec l'abbaye, l'archéologie et la vie locale.

Le musée conserve 3500 objets inventoriés dont 2116 silex ou lots de silex, 300 éléments lapidaires, 1000 pièces archéologiques (céramique, verrerie, métal). D'autres collections ont été recensées, sans qu'elles bénéficient toujours d'une entrée à l'inventaire (175 tableaux, en majorité de G.-P. Fauconnet dont seuls 30% ont un numéro d'inventaire) et 4200 dessins de ce même artiste (actuellement traités comme un seul lot dont chaque œuvre possède un numéro de dessin).

Cet inventaire a minima prend appui sur les séries de listes établies par l'abbé Bonno et André Clément ou sur les fiches d'inventaires réalisées par Nadine Berthelier. Seul l'inventaire informatique répond aux critères d'inventaire par colonnes définis pour les Musées de France.

Les collections du musée couvrent plusieurs domaines, généralement en rapport direct avec le territoire de Chelles ou les communes limitrophes.

- La Préhistoire : plus de 2000 pièces d'industrie lithique, accompagnées de faunes fossiles et de moulages d'hominidés permettent de retracer l'évolution de l'homme et de ses industries. On y trouve plus



particulièrement des bifaces, datant d'environ 300 000 ans, retrouvés lors de l'exploitation des ballastières de Chelles entre 1850 et 1930.

- Le Moyen-âge : il est illustré par les nombreux éléments (1000 environs) provenant des surveillances et fouilles sur l'abbaye et dans le bourg ancien : céramiques, outillages métalliques et osseux, verreries, sculptures. Le dépôt des tissus du haut Moyen-Age provenant de l'étude des reliquaires conservés

dans l'église Saint-André (convention passée entre la Ville et la paroisse en 1990) a permis de proposer au public une salle entièrement consacrée à ces vestiges en permettant de montrer l'environnement de quatre objets classés Monuments Historiques arrivés dans les collections en 1921 (chasuble brodée de Sainte-Bathilde) et en 1950 (3 sandales liturgiques).

- Les Beaux-Arts : le musée a bénéficié en 1972 du don du fond d'atelier de l'artiste local Guy-Pierre Fauconnet, peintre et illustrateur du début du 20^e siècle.

Sa principale richesse réside dans l'exceptionnelle collection de tissus du haut Moyen-âge de la reine Bathilde, fondatrice de l'abbaye et de la première abbesse, Bertille, datant du 7^{ème} siècle. Elle est cohérente avec les éléments médiévaux provenant de l'abbaye.

Un potentiel important existe par ailleurs dans les réserves du service archéologique pour l'histoire locale de la préhistoire au 18^{ème} siècle. En fonction des besoins muséographiques, de nombreuses pièces sont mises en exposition dans le musée et revêtent alors le statut de dépôt.





Avantages

- Musée de territoire au concept adapté à ses collections, consacré à l'évolution de Chelles à travers les objets et connaissances archéologiques issus de son sous-sol.



Inconvénients

- Configuration du bâtiment et collections propres qui ne permettent pas de présenter de manière équilibrée la totalité des périodes et les trois thèmes plus particulièrement abordés (la Préhistoire et la mise en place du paysage, l'Antiquité et la mise en place de l'urbanisme, le Moyen-âge et son abbaye). En dehors du premier thème, 50 à 90 % des objets en exposition sont constitués du dépôt de collections du service archéologique.

2.2 Politique d'acquisition et enrichissement des collections

Le musée ne dispose pas de ligne budgétaire lui permettant de pratiquer une politique d'acquisition en salle des ventes ou auprès de particuliers. Pour cette raison, ainsi que le peu de ressources humaines disponibles, le musée n'a pas mis en place de suivi des collections privées susceptible de receler des objets chellois intéressants ni de système de suivi des salles des ventes.

Les acquisitions ne peuvent donc concerner que des dons. Ceux-ci, contrairement à la politique menée jusqu'à la fin des années 1980, ne peuvent porter que sur les objets ou œuvres ayant un rapport direct avec l'histoire ou l'archéologie du bassin chellois.



Avantages

- Potentiel existant dans les réserves du service archéologique.



Inconvénients

- Absence de politique d'acquisition liée à la volonté de résorber le passif sur la connaissance des collections du musée et à la saturation des réserves.

2.3 Intégré ou étudié

L'ensemble des objets présents dans les réserves du musée a été photographié. Un inventaire informatique a été achevé et regroupe à la fois les objets connus à travers les différentes listes d'inventaire et fiches d'objets conservées au musée et les objets effectivement conservés reconnus dans les réserves et possédant un numéro d'inventaire (même si ceux-ci ne figurent sur aucun document écrit conservé). Il a été remis à jour lors du récolement décennal achevé en 2015.

90% des objets sont marqués selon les normes en vigueur (année d'entrée/numéro de collection/numéro d'objet). Cependant, certains objets dont le marquage s'est effacé en tout ou partie ont été de nouveau marqués, avec un numéro d'inventaire différent, lors du réaménagement des années 1981-1988 et peuvent posséder une double entrée dans les archives d'inventaire.

Les objets sont majoritairement traités pièce à pièce, y compris les ensembles archéologiques constitués de simples tessons, moins de 5% d'entre eux ont été inventoriés en lot.

Pour les objets présents sur les différentes archives, le statut des objets est clair : seuls ceux non marqués, dont le numéro s'est effacé ou ayant un second numéro de marquage, ont un problème de traçabilité, soit 6% des collections (pondéré par le fait que de nombreux objets numérotés possèdent encore les étiquettes, effacées mais reconnaissable, de la collection Bonno).

La documentation est très incomplète concernant les collections et les œuvres, en dehors des études et courriers accompagnant les catalogues et les dossiers d'exposition qui ont été mis en place par André Clément dans les années 1960-

1970 (Bathilde, Fauconnet, Louise Adélaïde ou la Préhistoire).

Le fond photographique ancien et les dossiers d'œuvres sont quasi-inexistants.

Les courriers et dossiers administratifs anciens ont été regroupés mais n'ont pas encore été dépouillés afin d'y recueillir des informations sur les collections.

Il en est de même pour la gestion de la bibliothèque dont aucun inventaire n'a été effectué. Celle-ci est constituée d'environ 5000 volumes, livres, périodiques et bulletins. La plupart des abonnements ont été suspendus (certains comme le BSPF de 1938 à 1989, ou l'Anthropologie de 1877 à 2002 constituent des collections de référence complètes jusqu'à ces dates). Depuis 2014 aucun ouvrage n'a intégré la bibliothèque en dehors des catalogues d'exposition et ouvrages ayant intégrés ou étudiés des pièces de la collection.

L'exiguïté des locaux, l'état des inventaires, l'absence de salle de lecture et d'un agent pouvant faire office de documentaliste-bibliothécaire ont contraint à limiter l'accès à la documentation et à la bibliothèque à l'équipe du musée. Les ouvrages ne sont donc pas accessibles pour une consultation publique, même spécialisée.

Synthèse

Le travail d'inventaire et de récolement permet d'avoir une bonne connaissance des objets conservés dans le musée ainsi qu'un accès facile à ces pièces (statut, localisation, fiche et photographie). Cet inventaire est actuellement réalisé sur File Maker ce qui ne permet pas de développement vers l'internet ou d'échanges avec d'autres musées tel que le proposent les logiciels métier de gestion des musées (Micromusée, Actimuséo, Aliénorweb, ...).



Avantages

Il existe trois cas particuliers où une étude de collections a été réalisée :

- Les collections d'archéologie provenant de Chelles (rapports de fouilles ou de découvertes conservées au service archéologique ayant bénéficié d'une étude par le service archéologique) pour 50 % des pièces ;
- Les collections lithiques qui ont bénéficié d'un inventaire et d'une description exhaustive (technologique et chronologique) par un spécialiste préhistorien lithicien ;
- Les tissus qui bénéficient régulièrement, en raison de leur caractère exceptionnel, d'études et de publications de spécialistes.
- Ce type de travail de fond est actuellement en cours pour la collection Fauconnet dont les tableaux sont inventoriés et photographiés et les dessins sont inventoriés et numérisés. Travail mené à bien dans le cadre d'un travail universitaire (master 1 puis master 2 en histoire de l'Art).



Inconvénients

- Dossiers d'œuvres pratiquement inexistants et études non effectuées à l'exception d'objets ayant fait l'objet d'une recherche succincte ou ayant donné lieu à la rédaction d'une notice d'exposition

2.4 Politique de recherche

Le personnel scientifique de l'établissement n'est représenté que par le directeur du musée et du service archéologique.

Son temps de recherche pour le musée est limité au regard des autres missions dont il a la charge, son activité de recherches pour le service archéologique peut estimer à 25/30 % de sa charge de travail.

Néanmoins, en raison du caractère territorial et archéologique des collections et de la présentation du musée, ces recherches bénéficient à la structure comme l'a illustré la mise en

place en 2010 de l'exposition « D'une rive à l'autre » sur les dernières avancées de l'archéologie locale en collaboration avec l'INRAP et l'unité d'archéologie de Seine-Saint-Denis.

Le service archéologique de la Ville a un rayonnement régional (pour la protohistoire et l'antiquité) à national (pour le haut-Moyen-âge, le Moyen-âge et la période moderne). Cela se répercute sur le musée.

Synthèse

L'activité de recherche est actuellement presque exclusivement dévolue au service archéologique qui en fait profiter le musée par le dépôt de mobilier pour exposition et la structuration et le renouvellement du discours muséographique.

2.5 Parcours et muséographie

Le parcours du musée est chronologique pour les salles du rez-de-chaussée. Dans chaque salle, les vitrines sont consacrées à une thématique particulière.



La salle de l'étage est consacrée aux tissus mérovingiens. Elle présente donc un caractère thématique tout en s'insérant dans le discours chronologique du rez-de-chaussée. Cependant, quelques éléments discordants trouvent place dans cette salle en raison de leurs encombrements tels que deux colonnes en bois du 17^e siècle provenant d'un retable de l'abbaye, deux tableaux d'abbesses du 18^e siècle et une maquette de l'abbaye telle qu'elle se présentait au 17^e siècle. Egalement par manque de place dans le parcours, les collections contemporaines (objets, documents ou œuvres graphiques des 19^e et 20^e siècles) n'ont pu trouver de place en exposition.

La présentation mise en place entre 2010 et 2015 a paré à l'obsolescence scientifique du discours, alors en décalage

avec les avancées de la recherche archéologique. Elle a aussi permis de renouveler l'esthétique (remplacement des panneaux par des bâches, nouvelles peintures des supports et des salles, installation de bornes multimédias). Elle n'a en revanche pas permis le renouvellement des vitrines (toutes acquises il y a plus de vingt ans, et qui présentent des problèmes de cohésion) ni de profiter des améliorations faites ces dernières années dans le domaine de l'éclairage et de la surveillance des conditions de conservation.

Cette nouvelle présentation a aussi été l'occasion de mettre en place des documents d'aide à la visite, servant également de plaquette de présentation extérieure (dépliant avec plan et description du contenu des pièces).



Avantages

- Conditions de conservation globalement satisfaisantes en raison des caractéristiques du bâtiment (inertie thermique, constante d'humidité).
- Vitrines de la salle des tissus étanches.



Inconvénients

- Circulations contraintes et non adaptées (différences de niveaux déjà évoquées et impossibilité d'assurer un parcours évitant les retours en arrière non adaptées).
- Taille des pièces ainsi que surface consacrée au public limitant la quantité d'objets exposés (impasses sur certaines périodes ou certains thèmes ne pouvant être palliées par un espace d'exposition temporaire).
- Possibilités de médiation limitées (surface d'atelier, nombre de participant).
- Vitrines obsolètes.



Bilan de l'existant

3. *Politique des publics*

3.1 Connaissance des publics (Annexes 7 à 10)

Entre 2800 et 3500 personnes par an ont visité le musée lors des cinq dernières années de fonctionnement normal. La connaissance de ces publics est assurée par le personnel du musée. Elle s'effectue par comptage et discussion auquel s'ajoutent, pour les groupes sur rendez-vous, les thèmes retenus.

Ce public se répartit en quatre grandes catégories :

- **Le public scolaire (65%).** Il constitue l'essentiel de la fréquentation de la structure. Il est essentiellement composé de classes d'écoles élémentaires, plus rarement des grandes sections de maternelle et d'établissements secondaires (quasi exclusivement des classes latinistes). Il s'agit d'un public attiré par le sujet des médiations proposées qui sont en relation directe étudiée avec le programme scolaire, en premier lieu celles concernant la Préhistoire et la chronologie. La fréquentation fluctue durant l'année, en fonction du programme étudié : Préhistoire et frise chronologique au cours du premier trimestre, Antiquité et Moyen âge au second trimestre et sorties de fin d'année, de fin mai à juin.

- **Le public familial de proximité (25%).** Le mercredi et le dimanche le musée est fréquenté par des personnes en visite individuelle libre. Ce public a une origine locale marquée (habitants ou personnes originaires de la commune et de ses environs immédiats faisant découvrir l'histoire locale à leur famille et amis ainsi que des enfants ayant fréquenté le lieu avec leur classe et faisant découvrir le musée à leurs parents). Il a connu une augmentation l'année précédant la fermeture en raison de la mise en place d'une programmation d'animations thématiques spécifiques les dimanches.

Le public familial vient surtout entre septembre et avril,

priviliégiant d'autres activités aux beaux jours. Un pic de fréquentation est perceptible en septembre en raison de la participation du musée aux Journées du Patrimoine (l'offre sur la commune regroupe alors l'ouverture du musée avec la mise en place d'animations spécifiques, des visites guidées sur le territoire ainsi que des activités d'autres structures comme le Centre d'Art ou le Musée des Transports Urbain).

- **Les groupes adultes (10%).** Ils viennent en visite commentée ou, plus rarement, en visite libre, sur rendez-vous en semaine ou durant le week-end. On distingue deux types de groupes principaux : les sociétés d'histoire ou d'archéologie qui désirent connaître le patrimoine et l'histoire de la région et les associations de randonnées pédestres qui veulent appréhender dans son évolution le territoire qu'ils traversent.

- **Le public spécialisé (moins de 1%).** Il s'agit d'universitaires, de chercheurs, d'étudiants et d'amateurs intéressés par un aspect particulier des collections du musée (les tissus principalement mais également l'archéologie, de la Préhistoire à la période moderne, les sculptures médiévales et les œuvres de Guy-Pierre Fauconnet).

Ce public prend en règle générale rendez-vous pour une étude poussée et un échange avec le personnel. Il a une origine nationale et internationale.

Synthèse

- Au vu du peu de publicité concernant le musée ainsi que des conditions d'accueil, la fréquentation est honorable.
- Elle est soutenue par la part importante de médiation scolaire. Cependant, celle-ci connaît un certain fléchissement en raison des priorités de l'Education nationale (impératifs budgétaires et programmes). La stabilité de la fréquentation est due à une augmentation du nombre d'élèves par classe, à une croissance des visites de groupes adultes et de scolaires du secondaire (attirés par la nouvelle présentation et la communication qui l'a accompagné à partir de 2010).
- La part du public familial reste stable, commençant même à progresser juste avant la fermeture de la structure en raison de la mise en place d'offres de médiation spécifiques tout au long de l'année les dimanches (en 2016) ou lors des Journées du Patrimoine et des Nuits du musée.

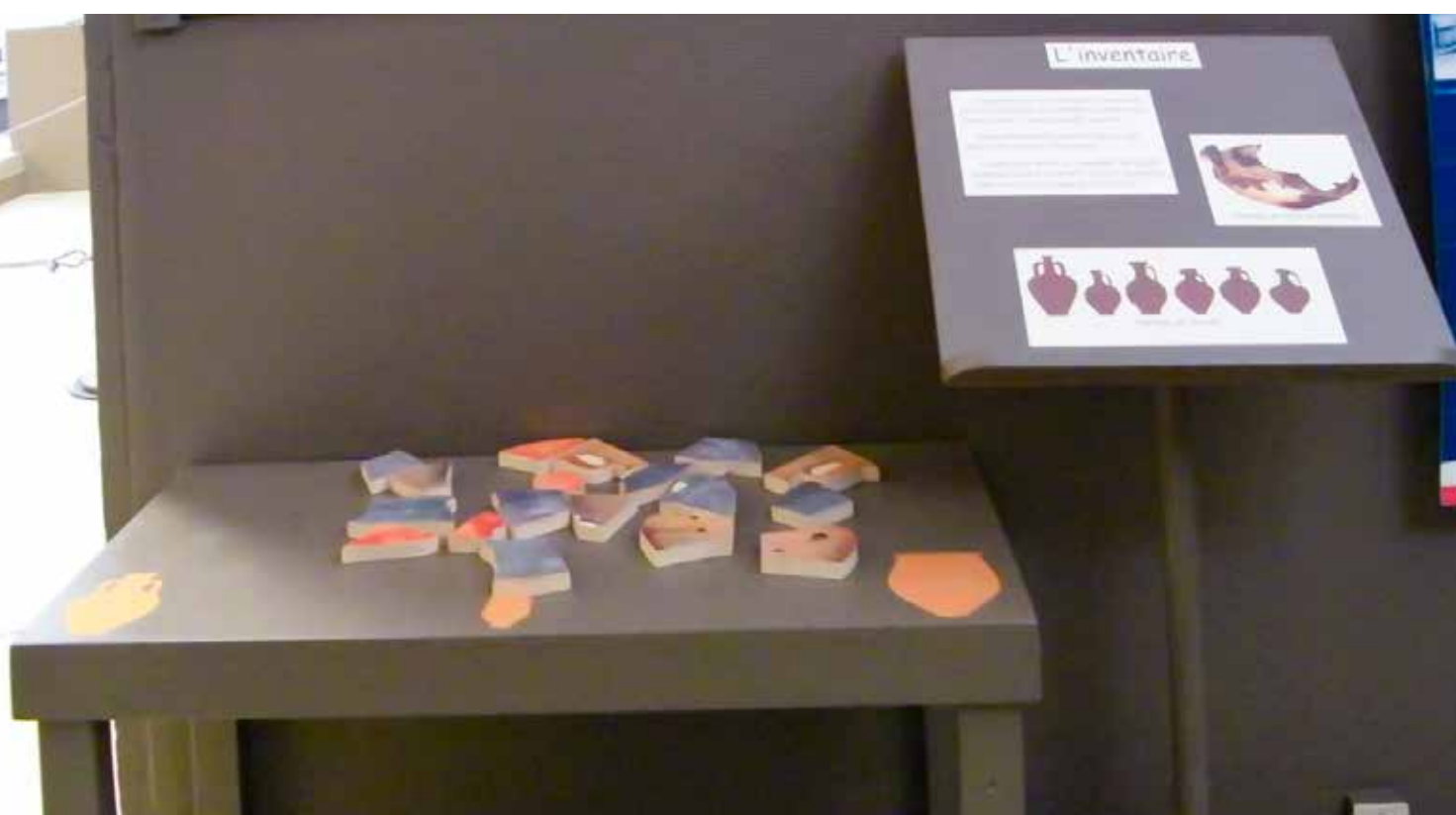
3.2 Politique des publics

La politique des publics suit les priorités stratégiques mises en place par la Municipalité : ouverture à la culture au plus grand nombre, écoute de la population et effort en direction du milieu scolaire et associatif.

Avant fermeture, le musée était ouvert au public les mercredis (10h à 12h et 14h à 18h) et les dimanches (14h à 17h) et sur rendez-vous pour les visites de groupes les autres jours de la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi, exceptionnellement le samedi). Le nombre de participants par groupe était limité à 35 en raison de la configuration des lieux.

La structure fermait durant les vacances scolaires de fin

d'année et durant le mois d'août. Le choix des horaires et fermetures a été fait après étude sur trois ans de la fréquentation du musée en 1993 et est resté en adéquation avec les constatations plus récentes faites par l'Office du Tourisme pour l'ensemble de la communauté d'agglomération. L'entrée du musée est gratuite depuis sa création tant pour les visites individuelles que pour les groupes.



Synthèse

- Horaires et périodes d'ouverture avant fermeture en adéquation entre les demandes du public et les moyens du service. Ils permettaient durant l'été à l'équipe d'effectuer des aménagements ou des réparations, de préparer la rentrée pour les scolaires ainsi que les Journées du Patrimoine.
- Le musée s'inscrit uniquement dans deux événements nationaux : les Journées Européennes du Patrimoine et la Nuit des musées. Occasionnellement les Journées de l'archéologie, en fonction de l'actualité de la recherche.

3.3 Accueil et parcours de visite

La signalétique indiquant le musée est insuffisante sur la commune, tant pour les véhicules que pour les piétons.

Elle est discrète sur le bâtiment même. Cependant, en 2010, la mise en place de visuels sur panneaux de part et d'autre de la porte d'entrée a offert une meilleure lisibilité de la structure dans son environnement.

L'accueil est assuré par le personnel permanent du musée.

Le musée étant gratuit, il n'existe pas de billetterie mais un simple pôle d'accueil-information où est remis le document d'aide à la visite et où est proposé pour le jeune public un parcours-enquête. La gestion des rendez-vous s'effectue par téléphone et courriel.



Avantages

- La mise en place en 2010 d'une signalétique intérieure (panneaux et cartels, codes couleurs) et d'un plan des salles du musée fourni dans le document d'aide à la visite a permis au visiteur de se situer rapidement dans le parcours proposé.
- Le parcours-enquête à disposition du jeune public permet d'effectuer la visite de manière ludique et d'amener des échanges au sein de la famille.



Inconvénients

- Le lieu présente un confort limité pour ses usagers. Il y a peu de possibilité de s'asseoir, pas de vestiaires, pas de toilettes publiques (les toilettes du personnel sont mises à disposition sur demande à l'accueil). Additionnés aux différences de niveaux, ces éléments constituent une source d'inconfort pour les visiteurs.
- Acoustique non maîtrisée (ambiance très sonore).
- Pas de dispositifs d'évaluation du parcours ni de la médiation en dehors d'un échange direct avec le public.
- Pas de service commercial (librairie, boutique, cafeteria). Un simple présentoir à l'accueil permet au public de découvrir les ouvrages existants sur l'histoire et l'archéologie de la commune et indique où se les procurer (accueil de la mairie, société d'histoire et d'archéologie locale).

3.4 Service des publics

En l'absence d'un véritable service des publics, l'assistant de conservation est plus particulièrement chargé des relations avec le public et de la médiation.

Cette dernière est particulièrement consacrée à la médiation vers les scolaires et les structures périscolaires (centres de loisirs, associations d'aides et d'alphabétisation), mais elle s'est également ouverte au public individuel par une programmation annuelle le dimanche en 2016. Il n'existe pas de partenariat officialisé, avec l'Education nationale, l'Office du tourisme ou des associations chelloises.

3.5 Outils et politiques culturelles

Les actions menées en direction des publics sont fonctions des caractères propres à ceux-ci :

En direction du public scolaire, les outils utilisés sont des animations basées sur le jeu (parcours de type jeu de l'oie avec cases correspondant à des questions comme le jeu du biface et Entrez dans l'histoire) ou sur des parcours-enquêtes avec manipulations (l'archéologie, la vie quotidienne en Gaule romaine, Vivre à l'abbaye).

En direction du public familial a été mis en place un parcours-enquête permettant une visite libre ludique, « les experts du patrimoine », traitant des disciplines environnementales et des métiers de l'archéologie.

En direction du public adulte en groupe, il s'agit de visites commentées de l'exposition qui peuvent, suivant le temps

dont dispose le groupe, se poursuivre par une visite des vestiges de l'abbaye et/ou de l'architecture du 20^e siècle de la ville.

À l'occasion des Journées Européennes du patrimoine, les actions vers le grand public (parcours enquête et visites guidées) sont maintenues et enrichies d'ateliers en fonction de l'actualité archéologique de la commune et des objets présentés (pour la nouvelle présentation, en 2010 : atelier de création de monnaies gauloise, de fabrication de fibules, en 2011 les mêmes ateliers ont été repris et étoffés par la construction d'une balance romaine, l'habillement d'une toge et l'écriture sur tablette de cire).



Avantages

- Existence d'une offre de médiation adaptée aux programmes scolaires élémentaires.
- Participation à des événements nationaux.
- Expérimentation d'une offre de médiation en direction du public individuel au bilan prometteur avant fermeture de la structure.



Inconvénients

- Impossibilité de mettre en place des expositions temporaires dans les locaux par manque de place. Un simple renouvellement des collections permanentes, sans rythme ou programmation particulière, permet de dévoiler le panel des objets.
- Pas de politique de communication, hors envoi à chaque école de la Communauté d'agglomération du programme des animations proposées et de l'édition d'un programme commun des activités proposées dans le cadre de la programmation direction du public familial.



Bilan de l'existant

4. *Politique culturelle*

MAB

4.1 Audience et rayonnement

Les actions menées en direction des publics sont fonctions des caractères propres à ceux-ci :

(Voir Annexe 11 : Origine géographique des classes ; Exemples de médiation, offre spécifique pour le public familial de type atelier / cycle de conférence ; Annexe 12 : Rayonnement international).

Le musée accueille environ 3000 visiteurs par an (voir 3.1).

Les deux-tiers correspondent à des visites scolaires. Le musée est d'abord fréquenté (95 %) par des personnes et des groupes d'origine locale et micro régionale (dans un rayon de 15 km environ). Le musée bénéficie de l'absence d'offres pédagogiques similaires (médiation sur l'histoire et l'archéologie) aux alentours (hormis le musée de Lagny). Cela explique la répartition dissymétrique des lieux d'origine des groupes scolaires extraterritoriaux, plus importante vers l'est.

Si l'établissement possède une fréquentation qui rend compte d'une audience locale à micro régionale (basse vallée de la Marne), le rayonnement des collections du musée revêt également un caractère national et international. Les demandes de prêts d'objets pour expositions en France et en Europe, en sont le reflet.

Ces demandes concernent principalement les tissus, en premier lieu les tissus mérovingiens (chasuble, rubans aux tablettes, cordonnet de cheveux) ainsi qu'une bourse à décor courtois du 12^e siècle retrouvée également dans les reliquaires. Les objets archéologiques du Moyen-âge et de la Renaissance (sculptures, céramiques, petits objets) et les œuvres de Guy-Pierre Fauconnet

font également régulièrement l'objet de demandes.

La chasuble, pièce maîtresse de la collection, fait régulièrement l'objet de demandes depuis la création du musée. Pour les autres objets, l'existence de publications et catalogues a été le déclencheur, comme en 1991 l'exposition et l'édition d'un catalogue sur les tissus, ou en 1995 la publication d'une partie des fouilles préventive sur l'abbaye ainsi que des articles dans des revues plus spécialisées (Archéologie Médiévale, Bulletin Monumental, Revue des Amis du Musée de Sèvres, ...). Cette diffusion papier, à laquelle s'ajoutent les catalogues des expositions où les objets sont présentés, permet une meilleure diffusion auprès de la communauté scientifique du potentiel des collections du musée et du service archéologique. Elle a également été soutenue par une politique d'autorisation de reproduction photographique d'objets du musée dans de nombreux ouvrages d'histoire et d'archéologie. Plus la collection est largement diffusée, plus les demandes d'études de spécialistes internationaux sont nombreuses et accroissent les opportunités de présenter et étudier des collections encore confidentielles.

(Voir annexe 13 : Prêts d'objets pour exposition 2010-2017)



Avantages

- Existence d'un bassin de population scolaire et individuel important.
- Offre alternative accessible à l'attrait de Paris.
- Intérêt de collections reconnu par la communauté scientifique nationale et internationale.



Inconvénients

- Absence de publicité permettant d'augmenter l'audience locale et micro-régionale.
- Absence d'offre temporaire permettant de fidéliser le public.
- Bâtiment et muséographie en décalage par rapport à l'intérêt des collections.

4.2 Partenariats et réseaux

Actuellement, le musée ne développe pas de partenariat contrairement au service archéologique qui développe un partenariat scientifique avec la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie et l'INRAP.

Il est cependant présent dans le réseau des musées archéologiques d'Ile-de-France, groupe d'étude, mis en place par la DRAC afin de créer un lieu de discussion et de confrontation d'expérience pour les musées dont les collections sont majoritairement issues de sites archéologiques, ainsi que par l'entremise du musée de Cluny au groupe de travail sur la sculpture médiévale.

4.3 Stratégie de communication

Le musée ne dispose pas d'une stratégie de communication autonome. Celle-ci est gérée par la Direction de la Communication de la Ville.

Le musée ne communique que sur certains événements phares (Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des musées) et l'installation de petites expositions, principalement dans le centre d'Art les Eglises.

Depuis 2018, le musée participe à l'actualisation d'un nouveau portail consacré aux archives et patrimoine de la Ville. Cela lui permet, en attendant le développement de son propre site, de publier régulièrement des actualités (prêt à des musées) et de mieux faire connaître ses collections (focus sur des objets, mises en ligne d'expositions sur panneaux, création de frises chronologiques).

Synthèse

L'absence de stratégie de communication entraîne une absence de connaissance du musée. Une partie importante de la population chelloise ignore son existence. Cela réduit d'autant la part de visiteurs potentiels. La même constatation vaut pour le public régional ou national qui pourrait être informé de l'existence du musée par le dépôt de dépliants, d'affiches et d'informations auprès des offices de tourisme et des musées et lieux touristiques de la région.

4.4 Moyens et fonctionnement

Le musée est entièrement financé par la Ville de Chelles qui assure la dotation de la structure, dont elle est propriétaire, en personnel, fonctionnement et investissement.

Budget

Les crédits d'investissements du musée, de l'ordre de 2 000 euros sont consacrés au renouvellement a minima des appareils de mesures ou du matériel de conservation préventive. Aucun crédit n'est destiné à des acquisitions d'objet ou à une programmation de restauration des collections.

Le fonctionnement est également limité (1 550 euros). Il permet un renouvellement par rotation du matériel de conditionnement. La ligne de crédit de 250 euros qui permettait l'achat d'un nombre réduit d'ouvrages de documentation en relation directe avec les collections du musée, la pédagogie ou la muséologie a été mutualisée avec l'ensemble des besoins de la Ville au niveau du service de la documentation.

Personnel

Le personnel du musée (voir 1.3) voit son temps de travail partagé entre le musée, le service archéologique et les autres

activités en lien avec le Patrimoine et la Culture qui n'est donc pas consacré à temps plein aux activités muséales (proportion pouvant varier en fonction des priorités de services et des missions à mener).

L'attaché de conservation consacre un peu moins de 50 % de son temps au musée, puisqu'également responsable du service archéologique, ressource-conseil sur le patrimoine chellois ainsi que le suivi des pièces classées et inscrites au titre des Monuments Historiques de la commune.

L'assistante de conservation se consacre à 80% au musée mais participe également au traitement du mobilier du service archéologique (conditionnement, dessin, classement).

L'agent du patrimoine consacre 70% de son temps au musée et participe à la gestion des collections et à la manutention du mobilier du service archéologique.



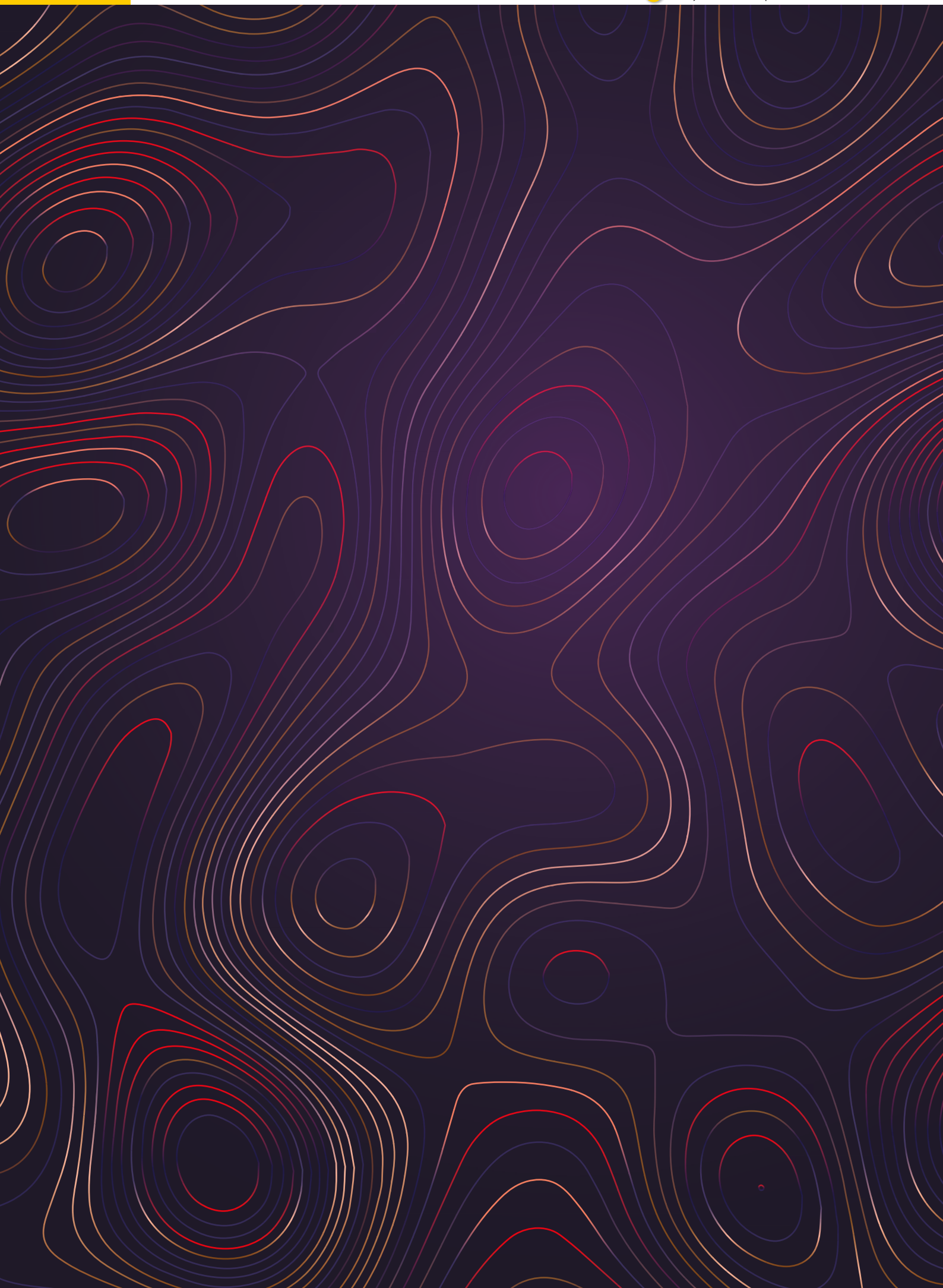
Avantages

- Existence d'un socle de moyens, financiers et humains.



Inconvénients

- Moyens insuffisants pour assurer les missions de conservation, de présentation et d'études, de manière correcte et pérenne.
- Moyens ne permettant pas de développement de la structure.





PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

5. *Préambule*



5.1 Musée et Service Archéologique, un même outil de développement culturel

Le Projet Scientifique et Culturel du musée est étroitement lié au projet de déménagement dans des locaux qui seront aménagés pour mieux s'adapter à ses missions.

Pour assurer son rôle de conservation et de restitution à tous les publics des collections, le musée doit posséder des espaces de réserve, de travail, de présentation et d'accueil suffisants. Le lieu à aménager devra répondre à ces impératifs et bénéficier d'une étude de programmation architecturale et muséographique qui traduira les axes retenus dans le PSC.

Le musée et le service archéologique sont regroupés depuis bientôt 30 ans, sous une même direction. Leurs missions sont proches (collecte, conservation, étude et restitution au public) mais les modalités et les interactions avec le territoire sont différentes et complémentaires :

- le musée est un lieu de conservation permanent et de restitution au public par le biais d'expositions et d'animations reposant sur ses collections propres et sur des dépôts et prêts soutenant le propos muséographique ;
- le service archéologique assure le suivi de la gestion du sous-sol, sa préservation et son étude. Il veille à la conservation du matériel et des documents provenant des fouilles pour en assurer l'étude scientifique ainsi que sa restitution publique.

Le nouveau musée doit permettre un rayonnement accru de la structure en relation avec l'exploitation des collections des deux services, qu'elles soient déjà présentées, en réserves ou encore non mises au jour.

La synergie et la mutualisation de ces deux services ont fait leurs preuves. Elles doivent être maintenues et développées afin de soutenir la diffusion la plus large possible du patrimoine local.

Le patrimoine historique et archéologique de Chelles est en effet un atout pour la commune que ce soit en termes d'image que de diversification de l'offre culturelle. Le musée doit être considéré comme un élément dynamisant au service du développement culturel.

- **Attractivité de la commune** : aujourd'hui, le public local comme extérieur est limité. Son attractivité doit non seulement toucher les Chellois dans leur ensemble mais également drainer au-delà, au sein de la Communauté d'agglomération mais aussi des autres communes alentour. Une croissance démographique du secteur est à prévoir

dans les années à venir. Aussi, l'existence d'équipements et d'une offre culturelle de qualité peut constituer des atouts forts dans le choix de la commune de résidence.

- **Développement de la fréquentation** : le musée peut participer à cet objectif en organisant régulièrement des expositions temporaires, des événements liés aux activités de recherches et en proposant une offre cohérente de découverte du territoire tout au long de l'année pour les différents types de publics susceptibles de le fréquenter.
- **La création du lien social** : une grande partie des Chellois n'a pas « pratiqué » la ville au quotidien et n'y a pas noué une relation intime. Ces habitants ont choisi ce lieu de vie en fonction de critères économiques et pratiques, en particulier de par la position de la commune par rapport à Paris et aux bassins d'emploi. Il en résulte une méconnaissance à l'égard du patrimoine à leur disposition. Leur offrir de s'approprier le territoire, c'est créer du lien social et offrir un biais pour s'impliquer dans la commune où ils résident. Cela passe par un effort pédagogique pour donner des clés de lecture au territoire et réinjecter du savoir à l'aide d'une programmation culturelle élargie et une mise en valeur régulière des opérations d'archéologie, à travers des animations et des expositions, d'abord dans mais aussi autour du musée.

Le renforcement de l'image, l'identité et le rayonnement de la Ville : il existe peu d'exemples en France de communes, somme toute modestes, qui possèdent un patrimoine archéologique et muséal d'une telle ampleur et d'une telle notoriété. Cette aura doit, bénéficier à Chelles.

Un futur en héritage : le musée évoque d'abord le passé mais il valorise également le présent en donnant une perspective historique aux activités contemporaines. L'archéologie, en révélant les continuités et ruptures, éclaire les choix successifs et permet d'ouvrir des perspectives sur le futur en apportant un éclairage sur la longue durée. A titre d'exemple, l'analyse de la gestion des ressources et des moyens d'approvisionnement et de circulation du territoire sur la longue durée permet d'asseoir une réflexion globale sur la notion de développement durable.

Projet scientifique et
culturel

6. *Concept et thématique*



L'histoire de Chelles couvre, fait rare, toute les grandes périodes chronologiques occidentales : station paléolithique, premiers agriculteurs, agglomération gauloise et romaine, palais mérovingien, abbaye et bourg médiévaux et modernes, ville contemporaine. Paradoxalement, il en reste peu de témoins visibles dans le paysage. C'est le sous-sol qui les révèle. C'est pourquoi les objets archéologiques ont trouvé naturellement leur place au sein du musée, dont ils structurent l'essentiel du discours.

La principale richesse patrimoniale du musée réside dans l'exceptionnelle collection de tissus du 7^e siècle. Cependant elle ne doit pas occulter les autres collections qui recèlent également des pièces remarquables. Elle doit au contraire servir d'élément moteur pour la valorisation et la connaissance de la diversité du patrimoine et de l'histoire du bassin chellois. Pour cela, le musée doit s'affirmer comme musée de territoire et son discours scientifique doit s'attacher à proposer trois approches complémentaires, étroitement imbriquées dans un discours cohérent, afin de refléter la diversité des attentes des publics :

- **une approche chronologique** : si le Moyen-âge gardera une place centrale (tissus mérovingiens, histoire de l'abbaye), la formation du territoire s'inscrit dans la durée et une vision chronologique permettra au public de se situer dans le long terme et d'appréhender les continuités et ruptures historiques ;

- **une approche territoriale** : Chelles et ses environs partagent un fond archéologique, patrimonial et historique important en grande partie lié à leur unité géographique. Ils sont situés en "zone-frontière" : limite géographique physique (Brie / Pays de France), limite historique (Paris / Melfes ; Champagne / Ile-de-France), limite géographique humaine (banlieue / milieu rural). La Marne participe à cette frontière

tout en constituant un "trait d'union" ouvrant ce territoire sur ses voisins ;

- **une approche ethnologique** : l'objet permet d'esquisser le portrait de celui qui le crée et de celui qui l'utilise. Il permet d'appréhender techniques et technologies mises en œuvre, illustre la vie quotidienne des utilisateurs et apporte des éléments sur la société des concepteurs et utilisateurs.

Aussi, le musée devra élargir son propos autour de ce qui fait sa spécificité : l'évolution dans le long terme du territoire de Chelles au travers d'une approche généraliste et chronologique de l'archéologie à laquelle il est d'autant plus fortement lié que ses moyens resteront mutualisés avec le service archéologique municipal.

Le musée y gagnera en identité, en synergie avec le site de l'abbaye ainsi qu'avec les opérations de fouilles ayant lieu régulièrement sur la commune et alentours. Le musée et le service archéologique devront parallèlement conserver leur vocation scientifique et impulser la recherche locale.

Ainsi, le Musée de Chelles aura pour vocation et ambition de devenir :

- Un musée pour l'histoire et l'archéologie de la ville ;
- Un outil de découverte et d'interprétation des sites ;
- Un musée accessible, entre musée et centre d'interprétation.

6.1 Un musée pour l'histoire et l'archéologie de la Ville

Le musée doit garder et développer sa vocation initiale de conservatoire et de présentation des objets issus des sites alentours, mais aussi intégrer plus fortement la dimension de recherche archéologique.

Il doit développer un centre de documentation et des réserves mutualisées avec le service archéologique permettant un accès facilité aux collections des deux services, en partenariat et sous le contrôle conjoint des services de la DRAC : Service des Musées et Service Régional de l'archéologie. Cette mutualisation, déjà effective dans les faits, doit permettre de

passer d'un stade empirique à un stade formalisé et encadré. Par ailleurs, le service archéologique continuera à participer à la veille archéologique et à l'exploitation des données récoltées sur le territoire tout en jouant un rôle de relais avec les services compétents de l'Etat.

6.2 Un outil de découverte et d'interprétation des sites

Conformément à son orientation actuelle, le Musée de Chelles doit se muer en un véritable musée de territoire, donnant des clés de lecture sur l'évolution de la commune comme de son insertion dans l'histoire régionale (particulièrement à travers la vallée de la Marne) et dans l'histoire nationale, voire européenne (particulièrement à travers les collections mérovingiennes).

Le parcours de visite aura pour objectifs de :

- **Faire comprendre l'évolution du territoire** en matière d'occupations, d'aménagements et de formes

architecturales et paysagères ;

- **Présenter les objets archéologiques** mis au jour en lien avec les collections documentaires (archives, photographies ...);
- **Donner à voir ce qui n'est plus perceptible in situ**, comme les états antérieurs de l'abbaye ou du bourg et l'évolution du réseau hydrographique en insistant sur le rapport des sites entre eux et leur insertion dans leur environnement.

6.3 Un musée accessible à chacun

Une muséographie innovante, entre musée et centre de ressources : le parcours mettra en scène la découverte d'objets archéologiques, notamment les ensembles phares (tissus mérovingiens, sculptures médiévales, vaisselles antiques, outillage préhistorique...). La muséographie ne devra pas être centrée uniquement sur l'objet mais l'inscrire dans la connaissance globale de la ville et des grandes périodes de son histoire. Elle adoptera un parti pris ludique et interactif au visiteur, adaptée à une découverte à la fois familiale et scolaire mettant l'accent sur la pédagogie. Le parcours proposera des expériences et manipulations interactives, des reconstitutions, vidéos ou des modules multimédia.

Entre musée d'archéologie et musée de société : si l'évolution de l'empreinte de l'homme sur le territoire permet d'appréhender le passé, elle permet aussi de comprendre la société actuelle et la place de l'homme dans son environnement, renvoyant à des préoccupations contemporaines. Le musée doit être un lieu de stimulation, où chacun puisse comprendre les choix successifs qui ont abouti

au monde qui l'entoure. Autant que possible, il essaiera de mettre en parallèle les diverses mutations et choix avec la période actuelle (modifications climatiques, démographie et mouvement de population, commerce et économie, innovations techniques, interaction activité humaine et environnement, etc.).

Une vitrine de la recherche régulièrement actualisée : le musée doit donner à voir les progrès et les interrogations de la recherche archéologique. En partenariat avec le Service Régional de l'Archéologie, l'Institut National de Recherche Archéologiques Préventives, les services départementaux d'archéologie de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis et le service archéologique municipal, il participera à la valorisation des fouilles menées localement, à la fois par la présentation d'expositions temporaires mais aussi par la possibilité d'évolution de l'exposition permanente, celle-ci devant être conçue comme modulable en fonction des progrès de la recherche.

Projet scientifique
et culturel

7. *Parcours et muséographie*



Le musée est le principal vecteur de diffusion des connaissances sur l'histoire et l'évolution de Chelles et ses environs. Il doit être perçu comme un outil indispensable à la découverte du patrimoine.

Au regard des progrès de la recherche et de l'attente des publics, il est indispensable de refondre le parcours muséographique, de mieux insérer le musée dans son territoire, de renforcer sa visibilité dans le paysage, physique comme mental, des Chellois mais aussi des extérieurs et de renforcer une politique volontariste envers les publics.

La nouvelle configuration du musée, dans un lieu plus adapté,

devra permettre de présenter, sous forme d'expositions permanentes et temporaires, l'évolution de ce territoire et ses divers aspects. De nombreux objets conservés dans les réserves du service archéologique ou du musée, faute actuellement de surface d'exposition suffisante, sont à même d'illustrer ces propos.

7.1 Refondre le parcours muséographique, principales orientations

Le parcours muséographique, dans sa configuration contrainte actuelle a plus de 25 ans et sa présentation des collections a été réactualisée avec peu de moyens il y a 10 ans. Il est nécessaire de profiter du déménagement pour refondre entièrement le parcours de visite et de mettre en œuvre des procédés d'exposition dynamiques.

La présentation de collections centrées sur l'objet sera évitée. L'objet archéologique est un témoin souvent partiel et fragmentaire des activités quotidiennes et de techniques. Il ne se suffit pas à lui-même. Il est nécessaire de le contextualiser (mode de fabrication, utilisation, contexte de découverte, ...). Il faudra donc rechercher un compromis entre propos "scientifique" et "divertissement", tel que mis en place, de manière empirique dans l'ancienne muséographie en y ajoutant de manière systématique :

- Une problématique : lier de façon dynamique les différents éléments du parcours grâce au fil conducteur que constitue la Marne comme élément frontière et d'échange ;
- Un parti pris ludique et interactif ;
- Un environnement permettant de faire oublier le mobilier muséographique au profit du message et de la collection ;
- Une exposition des collections mais aussi des idées s'appuyant sur trois approches de la muséographie : la muséologie présentant les artefacts et leur classification, la muséologie axée sur le discours, inscrivant ces artefacts au service de la narration, et la muséologie axée sur les

processus, intégrant les processus de la recherche (méthodes d'analyse, d'étude, d'expérimentation...);

- L'exposition permanente devra être pensée comme évolutive afin de permettre l'intégration des nouvelles connaissances archéologiques que pourraient apporter de nouvelles fouilles ;

Le but sera de privilégier le message et de scénariser le parcours afin d'éviter la juxtaposition d'objets sans fil directeur ni de sens et d'accompagner le visiteur au travers d'un parcours ordonné, rythmé et fluide ;

Le récit devra tisser des liens et créer une transition entre les différents éléments du discours, démontrant la continuité de l'histoire et la porosité des partitions chronologiques. Il mettra également en avant les enjeux et les interrogations fondamentales de l'archéologie dans des espaces favorisant le rapport public/collections/discours afin de servir la valorisation, la compréhension et donc l'appropriation du propos présenté. Le musée assurera alors son rôle de médiation et d'interprétation en réponse à la demande de sens du visiteur.

7.2 Un parcours ludique, pédagogique et moderne

Au sein de cet espace « dirigé », des moments d'expérimentations libres, conviviales et ludiques seront aménagés. Ils serviront à éclairer certains aspects tout en constituant un intermède dans la visite, en permettant d'alléger les panneaux et de transmettre aisément certaines idées. Différents modules se prêteront également à la découverte du musée en famille par l'échange et l'entraide :

- **Des modules de manipulations physiques**, souvent présents dans les musées des sciences et techniques, qui permettent de rendre l'archéologie vivante. Chaque atelier délivre un élément de discours en lien avec le parcours et s'appuyant sur les processus scientifiques de recherche et d'interprétation tels que l'approche sensible des matériaux (toucher, reconnaître et comparer des pierres ou objets), la

reproduction de gestes de fabrication ou d'utilisation d'outils (frapper une monnaie, ouvrir une serrure antique, couper du cuir, broyer des grains...), l'utilisation des instruments d'optique (recherches de traces, des micro restes, ...), la manipulation d'une maquette afin d'en comprendre la structure...;

- **Des dioramas et des images de synthèse** permettront au public de visualiser et appréhender des phénomènes complexes tels que la variation du tracé de la Marne et des paysages, la restitution des bâtiments (temple, port, village, abbaye...), les phases de construction et d'évolution d'un site ou d'un bâtiment.

Il est important de mettre l'accent sur les facultés d'observation plutôt que sur l'accumulation de connaissances.

Aussi, la mise en scène soignée (support, lumière, ...) d'une sélection d'objets phares permettra de les appréhender de manière plus approfondie.

Dans un même souci de privilégier une approche dépouillée, les panneaux et cartels ne délivreront que les informations essentielles afin d'éviter une surcharge. Pour les visiteurs désirant approfondir, il sera proposé un livret ou des fiches de salle. Des audio-guides pourraient également constituer une solution adaptée. Dans ce cadre, il pourrait être proposé plusieurs niveaux de lecture pour être accessible aux enfants, aux adultes, aux personnes en situation de handicap, ...

Le renouvellement du parcours muséographique devra intégrer des vitrines modernes étanches, facile d'ouverture pour permettre un entretien et une consultation aisée par l'équipe du musée et les chercheurs), pour certaines à l'atmosphère contrôlable (tissus et objets en matériaux périssables ou oxydables).

La part des objets présentés ne constituera toujours qu'une petite partie des objets conservés ; la sélection se faisant sur des critères croisés : intérêt documentaire et scientifique, état de conservation, potentiel d'évocation pour le public, ...

7.3 Synopsis du parcours de visite

Le nouveau cadre d'exposition permanente permettra de revisiter le parcours et la muséographie en développant le nombre d'objets présentés dans un cheminement fluide mettant en avant les collections emblématiques du musée (soulignées dans le synopsis ci-dessous) tout en les inscrivant dans le contexte historique de leur création et utilisation. Le parcours de visite fera l'objet d'une programmation détaillée, en collaboration étroite avec le conseil scientifique, en ce qui concerne l'exposé synthétique du parcours, les grandes thématiques abordées et les collections ou sites qui feront l'objet d'un développement particulier.

Il sera pris en compte l'ensemble du potentiel des collections, musée et service archéologique, afin d'illustrer au mieux chaque thème. En parallèle, à mesure de l'avancée du chantier des collections, des travaux de post-récolement du musée et de l'inventaire et étude exhaustif du mobilier du service archéologique, sera effectuée la régularisation des statuts des objets, en priorité ceux ayant vocation à être exposés.

La mise en place d'un conseil scientifique aura pour mission d'affiner et d'enrichir le parcours muséographique présenté, d'en vérifier la cohérence et l'équilibre, de proposer des éléments de modernisation et de dynamisation concernant la présentation, de garantir les contenus du discours scientifique et pédagogique. Il sera également amené à échanger avec les personnes chargées de la réalisation du Projet Architectural et Muséographique sur les options en terme de disposition du mobilier et des œuvres, de choix du mobilier de présentation (vitrines, éclairages, cartel et supports de textes, bornes multimédia, ...).

Le conseil, placé sous la présidence du maire de Chelles ou de son adjoint, sera composé de membres de l'administration de la ville (Direction Générale et Direction de la Culture), du

responsable du musée, de membres de la tutelle (Service des Musées de France du Ministère de la Culture et Service des Musées de la DRAC Ile-de-France), de membres partenaires (service Patrimoine et Inventaire du Conseil Régional d'Ile-de-France, Office de Tourisme de Paris-Vallée de la Marne), de membres de l'Education Nationale (Délégation Académique à l'Action Culturelle) ainsi que des personnalités choisis pour leurs connaissances scientifiques en Histoire, Histoire des Arts, Archéologie et Muséographie (conservateurs de musées archéologiques ou de Beaux-Arts, spécialistes du Moyen-âge et particulièrement de la période mérovingienne, ...). 5 à 6 séances sont envisagées (à raison d'une tous les deux mois environs) : une séance plénière introductive et des séances thématiques avec les personnes ressources concernées seront organisées.

Synopsis

Cadre géologique et géographique

Il s'agira d'une partie introductive, majoritairement basé sur des documents iconographiques auxquels seront joints quelques éléments matériels (objets et éléments naturels). Cette introduction évoquera :

- Les formes de paysages, passés et actuels : carte de l'Ile-de-France de l'abbé Lagrive de 1740, carte géologique de Lagny, maquette en relief de Chelles, multimédia présentant l'évolution du cours de la Marne à l'Holocène.
- La reconstitution du paysage en archéologie : carte archéo-chronologique, multimédia présentant l'évolution du tracé des routes et de l'urbanisation de la ville, mise en parallèle de vues actuelles de la ville et de vues d'artistes reconstituant le même paysage à une autre époque, les spécialistes du paléo-environnement.
- Les ressources du territoire : matériaux locaux et leurs utilisations (gypse et plâtre, sable et graviers, bois, meulière, argile, torchis, silex).
- Les ressources importées : grès, calcaire et chaux, marbre...

Paléolithique

On inscrira Chelles dans la période de l'émergence de la discipline préhistorique au tournant des 19^e et 20^e siècles. En plus des objets, y seront inclus une frise chronologique, une galerie des fondateurs de la Préhistoire passés par Chelles (de Mortillet, Breuil, Capitan, ...) ainsi que des documents originaux de l'abbé Breuil.

- Faune préhistorique provenant des sites de Chelles : côtes d'hippopotame, dents de chevaux, défenses, tibia et molaires d'éléphants antiques et de mammoth.
- Evolution humaine et mode de vie préhistorique : évocation

à travers dioramas, multimédia et moulages (fossiles humains et œuvres d'art).

- Outillage paléolithique montrant la diversité des systèmes de débitage (éclats, lames, lamelles, technique levallois), des matériaux (silex, pudding, grès, roches dures), des outils et de leurs évolutions (bifaces acheuléen, racloirs, grattoirs, pointes levallois moustériennes, lames et outils du paléolithique supérieur, outillage tardenoisien). L'accent sera plus particulièrement mis sur l'importante collection de bifaces acheuléens provenant des ballastières de Chelles.

Néolithique et Protohistoire

Cette partie évoquera les nouveautés apportées dans le mode de vie des populations devenues productrices (agriculture, élevage) et sédentaires (modification du milieu, apparition de villages) et les modifications sociétales et technologiques en découlant.

Le matériel provenant des fouilles du « palafitte » de Champs et du site du Néolithique ancien de la Tuilerie à Chelles constituera le noyau de cette présentation, augmentée d'objets d'autres sites :

- Céramique et outillage osseux et lithique : poteries, haches polies, herminettes, grattoirs, pics, racloirs, nucleus, aiguilles et fusaïoles.
- Relation à distance et émergence du commerce : nucleus et lames du Grand-Pressigny, haches en roches dures des Alpes, bracelets en schiste.
- Apparition et diffusion du métal et distinctions sociales : poignard du Bronze ancien, haches à douille et à talon du Bronze moyen, bracelets du Bronze récent, pièces de harnachement et épée laténienne en fer.

Antiquité

Les recherches archéologiques des vingt dernières années ont permis de découvrir l'existence d'une ville romaine insoupçonnée et d'en esquisser l'organisation et l'évolution :

- L'héritage gaulois : jarres et céramiques culinaires de tradition indigène, fibules, monnaies, talismans (rouelles) et épées ployées.
- Evolution de l'agglomération romaine, monuments et vie quotidienne : céramiques culinaires et de service, productions du four de potier et de l'atelier de bronzier de Chelles, outils liés au travail du bois, de la peau, de l'os et du bronze, éléments d'architecture et de décor (pierres sculptées, décors de plâtre, mosaïques, enduits peints, éléments d'hypocauste), objets de la vie quotidienne (parures en os, bijoux, monnaies), objets religieux (déesse mère, priape, intaille à décor mythologique).
- Le port de Chelles et le commerce (la mise au jour à Chelles d'un port fluvial en bois et son évolution durant deux siècles constitue une découverte exceptionnelle qui doit être mise en valeur dans le nouveau musée) : moulage d'une partie du quai du 1^{er} siècle avant notre ère, multimédia (restitution et évolution 3D du quai, maquette, vidéo-reportage sur la fouille), objets liés à l'activité commerciale (céramiques importées, armement et harnachement, monnaies et plombs de commerce, vases de stockage).
- Serrure en bois sur pieu : objet actuellement unique à partir duquel peut se construire un discours sur l'artisanat du bois et les limites d'interprétation de l'archéologie.

Haut Moyen-âge

Période phare aux collections exceptionnelles de Chelles, cette période constituera le pivot de l'exposition permanente avec la présentation des tissus mérovingiens provenant des sépultures de Bathilde et de Bertille. Celle-ci s'insèrera dans le discours général mais sera également conçue pour se suffire à elle-même.

- Palais royal, nécropoles et abbaye mérovingienne : introduction historique présentant le palais royal de Chelles et les quelques éléments connus de l'abbaye (antéfixe, colonne de marbre, modillon de plâtre) et de son environnement funéraire (panneaux de sarcophages décorés, mobilier des sépultures de Saint-André avec épingles, perles, boucle d'oreille, bracelet, bague).
- Les tissus des sépultures de Bathilde et Bertille : tunique (Monument Historique), châle, cordon de cheveux, galons décorés, grande robe, manteau, chasuble, tissus aux grecques, sandales (Monument Historique), divers tissus orientaux, fibule.

- L'abbaye carolingienne : restitution de l'abbaye de la fin du 8^e siècle et mise en parallèle avec le plan de Saint-Gall, plâtre sur clayonnage, verre, artisanat (lissoir, navette, fils d'or, vaisselle de pierre), vie quotidienne (pions de jeux, tabletterie, bijoux, peignes, céramiques).

Moyen-Age et époque moderne

L'exploration de l'abbaye de Chelles depuis plus de quarante ans a précisé son évolution jusqu'à sa disparition à la Révolution :

- évolution de l'abbaye : panneaux, maquette de l'abbaye, multimédia et restitution 3D.
- L'art à l'abbaye : chapiteaux et autres éléments architecturaux décorés romans et gothiques, sculptures et représentations sur petits mobiliers (crucifix, bénitier en faïence, ...), enduits peints, vitraux, colonnes de jubé en bois, portraits peints des abbesses du 18^e siècle.
- Vaisselles, objets et modes de vie dans le monastère et le bourg : céramiques, verres, parures, artisanat.

XIX^e et XX^e siècle

Cette dernière partie servira de conclusion à l'exposition. Comme la première, elle sera plutôt iconographique et sur panneaux afin de montrer l'intégration progressive de la ville à l'expansion urbaine parisienne. Une place particulière sera proposée pour évoquer l'œuvre de Guy-Pierre Fauconnet au début du 20^e siècle :

- Du bourg rural à la ville (évocation des lotissements de villégiatures et des lotissements ouvriers liés à la création du triage) : photos, cartes postales, archives de création des lotissements et de certains bâtiments (mairie école de 1863, bureau de poste de 1933).
- Entreprises, artisanat et vie quotidienne au 19^e et 20^e siècle : tableaux des maires, outils de travail du plâtre, photos et relevé des carrières de gypse.
- Guy-Pierre Fauconnet, un artiste chellois et son temps : peintures et dessins montrant son éclectisme : croquis et peintures sur Chelles (église Saint-André, portrait de l'abbé Bonno, vue du moulin de Montfermeil), sur ses travaux pour le couturier Paul Poiret (mode, ameublement) et de collaboration avec le théâtre du Vieux-Colombier (décors et costumes).

Projet scientifique et culturel

8. *Politique des collections*



8.1 Chantier des collections

L'identification des collections permet de connaître le potentiel de la structure. L'identification, avec les statuts et les états des œuvres, constitue une priorité à mener dans le cadre des travaux de post-récolement et lors du second récolement décennal.

Elle sera menée en parallèle au chantier des collections. Celui-ci permettra le dépoussiérage, la consolidation si nécessaire et la constitution de constats d'état sanitaire des collections. Il préparera la réalisation de l'étude de conservation préventive globale destinée à évaluer l'état sanitaire des collections et la programmation des restaurations nécessaires, du point de vue de la conservation même, mais aussi de la présentation

envisagée. Ce chantier s'intéressera non seulement aux collections inventoriées du musée mais aussi aux collections du service archéologique afin d'en dégager pleinement le potentiel et servira à définir le programme pluriannuel de restauration sur les dix à quinze prochaines années.

- Afin de simplifier et faciliter la gestion des collections et les échanges avec d'autres institutions muséographiques, un transfert des inventaires informatiques réalisés actuellement sous File Maker vers un logiciel de gestion métier, type Micromusée ou Actimuséo, sera intégré au chantier des collections.

8.2 Enrichir les collections

Au vu des lacunes identifiées dans les collections et du parcours muséographique envisagé, la politique d'acquisition s'inscrit dans la continuité de la politique du musée depuis ses origines, largement laissée entre parenthèses depuis le milieu des années 1980 avec la création du service archéologique, et devra répondre aux principes suivants :

- **concentrer les acquisitions** sur le patrimoine de Chelles et des communes environnantes ;
- **regrouper des collections dispersées** provenant des sites chellois et des communes environnantes en suscitant des dépôts d'autres musées ;
- **obtenir la dévolution des objets archéologiques** issus des fouilles programmées ou préventives menées sur Chelles, dans un premier temps sous forme de dépôt ;
- **développer les fonds documentaires** éclairant le contexte des collections en centralisant les informations dispersées dans différents fonds d'archives sur l'histoire de l'abbaye et de la ville ;
- **identifier dans les collections publiques** des objets archéologiques, ethnographiques, d'arts et traditions populaires susceptibles de nourrir les thématiques des futures expositions temporaires.

Dépôts croisés avec le Musée Gatien Bonnet de Lagny

Les collections du Musée Alfred Bonno de Chelles et celles du Musée Gatien Bonnet de Lagny se recoupent chronologiquement et thématiquement. Afin que ces musées, situés à 10 kilomètres de distance, ne soient pas redondants dans leur propos, ils doivent renforcer leurs identités en synergie, des réflexions sont donc à engager entre les deux équipes.

Les deux musées pourraient envisager une politique de dépôts croisés. Ainsi, Chelles pourrait être dépositaire de l'ensemble emblématique que constitue le mobilier de l'âge du fer de l'île-ronde à Vaires-sur-Marne tandis que Lagny disposerait de collections chelloises d'époque néolithique provenant de la vallée de la Marne hors Chelles.

Dévolution d'objets issus de fouilles récentes

Le Service Régional de l'Archéologie pourrait superviser une

répartition des découvertes archéologiques récentes de la basse vallée de la Marne au musée de Chelles. Seraient concernées les communes des environs immédiats situés dans la même Communauté d'agglomération et liées à la Marne à savoir : Chelles, Courtry, Brou-sur-Chantereine, Vaires-sur-Marne, Torcy, Noisiel, Champs.

La dévolution de collections issues de prospections ou de fouilles récentes :

- répondrait à l'objectif de regrouper des ensembles provenant des mêmes sites ; par exemple toutes les opérations ayant eu lieu sur l'abbaye ou l'agglomération romaine ;
- permettrait la mise en valeur de fouilles récentes de première importance, comme celles du port romain du 30-32 rue Gustave Nast ou du site de l'âge du bronze de la gare du Grand Paris.

Le régime de propriété des objets est varié. Certaines collections ont été trouvées sur des parcelles communales. D'autres nécessiteront la dévolution de l'Etat, du Département ou de particuliers pour les fouilles préventives ayant été réalisées entre 2002 et 2016.

Susciter le dépôt d'autres musées : (Musée Bossuet de Meaux, Cabinet des médailles...):

Certains musées et institutions conservent des objets issus de fouilles ou de ramassages sur Chelles qui ne relèvent pas directement de leur programme muséographique. Ces objets non exposés pourraient faire l'objet de dépôts au musée de Chelles, en particulier lorsqu'ils illustrent un aspect de l'occupation du territoire qui n'est actuellement pas présent dans les collections. Actuellement, sans présager d'une recherche dans d'autres musées qui pourrait amener d'autres demandes de dépôts, nous pouvons citer :

- les objets provenant de la nécropole gauloise et romaine de la Chapelle de Souffrance, fouillée par Eugène Chambroux en 1902 et l'épée gauloise retrouvée lors d'un dragage de la Marne vers 1900, actuellement au musée Bossuet de Meaux ;
- les six anneaux décorés du Bronze final découverts lors du creusement du canal vers 1850, conservés à la BNF, au département des monnaies, médailles et antiques.

8.3 Développement des fonds documentaires

La politique du musée ne consiste pas uniquement à s'enrichir en objets mais aussi en représentations iconographiques ou en archives précisant le contexte d'origine des collections (archives, photographies, estampes, livres, plans, ...).

Enrichir le fonds d'archives : ce travail, fondamental pour la connaissance des collections, s'effectuera lors de missions auprès d'institutions disposant de fonds documentaires directement liés aux collections et aux sites (SAHC, GASM et autres sociétés savantes, Médiathèque du patrimoine, Archives Nationales, Archives Départementales, Institut de France...) ainsi que le dépouillement de revues archéologiques anciennes, de la presse locale et de mémoires universitaires non publiés, d'archives comme les registres paroissiaux, les cadastres anciens, etc. Il s'agira aussi de susciter la donation ou de procéder à la numérisation de fonds privés. Ce travail

devra être coordonné avec la Direction des archives et de la documentation de la Ville.

Reprendre le développement de la bibliothèque spécialisée : une ligne budgétaire doit être prévue. Elle permettra l'achat régulier des nouvelles publications en relation avec l'archéologie locale et de certains ouvrages de référence. Le but est que cette bibliothèque devienne un lieu de référence dans son domaine, accessible au public sur rendez-vous, mais en premier lieu utile au travail documentaire nécessaire pour la médiation, l'étude des collections et la préparation des expositions.

Assurer une veille systématique : beaucoup d'objets archéologiques, d'archives, de livres, d'estampes et de photographies intéressant l'histoire de Chelles sont proposés à la vente aussi bien sur Internet qu'en salles des ventes.

8.4 Développement des collections et politique de recherche

L'axe d'acquisition prévisionnel privilégié est l'intégration des dépôts actuels du service archéologique comme collections propres et collections d'études du musée.

La mise à disposition d'objets issus des collections service archéologique doit aboutir à leurs rentrées effectives dans les collections du musée. Cependant, leur statut actuel, en attendant leur étude complète, oblige à surseoir à leur intégration et de maintenir le dépôt provisoire à fin d'exposition, et ce jusqu'à ce que le chantier des collections du musée et son récolement décennal ainsi que l'inventaire des collections archéologiques soient terminés.

Au regard de la collection existante et des besoins muséographiques, la politique propre à ce dépôt actuelle entre le musée et le service archéologique sera progressivement résorbée au profit d'une intégration dans les collections en fonction de l'avancement du travail devant aboutir à la connaissance et à la régularisation des statuts des collections (post-récolement du musée, inventaire et études du service archéologique).

Le musée ayant pour mission permanente en tant que « Musée de France » de « contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion », on peut identifier plusieurs axes de recherche sur des problématiques tenant compte de la spécificité du musée et de sa mutualisation avec le service archéologique :

- **Monographie de sites locaux :** L'intérêt se portera en premier lieu sur les sites dont proviennent les collections du musée. L'établissement d'une bibliographie exhaustive, des recherches archivistiques systématiques, des relevés des monuments et des prospections sur les alentours, permettront de contextualiser les objets que le musée conserve et présente. Des études approfondies du mobilier archéologique seront lancées. Si ces missions relèvent plus spécifiquement du service archéologique, le musée y participera activement et le restituera au public ;

- **Partenariats régionaux :** le musée pourra/cherchera à s'intégrer à certaines problématiques de recherches en cours sur des axes à définir en collaboration avec le Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France, les services archéologiques de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis ou encore la base archéologique INRAP de Croissy-Beaubourg ;

- **Les études monographiques nationales et internationales :** tout comme pour les études régionales, le musée pourra participer, en collaboration avec d'autres musées ou universités, à des études thématiques ou monographiques globales en rapport avec ses collections les plus remarquables. Plusieurs thèmes sont envisageables comme, de manière non exhaustive, les textiles du haut Moyen âge, la place et l'évolution des abbayes du Moyen âge à la Révolution, les agglomérations secondaires gallo-romaines et leur mutation au début du Moyen âge...

8.5 Politique d'exposition, d'édition et de manifestations

Le renouvellement régulier de la programmation est un moyen incontournable pour inscrire le musée comme un outil culturel de proximité, fréquenté régulièrement par la population locale. Cette programmation se devra de proposer un choix diversifié : expositions temporaires, animations, créations d'événements.

Les expositions temporaires

Les expositions temporaires contribuent grandement à la vie, au dynamisme et à la fréquentation d'un musée. Elles permettent son renouvellement constant en présentant des facettes des collections peu ou pas exploitées dans l'exposition permanente et de fidéliser un public tout en attirant un nouveau.

A côté du parcours permanent, le musée doit donc posséder un espace modulable, de dimension modérée, qui permettra de présenter les enjeux et actions de recherches sur le territoire, afin d'être réactif à l'actualité de la commune, ainsi que des expositions thématiques. La conception de ces expositions pourra être d'origine interne ou externe. Les thèmes pouvant être mis en avant sont divers : une fouille, un axe de recherche, une ou des acquisitions nouvelles, des ensembles ayant fait l'objet d'une restauration, une thématique permettant de présenter des œuvres en réserve, ...

La mise en place d'expositions temporaires ne pourra être effective que si les moyens nécessaires à leur programmation, leur création, leur exploitation et leur communication sont réunis. Une telle production n'est possible qu'avec le personnel et le budget correspondant. De manière raisonnable, il peut être envisagé de :

- limiter dans un premier temps l'installation d'expositions temporaires de longue durée (expositions d'une durée de 6 mois, séparées de 12 à 18 mois par exemple) ;
- mutualiser des moyens avec d'autres structures muséales ou d'autres institutions (INRAP, services archéologique territoriaux) au travers de conventions de coproduction d'expositions conçues pour l'itinérance, adaptées à des lieux de taille modeste. Ceci afin de permettre d'avoir une vision à moyen terme de la programmation et une offre de qualité régulièrement renouvelée ;
- louer des expositions.

Les animations

Il convient de s'attacher à renouveler et élargir l'offre d'ateliers de découverte, en centrant le propos sur les thématiques liées aux collections du musée et au contexte archéologique. Les ateliers s'appuieront sur des données scientifiques rigoureuses qu'ils mettront à la portée du plus grand nombre. Le service archéologique sera associé à la conception des nouveaux ateliers.

Ces ateliers doivent être couplés à une découverte des collections et sites, et remis en perspective. Ils devront répondre à des objectifs précis liés aux enjeux des actions de médiation en histoire et archéologie pour la conception des modules d'animation :

- permettre aux visiteurs de se situer dans l'histoire de la ville, comprendre les choix successifs, ouvrir le regard et réfléchir sur le phénomène humain dans ses dimensions écologiques, culturelles, sociales ;
- s'approprier le patrimoine archéologique local, comme les vestiges de l'abbaye ou les pavillons de banlieues ;
- apprendre en observant et en développant un apprentissage différent de celui du système scolaire ;
- contextualiser, restituer dans le contexte local/régional/national/européen l'histoire de Chelles.

Les événements

Le musée s'inscrira dans les événements patrimoniaux nationaux (tels que la Nuit des Musées, les Journées Européenne du Patrimoine ou les Journées Nationales de l'Archéologie). Il cherchera à étendre sa participation à d'autres événements nationaux et régionaux de manière systématique ou ponctuelle (la Semaine de la Science, la Semaine des métiers ou du goût, les Jardins Ouverts, Patrimoine en Poésie, ...).

En fonction des thèmes, le musée recherchera les partenariats adaptés au sein de la ville et de l'agglomération (Parcs et Jardins, Direction de l'Enfance, Education Nationale, Médiathèque, Conservatoire de musique, Ecole d'Arts, ...) et proposera des animations soit au sein du musée soit hors les murs.

8.6 Intégration d'un dépôt de fouilles dans le cadre de réserves mutualisées

La mise en place d'un dépôt de fouilles intégré serait cohérente avec celle du Ministère de la Culture concernant l'amélioration des conditions d'exploitation des collections archéologiques et compléterait ce qui est déjà conservé au niveau du service archéologique concernant le mobilier issu des fouilles de Chelles.

Les centres de conservation et d'étude (CCE) sont des réserves répondant aux besoins des archéologues et des musées. Ils organisent une mutualisation des moyens et des compétences en termes de conservation préventive, d'accessibilité et de valorisation scientifique des mobiliers. Leur mission est de promouvoir un partenariat renforcé entre les acteurs du patrimoine et de créer une dynamique de rapprochement entre les archéologues des différentes institutions et les musées notamment. Ils visent à répondre aux attentes en matière de conservation préventive des mobiliers, de gestion raisonnée des récolements et inventaires et d'accessibilité et aux mouvements des collections pour leur valorisation scientifique et publique.

En Ile-de-France, les dépôts archéologiques d'État et les centres des opérateurs sont saturés et manquent de locaux climatisés pour conserver les matériaux sensibles (métaux, matériaux organiques) ainsi que de personnel d'accueil. Le Musée pourrait mettre à disposition son régisseur des collections et accueillir uniquement les collections mobilières issues de son territoire voire, selon études et disponibilités, issues des communes constituant son bassin versant (Brou sur Chantierine, Coubron, Vaires sur Marne, Torcy, Noisiel, Champs).

La création d'un tel dépôt implique de séparer physiquement les types de collections (musée/dépôt archéologique) dans les espaces de stockage (réserves sèches, humides). Ce partage est déjà effectif dans les locaux actuels entre les collections du musée et celles conservées au service archéologique. Afin d'impacter le moins possible la surface disponible, il pourrait être fait de manière légère, à l'aide de grilles par exemple, permettant une surveillance visuelle et une climatisation communes dans un esprit de mutualisation et de recherche d'économie.

8.7 Centre de ressource documentaire

L'activité de recherche restera pour sa plus grande partie dévolue au service archéologique qui en fera profiter le musée afin que celui-ci l'intègre régulièrement dans son discours scientifique et muséographique.

Cette situation pourra être amenée à évoluer une fois le redéploiement des collections dans les nouveaux locaux réalisé. Un apport en personnel de conservation et de régie permettra de libérer du temps de recherche pour le personnel du musée afin d'améliorer le parcours muséographique et de proposer des expositions temporaires selon un rythme régulier.

La présence au musée d'un fond documentaire important et de collections de référence devrait amener à la constitution d'un pôle de ressources documentaires, orienté

prioritairement vers les besoins internes mais qui serait également accessible en consultation à des tiers (chercheurs, étudiants, associations).

Ce pôle devra disposer d'espaces de consultation et d'accueil et de stockage du fonds auxquels seront associés le mobilier et l'équipement informatique nécessaire à la recherche et à la consultation. Il devra également être accompagné d'une reprise d'une politique d'acquisition d'ouvrages en fonction des collections et des projets d'exposition du musée. Une personne sera plus particulièrement chargée de la gestion de ce fonds (acquisition, référencement, classement, accueil des extérieurs, recherche documentaire, constitution des dossiers nécessaires aux projets de l'institution).

Projet scientifique
et culturel

9. *Public, identité et communication*



9.1 Faire connaître le musée et accueillir le public

Au vu du peu de publicité faite jusqu'à présent par le musée et des conditions d'accueil, sa fréquentation peut être considérée comme honorable, mais bien en deçà de son potentiel. Dans le cadre du nouveau lieu, les conditions d'accueil sont à améliorer ainsi que la diversification de l'offre culturelle vers tous les types de public.

Le succès durable du musée reposera sur la qualité de son offre, son originalité, son adéquation avec l'attente des publics, sa capacité à se faire connaître comme un lieu vivant attractif et sa capacité de renouvellement.

9.2 Réinventer et renforcer l'identité et la visibilité du musée

Le musée doit bénéficier d'une image forte qui permettra de le percevoir comme le pôle principal d'information sur l'histoire chelloise. Ceci est d'autant plus important que les Chellois qui ignorent l'existence même du musée sont nombreux. Ceci passe par l'élaboration d'une image et une identité visuelle propre au musée, moderne et attractive, une communication et une insertion dans le paysage volontariste.

La commune se réappropriera cette structure qui a longtemps été sous-exploitée ce qui permettra la réalisation de productions, d'expositions et de plaquettes de qualité.

- **Un changement d'appellation :** l'appellation du musée doit pouvoir évoquer le lien avec l'archéologie et les objets issus des fouilles réalisées sur la commune qui y sont présentés. Une recherche de nouveau nom sera enclenchée par la municipalité pour le rendre plus évocateur.
- **Un logo propre :** la création d'un logo permettra d'individualiser la structure tout en évoquant son caractère municipal. Le choix de ce logo sera le résultat d'une réflexion croisée entre les élus, le Comité scientifique du musée et la direction la Communication de la Ville.
- **Une ligne graphique cohérente :** en parallèle au nouveau logo, il faudra concevoir une charte graphique pouvant être déclinée sur tous les éléments de communication à créer (programmes d'activités, dépliants pédagogiques, affichages, communiqués de presse, site internet, ...). Sa conception sera confiée à la direction de la Communication de la ville.
- **Un plan de communication :** il s'appuiera sur une stratégie adaptée vers les différents médias (OT, magazines locaux et communautaires, ...) et supports (site internet, dépliants, affiches, publicité, presse, ...) ainsi que des relais institutionnels par une politique de routage. Afin de faire connaître le musée, ses collections et sa programmation, une plaquette permanente musée sera élaborée et adressée aux lieux patrimoniaux de Seine-et-Marne et des communes limitrophes des départements voisins devra être mise en place. Chaque événement fera l'objet d'un travail régulier de communication en direction des médias afin de valoriser le lieu (envoi dossier de presse, programme et exposition temporaire, ouverture musée ...).
- **Une amélioration de la signalétique** (signalétique routière, entrée de ville, plans municipaux ou autres) : afin d'identifier

et de promouvoir le musée, une signalétique urbaine et routière sera mise en place permettant au public de situer le musée, sa nouvelle implantation et le moyen d'y accéder. Cette campagne de signalisation devra être effectuée à l'échelle de la ville (nœuds de communication, voies d'accès principales, ...). Il est fondamental de créer et d'harmoniser les panneaux annonçant le musée afin de le rendre visible et accessible.

Il convient de développer sa visibilité sur les panneaux d'affichage municipaux, notamment dans les structures municipales, par la présence d'affiches grand format et de dépliants sur le musée et ses animations.

- **Une intégration dans l'espace public :** dans le cadre de l'installation du musée, il y a lieu de réfléchir à la proposer une reconfiguration de l'espace situé devant l'entrée publique du musée. Afin de donner une adresse aisément repérable, cet espace doit être requalifié en place et être doté d'un nom pour permettre à chacun de repérer facilement le musée. Un emblème fort sur cette place constituerait une accroche incitative pour les visiteurs. De la même façon il est important que les visiteurs puissent trouver le maximum d'informations sur le musée avant d'y entrer. La présence d'un panneau à l'extérieur permettrait au public de s'informer sur les événements et animations du musée et d'obtenir toutes les informations pratiques nécessaires.

- **La création d'une liaison physique entre musée et vestiges de l'abbaye :** une partie importante du discours du musée repose sur les données archéologiques et historiques provenant du site de l'abbaye dont les vestiges sont visibles à moins de cent mètres du futur établissement.

S'il est aisé de renvoyer le public du musée vers les vestiges, l'inverse est plus délicat. La réflexion urbanistique engagée lors de la requalification de la place devant le musée s'attachera également s'attacher à proposer l'émergence d'un lien physique et mental entre les deux entités.

- **La création d'un site Internet spécifique :** la présence sur Internet pour une telle structure est devenue indispensable. Afin de ne pas faire doublon avec le portail des archives et du patrimoine mis en ligne en 2019, il couvrira dans un premier temps prioritairement la communication et la programmation ainsi que les informations pratiques permettant au visiteur de préparer en amont sa visite. Le site aura pour objectif à terme

de développer un véritable centre de ressources en ligne sur l'archéologie locale. Il renverra de façon systématique sur le site de la Ville, du patrimoine local, de l'Office du tourisme et sur les sites archéologiques et culturels proches.

- **La mise en place d'expositions temporaires** : le renouvellement de l'offre muséale, comme la création d'expositions et d'événements, avec une communication appropriée, permet d'attirer de nouveaux visiteurs mais aussi de fidéliser le public. On pourra y distinguer des expositions d'actualité et des expositions temporaires. Les premières seront basées sur une actualité locale (résultat

d'une fouille, d'un thème de recherche, présentation d'un fond nouvellement acquis ou restauré), nécessitant un temps de préparation et une surface limitée, principalement sur panneaux afin d'en faciliter l'itinérance, prioritairement mais non exclusivement locale. Les secondes seront consacrées à des thèmes plus complexes qui nécessiteront un travail de préparation plus important, l'appel à des compétences et des prêts extérieurs. L'alternance de ces manifestations permettra à la fois un renouvellement régulier de l'offre sans pour autant monopoliser l'ensemble des moyens du musée.

9.3 L'accueil du public

La mise en place d'une véritable zone d'accueil, d'attente et d'information permettra au public de prendre connaissance de l'offre du musée, de découvrir les publications et documents en lien avec l'offre patrimoniale et culturelle de la commune et de la région. Il pourra y être proposé un espace destiné aux offres commerciales (livres, cartes postales, produits dérivés).

Il s'agira d'être attentif à la qualité spatiale et humaine de cet

accueil au même titre que des zones d'expositions. En tant que premier contact du public avec la structure, il détermine la première impression qui conditionne l'état d'esprit de visite et participe à sa capacité de relais quant à la qualité du lieu. Cela est d'autant plus important avec la prégnance des réseaux sociaux. Il sera également lieu de regroupement et de détente et devra disposer d'éléments de confort (fontaine à eau, banquette, etc.).

9.4 Horaires et politique tarifaire

Les horaires d'ouvertures pratiquées ont été déterminés en raison des moyens humains disponibles. Les amplitudes d'ouverture seront réexaminées en fonction de plusieurs facteurs : l'équipe disponible du musée, la programmation culturelle et les médiations proposées.

L'ouverture en semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, restera réservée aux groupes, scolaire en période de classe, centre de loisirs et autres groupe lors des congés. Le mercredi et le week-end permettra d'accueillir le public familial. Le musée sera fermé lors des congés de fin d'année et au mois d'août.

Le musée a jusqu'à présent été totalement gratuit. Cela a permis une fréquentation importante au niveau du public scolaire. En revanche, cela a créé un sentiment de dépréciation

auprès du public individuel, pour qui une offre gratuite ne peut être de qualité avoir d'intérêt. L'instauration d'un droit d'entrée valorisera l'importance des collections. Il rassurera et responsabilisera également le public.

Une réflexion au niveau municipal est actuellement en cours sur la tarification du musée qui sera proposée. Elle s'oriente vers une modularité des tarifs avec des conditions de gratuités et/ou de tarifs réduits pour une partie du public familial (enfant, jeune, famille nombreuses, ...). Des tarifs forfaitaires seraient proposés pour les groupes (scolaires ou non) en fonction des services proposés (conférences, animation, atelier).

9.5 Politique d'exposition, d'édition et de manifestations

Tel qu'évoqué supra (voir 8.5), le musée doit intégrer disposer d'un espace modulable permettant de présenter les enjeux et actions de recherche sur le territoire et d'être réactif à l'actualité de la commune et permettant la tenue d'expositions thématiques.

On s'attachera en parallèle à renouveler et élargir l'offre d'ateliers de découverte, en centrant le propos sur les thématiques liées aux collections et au contexte archéologique. Le musée poursuivra sa participation aux événements patrimoniaux nationaux et régionaux et cherchera à s'inscrire dans de nouvelles manifestations.

9.6 Développement de la fréquentation

La condition préalable à une politique de captation des groupes est la mise en place d'une muséographie renouvelée, attractive dans un parcours de visite plus spacieux.

Les groupes adultes : la Ville, La Communauté d'agglomération et l'Office de tourisme doivent être des partenaires de premier plan pour relayer la communication du musée mais aussi d'identifier et nouer des contacts avec sociétés savantes, associations, universités du temps libre, clubs de retraités, comités d'entreprise, tours opérateurs susceptibles d'être intéressés. Pour cela, il s'agira de concevoir une communication spécifique à destination de ces groupes (plaquettes papier et numérique).

Il pourra être proposé aux groupes adultes des formules de visite et de découverte thématique à la journée mais aussi de visites guidées accompagnées d'ateliers en fonction d'une programmation à thème annuel, comme testés lors de la saison 2016/17.

Les groupes scolaires : l'offre de médiation scolaire en direction des écoles primaires doit être maintenue et étendue à d'autres thèmes d'animation en corrélation avec la mise en place du nouveau parcours muséographique. L'ouverture vers le secondaire est à rechercher. Elle sera moins centrée sur la chronologie que sur l'environnement et l'économie (évolution du paysage, évolution des techniques.).

La politique vis-à-vis du public scolaire doit être confortée et développée en s'appuyant sur les programmes de l'Education nationale.

Si l'offre en direction des primaires est d'ores et déjà diversifiée (Préhistoire, le repère dans le temps et dans son environnement et la découverte de la chronologie), le musée devra être en mesure de proposer une offre en direction des collèges et lycées. Celle-ci pouvant intéresser les programmes d'histoire des arts (architecture romaine et médiévale, sculptures, peintures, vitrail, orfèvrerie, céramique ou broderies...), des

sciences de la vie et de la terre (évolution du climat et des paysages, hydrologie et phénomène d'inondation, impacts de l'homme sur la nature...), de technologie (histoire des techniques, mécanique, physique...), ou encore de sciences (démarche et raisonnement scientifique en archéologie, recours aux sciences exactes).

En fonction de la nouvelle muséographie, il conviendra d'adapter et compléter les outils de médiation par :

- la refonte des documents d'aide à la visite ;
- la création de nouvelles animations pour l'exposition permanente ainsi que pour les thèmes des expositions temporaires ;
- l'acquisition ou la création, d'outils (valises pédagogiques, vidéos, enquêtes, ...) en fonction des moyens et des thèmes mis en avant.

Il faudra développer l'information et la communication sur l'offre pédagogique musée et sa spécificité en proposant des dossiers enseignants détaillant l'offre et les outils pédagogiques en fonction du niveau scolaire. L'offre pédagogique sera présentée dans les établissements scolaires. Le développement des contacts avec le corps enseignant (conseillers pédagogiques, coordinateurs académiques, principaux de collèges et proviseur de lycées, directeurs d'écoles) constituera une priorité.

La création d'un espace pédagogique polyvalent à destination notamment, des familles, des adultes, des scolaires, des centres de loisirs et des centres sociaux permettra la mise en place de projections, d'ateliers, d'animations en lien avec les zones d'exposition tout en offrant une possibilité de travail dans le temps sur des projets.

9.7 Politique de médiation hors les murs

Développer des actions hors les murs répond à l'objectif de mieux insérer le musée dans le territoire et dans le réseau de sites archéologiques qui jalonnent le paysage local.

Le musée est resté à l'échelon municipal tandis que d'autres équipements culturels, notamment le Conservatoire de musique et la médiathèque relève de la compétence de la Communauté d'agglomération. Il participe néanmoins à la construction de cette entité en tant que musée de territoire. Afin d'être visible dans le paysage physique et mental des Chellois et des habitants de l'agglomération, le musée doit établir des passerelles avec les autres acteurs culturels en proposant un certain nombre d'actions, d'outils et d'événements au plus proche des citoyens afin de se faire connaître et de se rapprocher des publics empêchés.

Cet axe participe à la mission de service public et de la stratégie de conquête de nouveaux publics. Son plein développement se fera une fois le nouveau musée installé en raison de la mobilisation nécessaire des moyens à sa mise en œuvre, sans exclure des actions ponctuelles au préalable.

Durant cette période, les activités effectuées par le musée depuis de longues années seront poursuivies, en particulier :

- le musée organisera des visites sur les sites en cours de fouilles, en partenariat avec l'opérateur, dans la mesure où les conditions de sécurité et d'accès seront réunies. Cette activité répond à une attente importante du public et prolonge naturellement le discours sur les collections ;
- des visites sur la ville et l'abbaye lors de journées nationales et régionales, ou dans le cadre de l'approfondissement d'un thème de visite, ouvriront sur le patrimoine local et illustreront le discours développé au musée ;
- il sera mis à disposition en itinérance au sein de l'intercommunalité, particulièrement à travers le réseau des médiathèques et des groupes scolaires ainsi que d'autres musées, les expositions documentaires ou d'actualités et les mallettes pédagogiques conçues par le musée ;
- il sera développé une offre spécifique auprès des publics empêchés (EHPAD, personnes hospitalisées).

Projet scientifique et culturel

10. *Futur équipement*



10.1 Le nouveau musée

Le musée est actuellement abrité dans un bâtiment vétuste et non adapté à son activité. La Municipalité a acté de le transférer dans une construction existante.

Le bâtiment retenu (annexe 14 plan bâtiment Eterlet état actuel), propriété de la Ville, construit au milieu des années 1980, a été conçu pour accueillir la bibliothèque municipale. Après la réalisation de la médiathèque, le rez-de-chaussée a été réaménagé pour y accueillir le Conservatoire de musique. L'étage a été laissé en l'état, hormis la mise en place d'une cloison afin de créer une pièce destinée à une association musicale sur un cinquième de sa surface.

Le maintien du musée en centre-ville (200 mètres à l'ouest du site actuel et 800 mètres de la gare) vise à conserver la proximité avec les vestiges de l'abbaye et les formes

paysagères et urbanistiques historiques. Sa situation permet de garder les avantages évoqués supra dans le bilan de l'existant, à savoir : le bon maillage routier et de transports en commun, les zones de stationnement, la proximité de structures culturelles etc.

Le redéploiement des collections dans ce nouveau lieu, avec des espaces pensés, permettra au musée d'assurer pleinement son rôle de préservation, de découverte et de promotion du territoire et ce, dans un cadre fonctionnel, attractif et accessible. L'amélioration des conditions d'accueil et de visite dans un environnement permettant une meilleure gestion des conditions de conservation, d'étude et de mise en valeur des collections sera un facteur de dynamisation de la structure.

En raison de l'obsolescence du mobilier actuellement utilisé, qu'il soit de stockage (rayonnages, meubles à plan, armoires ignifugées) ou de présentation (vitrines, matériel muséographique et scénographique), celui-ci devra être entièrement renouvelé afin de répondre aux normes de conservations, d'accessibilité et d'esthétisme contemporain. La conformation architecturale, sous forme de plateau, ne

comportant que de rares poteaux porteurs internes sera de nature à simplifier la proposition d'aménagement incluse dans le projet architectural qui interviendra durant l'exercice 2023. S'il s'attachera à l'aménagement même du bâtiment, le projet d'aménagement du site devra également proposer des pistes destinées à l'aménagement de la place sur lequel il s'ouvre.

10.2 Le bâtiment

Les locaux se composent de deux plateaux : un rez-de-chaussée de 380 m² et un premier étage de 335 m². L'accès à l'étage s'effectue par un escalier à vis ainsi que par un ascenseur.

L'accès public se situe sur une placette donnant sur la rue Louis Eterlet. A l'opposé de cette entrée, une cour privative de 60 m² est accessible aux véhicules et s'ouvre sur le bâtiment principal ainsi que sur une annexe de 53 m².

La surface disponible sera ainsi augmentée de 180 m² par rapport à la surface actuelle. Toutefois, la hauteur sous plafond est moindre que celle de la construction actuelle : hauteur sous dalle de 2.80 m à 4.10 m au RDC et 3,70 m en étage (soit une hauteur sous plafond de 2,60 m à 3,85 m au rez-de-chaussée et 3.05 m à 3,50 m en étage).

Dans l'équipement actuel, 60 % des pièces disposent de 3,50 m à 4,10 m de hauteur sous plafond (l'ensemble des zones d'exposition et une partie des lieux de stockage). Ces données doivent être prises en compte à la fois pour la muséographie et les besoins en surface des réserves et être palliées par une recherche d'ergonomie de stockage.

Même s'il s'agit d'une surface supérieure à l'actuelle, les collections conservées dans des réserves externalisées sur les divers sites de la Ville ne pourront y être intégrées. Elles devront être regroupées à moyen terme dans un lieu plus adapté. La construction prochaine d'un nouveau Centre Technique Municipal devrait être l'occasion de créer des réserves externalisées et sécurisées, comme cela est également envisagé pour le service des archives de la Ville.

10.3 Eléments généraux concernant le nouveau bâtiment du musée

Les espaces intérieurs seront clairement définis : accueil, zone d'exposition permanente et temporaire, salle de médiation, réserves, administration, locaux de travail et d'études. On s'attachera à maintenir une séparation stricte des espaces dévolus au musée et au service archéologique tout en facilitant une gestion conjointe, particulièrement en termes de conservation préventive.

L'ensemble des locaux sera sécurisé. Des dispositifs de contrôle permettront d'assurer la sûreté des personnes et des biens : détection incendie, dispositif anti-intrusion, contrôle des conditions climatiques. Lors de l'absence du personnel, les alarmes et levées de doutes seront reportées sur le poste de Police municipale. En raison de la configuration des lieux, avec notamment, la présence d'accès éloignés de la voirie publique, un système de vidéoprotection sera installé

à la fois en extérieur mais également en intérieur dans la partie accessible au public. Celui-ci sera également relié au centre de supervision urbain de la Police municipale mais également à l'accueil du musée. Un nouveau plan de retrait et de sauvegarde des collections sera élaboré en fonction de la conformation des locaux.

(Annexe 15 : Locaux existants et à prévoir)

Les solutions techniques visant à optimiser aux mieux les surfaces mises à disposition seront systématiquement à rechercher.

Durant l'année 2020 ont été réalisées dans le bâtiment des études de portance, de performance énergétique et climatique qui alimenteront l'étude de faisabilité et de programmation enclenché en 2021 comme l'étude climatique (voir 12.)

10.4 Les composantes de l'équipement

10.4.1 L'accès

Le lieu disposant de deux accès, il sera possible de distinguer un accès de service et un accès public.

L'accès de service s'effectuera par la cour à l'arrière du bâtiment. Il s'articulera avec une zone de transit avec espace de chargement qui pourra être utilisée par des véhicules assurant des fonctions de livraison ou d'enlèvement (transport d'œuvres et livraison de matériel).

La conformation des lieux oblige pour rejoindre l'étage (escalier et ascenseur) à traverser une grande partie du rez-de-chaussée. Il conviendra d'en tenir compte dans l'aménagement des espaces destinés au public.

D'autre part, si l'existence d'un ascenseur facilite l'accès de collections à l'étage, il est nécessaire de disposer d'ouvrants sur l'extérieur au premier suffisamment importants pour permettre la manutention de quantité importante de mobilier et/ou de dimensions supérieures à la capacité de dudit ascenseur.

L'accès public dispose d'un accès PMR et de sanitaires accessibles au public à proximité desquels sera aménagé l'espace d'accueil.

10.4.2. L'accueil

L'espace d'accueil constituera une « zone tampon », un « sas », qui permettra au public de patienter, se regrouper, s'informer et se repérer.

On y trouvera la billetterie, un espace de vente et d'information, un vestiaire ainsi qu'un endroit de détente et de repos.

Un terminal du système de vidéosurveillance des salles accessibles au public sera installé au niveau du comptoir de billetterie.

10.4.3. Les espaces d'expositions

(voir 7, 8.5 et 9.6)

Les zones d'exposition, pour des raisons d'accessibilité et de sécurité, prendront obligatoirement place en rez-de-chaussée. Elles feront l'objet d'une étude architecturale et muséographique poussée qui intégrera l'ensemble de la scénographie qui aura été affiné par le conseil scientifique selon la trame donnée en 7.3. Ces zones se répartiront entre un espace d'exposition permanent et un espace d'exposition temporaire. Tous deux seront en relation aisée avec un espace de médiation polyvalent.

L'exposition permanente (voir 7)

Le synopsis de parcours muséographique de l'exposition permanente, élaboré par le Comité scientifique, servira de cadre au projet architectural qui en restituera les principes

scénographiques et émettra des propositions quant à la gestion des circulations, effets de perspective et d'occultation, des matériaux et éclairage, des types de vitrines et de la disposition des espaces de médiation (manipulations et multimédias).

Des lieux de repos, en particulier pour les personnes ayant des difficultés à se mouvoir, devront être disposés au sein de l'exposition, en liaison avec certains éléments de la muséographie (œuvres principales, zones de manipulation ou de découverte multimédia).

La collection phare du musée, constituée de textiles alto-médiévaux, fera l'objet d'une attention particulière en raison des impératifs liés à sa conservation (luminosité humidité, contrôle des flux, sécurité, ...).

L'exposition temporaire, l'espace actualité (voir 8.5)

En fonction de son utilisation, exposition temporaire ou espace d'actualité, il s'agira d'un espace qui devra être modulable afin d'accueillir aussi bien des petites expositions d'actualité que des expositions temporaires plus conséquentes.

Un espace de stockage servira à entreposer le mobilier et matériel (vitrine, éclairage, socles, ...) ainsi que les boîtes et caisses de transport des prêts éventuels. Cet espace sera contigu ou non à la salle d'exposition temporaire.

10.4.4. L'espace pédagogique polyvalent

L'existence d'un espace pédagogique polyvalent indépendant est un élément important pour la dynamisation du lieu et le développement des activités de médiation. Il pourra également être mis à disposition des partenaires du musée.

Il sera utilisé pour des activités diverses en direction des publics en liens avec les zones d'exposition permanentes ou temporaires. (Ateliers, manipulations, conférences et projections).

Il sera modulable pour pouvoir accueillir une classe (soit 35 personnes pour les activités de médiation) ou une assemblée assise (45 personnes pour une vidéo-projection ou une conférence).

Il sera muni d'un point d'eau, nécessaire à certaines activités (peinture, modelage, ...).

Un espace de stockage l'accompagnera pour y entreposer le mobilier, le matériel, les accessoires et les outils nécessaires aux médiations proposées.

Les chaises nécessaires pour les conférences et projections ne seront pas stockées sur place et seront réservées auprès des services techniques de la Ville afin d'éviter l'encombrement de la structure.

10.4.5. Les espaces de travail

Les salles de travail, d'étude et de documentation seront disposées de manière privilégiée au premier étage. Ce dernier ne sera pas accessible au visiteur ce qui permettra un meilleur contrôle des circulations et mouvements.

Les salles posséderont les infrastructures nécessaires aux fonctions qui leurs seront attribuées (postes de travail administratif, informatique, d'étude, de traitement et de réception).

Les bureaux

Les surfaces seront calculées en fonction de l'effectif présent de manière permanente après redéploiement total (tel que défini au 11), augmenté d'un facteur de 1.5, qui prendra en compte la possibilité de personnel supplémentaire occasionnel (chargés de mission, étudiants, stagiaires, services civiques ou autres).

Il est prévu a minima trois pièces : la première dédiée à la direction (permettant également la tenue de réunion de 5/6 personnes), la seconde pour la régie des collections, la troisième accueillera le service des publics.

Les salles de gestion des collections

Les salles destinées au traitement, à la prise de vues, et à l'étude des collections seront idéalement installées au plus près des réserves.

La salle de traitement des collections servira au nettoyage, au conditionnement et au traitement préventif des collections. Considérée comme une salle de laboratoire, elle sera équipée d'une paillasse, d'un point d'eau à douchette, d'une évacuation pour les eaux chargées, d'un système de ventilation et d'une hotte aspirante.

Les salles d'étude des collections, a minima au nombre de deux, devront avoir un caractère polyvalent permettant de déployer les collections, d'effectuer des remontages et regroupement d'objets et de tessons, de les inventorier, de les photographier et de les dessiner.

L'atelier

L'atelier assurera la création de support de conditionnement, d'exposition et de médiation. Il devra être d'un accès aisé depuis les zones d'exposition et les zones de travail et bénéficier d'une aération et d'un éclairage adéquat.

Le centre de ressources et de recherche (voir 8.7)

Le centre de ressource comportera trois espaces :

- une salle d'archives uniquement accessible au personnel du musée et bénéficiant au même titre que les collections d'un suivi en conservation préventive ;

- une bibliothèque ;
- une salle de consultation pour le personnel et les extérieurs (étudiants et chercheurs). Les deux derniers pourront éventuellement être regroupés.

L'ensemble des originaux liés à la gestion du musée et son administration et tous les documents en relation avec les collections (registre d'inventaire et document de récolement, dossiers d'œuvres, rapport minute, relevés et iconographie des fouilles archéologiques transférées dans l'établissement) seront conservés dans la salle d'archives.

La bibliothèque disposera à la fois les ouvrages de référence scientifique, d'histoire locale et de médiation nécessaires à l'étude des collections et à la réalisation des expositions et manifestations.

La salle de consultation permettra d'accueillir trois chercheurs simultanément et sera équipée d'un terminal informatique permettant de consulter les fichiers d'inventaire (bibliothèque, document originaux, collections, documents et iconographie).

10.4.6. Les locaux techniques

Nous trouverons dans le musée les locaux techniques habituels : couloirs, chaufferie, local électrique et informatique, machinerie d'ascenseur, local ménager, toilettes (à créer au premier étage), salle servant de réfectoire (type tisanière).

A ces locaux habituels s'ajouteront les réserves de stockage de matériel destinées au matériel de présentation, conditionnement et de conservation, évoqués supra aux 10.4.3, 10.4.4 et 10.4.5.

10.4.7. Les réserves

Les réserves seront conçues non comme un simple lieu de stockage mais comme un véritable lieu de conservation des collections. L'étude architecturale devra apporter des solutions en termes d'optimisation de la surface exploitable en proposant des systèmes de rangement et de conditionnement et en anticipant l'accroissement des collections sans omettre les besoins spécifiques à leurs utilisations : espace de circulation, distinction physique entre collections rentrées dans l'inventaire du musée et mobilier archéologique relevant du service archéologique en attente, partie de réserves à atmosphère contrôlée (sèche et humide). Les réserves archéologiques manquent d'espace. Le reconditionnement des collections actuelles nécessiterait entre 165 et 190 m², contre 80 m² actuellement. Il faudra également prévoir une surface supplémentaire pour rendre possibles les perspectives d'accroissement des collections. L'utilisation de compactus permettrait un gain de place

important. Près de 75 % des rayonnages actuels sont susceptibles d'être compactés et mobiles.

L'annexe extérieure de 53 m² permettra de stocker le mobilier pondéreux qui ne pourra accéder à l'étage (pierres sculptées, sarcophage).

Il est nécessaire que les collections soient conservées dans des espaces adaptés, répondant aux normes en matière

de conservation et de gestion et offrant des perspectives d'accroissement.

Pour des raisons techniques et de gestion entre le service archéologique et le musée, les réserves actuelles externes ne pourront être intégrées dans le périmètre actuel du projet. Elles devront faire l'objet d'une étude indépendante afin de pouvoir être regroupées dans des réserves mutualisées.

Projet scientifique et culturel

11. Moyens



Les moyens humains, techniques et financiers alloués au musée doivent permettre la réalisation de ses missions et la réalisation des objectifs de développement de la structure tels que définis dans le PSC.

La réalisation des missions ne peut être effective que si les moyens humains, en quantité comme en compétences, sont suffisants et qu'ils disposent d'un support technique et financier suffisants.

L'observation du niveau de la réalisation des missions depuis 1990 permet de mettre en avant l'évolution de réalisation des missions en fonction des moyens humains disponibles pour chacun des deux services (annexe 16a et b : Evolution d'accomplissement des missions)

Le regroupement des compétences au sein d'une même entité de deux services, musée et archéologie, a permis une importante synergie en raison du caractère complémentaire et de la convergence des missions. Mais le fait que celles-ci reposent sur un personnel réduit a amené à hiérarchiser les missions, à en abandonner certaines. La majorité des missions impactées a concerné la partie service archéologique, l'accent

étant mis sur l'immédiat et le public pas sur le fond.

L'évolution de la capacité de mener à bien les missions est significative entre les périodes 1990-1995 et 1995-2017 (Annexe 17 : Evolution des organigrammes des services Archéologie et Musée de 1984 à 2020) :

- Durant la première période, un chargé de mission dirigeait les deux services, chacun possédant deux agents, soit 5 ETP.
- À partir de 1995, le directeur est seul pour s'occuper du service archéologique et les deux agents du musée sont maintenus. Même si une partie des fonctions de ces derniers a été redirigée partiellement sur le service archéologique, les moyens sont insuffisants pour résorber le passif et traiter de manière satisfaisante les nouvelles opérations.

Cette situation nuit à chacun des deux services et constitue un frein à leur synergie : le ralentissement, voire l'abandon, des études sur les chantiers archéologiques et le mobilier qui y a été mis au jour ne permet pas d'intégrer les pièces qui le mériteraient dans les collections du musée ni de faire évoluer le discours sur l'évolution du territoire de manière optimum.

11.1 Les moyens humains

11.1.1 Un nouvel organigramme

L'articulation du musée et du service archéologique doit être définie plus précisément à travers un nouvel organigramme qui évoluera progressivement en fonction de la montée en charge du musée et qui impliquera une évolution des fonctions et des missions de son personnel, des interactions à créer entre eux et avec les autres services de la ville. (Annexe 18 : Organigramme et projection d'évolution moyens humains).

Les missions du musée seront réparties en fonction des compétences de chacun de ses membres au sein de quatre pôles (scientifique, public, technique, projet), les missions propres au service archéologique seront dans un premier temps intégrées au pôle scientifique mais auront vocation à évoluer de manière indépendante.

11.1.2 Un Pôle scientifique

La prise en compte scientifique des collections et de leurs mouvements dans le fonctionnement des musées est essentielle comme la tenue de l'inventaire, son récolement décennal et de veiller à la bonne conservation des collections. Le pôle scientifique est indispensable au bon fonctionnement du musée, tout comme le pôle public avec lequel il constitue le pôle projet. Il assure les missions liées à la conservation, le mouvement et les études des collections ainsi que les relations avec la communauté scientifique.

Il assurera la tenue de l'inventaire, la gestion et la réalisation du plan de récolement décennal des collections, la régularisation du statut juridique des collections, la gestion et l'informatisation des données et la conservation préventive des collections, le suivi du mouvement et du plan de restauration des œuvres, le suivi des acquisitions et restauration des collections, l'évaluation scientifique des collections, en liaison avec l'archéologue municipal ainsi que la participation au pôle projet, plus particulièrement le choix des sujets, la sélection des objets, la recherche documentaire, la rédaction des textes et le contrôle des conditions de présentation.

11.1.3. un Pôle des publics

La prise en compte des publics dans le fonctionnement des musées de France est essentielle. Le Code du Patrimoine précise qu'un musée est tenu d'assurer la conception et la mise en œuvre d'actions d'éducation et de diffusion auprès du public aux attentes et bagages différents (art. L441-2) et qu'il doit disposer d'un service en charge des actions d'accueil du

public, de diffusion, d'animation et de médiation culturelle au sein d'un département dédié (art. L.442-7), actions qui doivent être confiées à des personnels qualifiés (art. L442-9).

Le pôle public est indispensable au bon fonctionnement du musée, tout comme le pôle scientifique avec lequel il constitue le pôle projet. Il assure les missions d'accueil, de médiation (élaboration et mises en œuvre des visites guidées, ateliers, animations, événements, et la coordination d'événements en partenariat).

Il assure :

- Une partie du travail administratif
- La gestion de l'accueil : accueil, renseignement, orientation du public, billetterie, prévention, surveillance des espaces, sécurité des biens et des personnes,
- L'élaboration, la mise en œuvre et suivi des activités de médiation pour les publics scolaires familiaux et de groupe, dans et hors les murs : visites guidées, animations, ateliers, outils et documents pédagogiques,
- La recherche, la création et l'animation de partenariats avec des acteurs du patrimoine local : Office de Tourisme, services des archives, centre d'art, associations historiques et archéologique, établissements culturels de Chelles et de l'agglomération, établissements patrimoniaux (musée de Lagny, archéosite de Neuilly-sur-Marne, service du patrimoine de Noisiel, ...),
- La gestion de l'observatoire des publics : bilans et analyses des fréquentations, études des publics, contribution à l'évaluation des activités scientifiques et culturelles,
- La communication de l'établissement en lien étroit avec la direction de la communication de la ville,
- L'intégration et l'organisation dans les événements locaux, régionaux et nationaux,
- Les relations avec les acteurs pédagogiques et le suivi pédagogique,
- La participation au pôle projet, plus particulièrement le choix des sujets, l'élaboration de la scénographie, la création des supports pédagogiques et la communication.

11.1.4. Un Pôle technique

Le pôle technique a une fonction de support pour l'accueil, le mouvement et l'étude des œuvres ainsi que les tâches administratives.

Il participe à :

- La tenue de l'inventaire et au récolement décennal,
- La manutention et le conditionnement des œuvres et équipements,

- L'informatisation des données,
- Les contrôles des conditions de conservation,
- L'accueil et la surveillance,
- La mise en œuvre des outils de médiation,
- La participation au pôle projet.

11.1.5. Un Pôle projet

Le pôle projet assure la conception, la réalisation, la mise en œuvre et l'animation des expositions temporaires et d'actualités. Il regroupe l'ensemble des pôles musée (scientifique, public et technique) ainsi que, pour les projets concernant l'archéologie du territoire, le service archéologique et fonctionne selon un mode collaboratif. L'équipe de création du projet et de sa production est constituée du personnel des pôles scientifique, public et technique du musée, augmentée si besoin d'apports extérieurs.

Il assure l'ensemble de la chaîne de production. Les étapes sont identiques pour les expositions temporaires et les expositions d'actualités, auxquels participe de manière collégiale l'ensemble des pôles :

1. définition du thème (ensemble du pôle)
2. recherche documentaire, iconographique, choix objets (pôle scientifique)
3. textes de synthèse, fiches descriptives (pôle scientifique et public)
4. programmation muséographique (pôle public et scientifique)
5. production de la première version des textes ; relecture ; réécriture (ensemble des pôles)
6. définition des besoins muséographiques, rédaction du cahier des charges (pôle scientifique et public)
7. mise en forme : graphisme, infographie, production multimédia, préparation du mobilier d'exposition, création des offres de médiation, ... (ensemble des pôles)
8. fabrication des dispositifs (pôle technique et public)
9. installation ; test ; ajustement (pôle technique)
10. ouverture ; inauguration.

Chaque projet est validé en deux temps : en interne à la structure concernant la partie scientifique, en cohérence avec le potentiel de la structure, puis en externe par la municipalité (à l'issue des étapes 1 et 6) pour ce qui a trait à la communication et aux offres de médiation afin de s'insérer dans la politique culturelle définie.

11.1.6. Estimations des moyens humains

Les moyens humains permettant la mise en place du PSC devront être développés de manière progressive dans les dix ans à venir.

L'estimation se base sur des objectifs d'augmentation de l'amplitude d'ouverture au public, de l'augmentation de la fréquentation scolaire, de la fidélisation d'un public en créant et animant une offre thématique et d'événement par l'intermédiaire notamment de la création et l'animation d'expositions temporaires, renouvelées annuellement ainsi que sur une politique volontaire de transfert des collections « muséables » du service archéologique vers le musée.

En dehors des ateliers et médiation de groupe, la présence humaine dans les espaces d'exposition pour répondre au questionnement des visiteurs est une demande forte de ceux-ci la présence d'agents d'accueil (orientation du public, renseignement sur l'offre mais aussi surveillance et sécurité des salles des œuvres et des personnes) demandera, en période d'ouverture au recours à un personnel vacataire (0,2 ETP).

La diversification de l'offre vers les publics et la création d'exposition nécessitera l'ajout d'un assistant de conservation en charge des publics. Si chacun des assistants accueillera indifféremment les groupes dans la conception chacun aura une mission de coordination en fonction des publics : l'un aura en charge l'observation des publics, la programmation générale et l'offre adulte, l'autre sera en charge du public scolaire et des publics empêchés.

A terme, afin de permettre le traitement du passif devra s'ajouter un régisseur des collections permettant à la direction de consacrer une partie importante de son temps à l'étude archéologique qui elle-même, en parallèle à une politique pluriannuelle de restauration, alimentera les collections, le discours mis en place dans le musée et les thèmes pouvant être abordés dans le cadre des expositions temporaires.

Si l'un ou l'autre de ces nouveaux postes venait à manquer, musée et service archéologique ne pourront assurer de manière efficace leurs missions (Cf. annexes 1 : Evolution du niveau de réalisation des missions au cours des trente dernières années en fonction des moyens humains et projections en fonction de postes créés). L'absence d'un assistant supplémentaire en charge des publics ne permettra pas de développer l'offre en direction de tous les publics, d'élargir les plages d'ouverture et de soutenir une programmation d'exposition temporaire et l'omission d'un régisseur des collections ne permettra pas de soutenir un transfert des collections du service archéologique vers le musée ni d'apporter la matière première à la mise en place d'expositions temporaires.

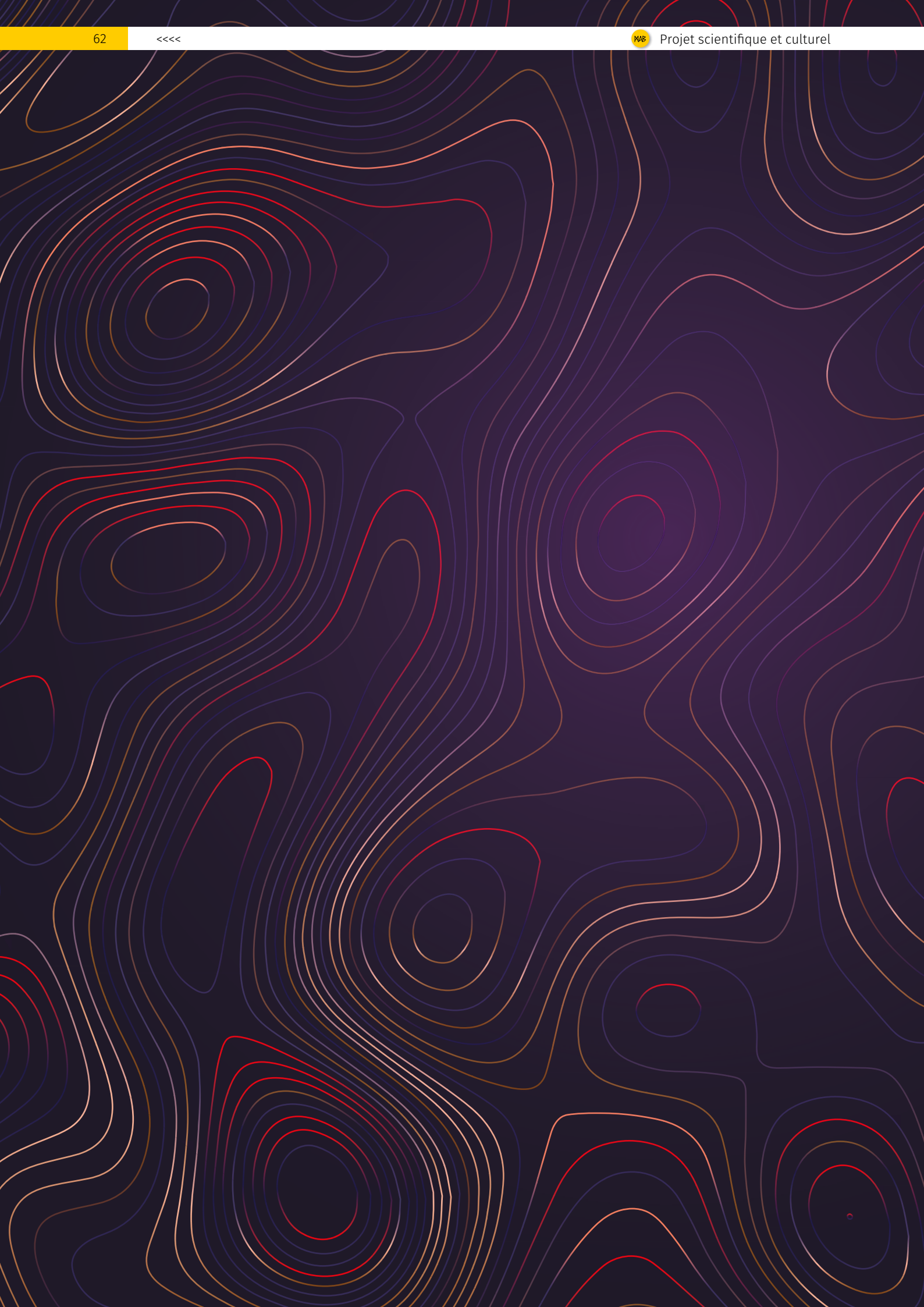
11.2 Les moyens financiers

Dans un premier temps, l'accent portera sur l'investissement, en liaison avec l'aménagement du lieu (amélioration de la conservation préventive, de la gestion des réserves, mise en place de la muséographie de l'exposition permanente) avec l'acquisition des équipements nécessaires (informatique soft et hard, mobilier d'accueil, de stockage et de présentation).

Les besoins en fonctionnement devront également être abordés, en particulier la ligne des prestations de service : restauration des pièces à présenter, aide à la muséographie

(réalisation de contenu pour les bornes multimédia et visuels, traductions, ...)

Le relèvement du budget de fonctionnement après cette période d'aménagement sera en adéquation avec les objectifs fixés pour la structure, tant en terme de gestion des collections (conservation préventive, programmation de restauration) que de médiation vers les publics (mise en place d'expositions et d'instrument de médiation, études et documentation, ...).



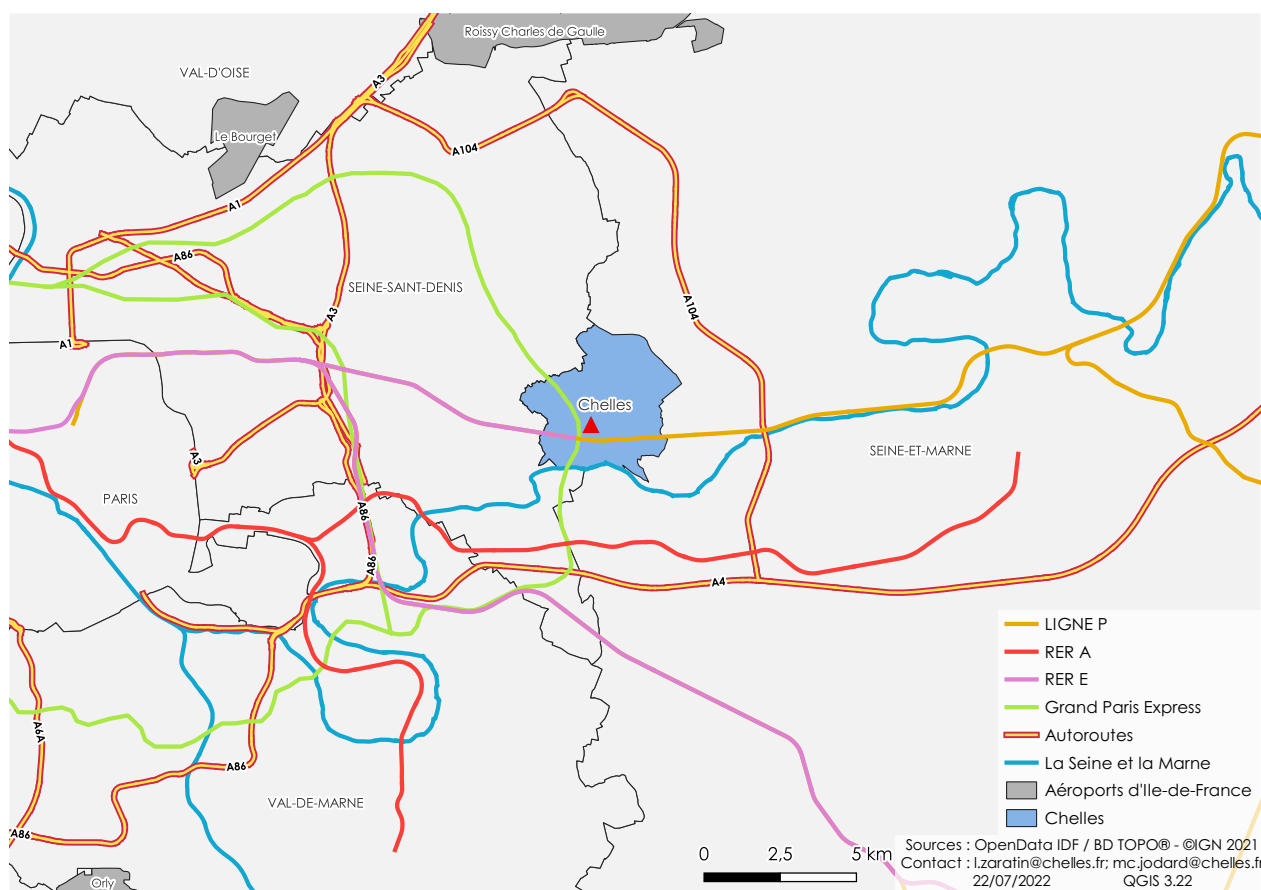


ANNEXES

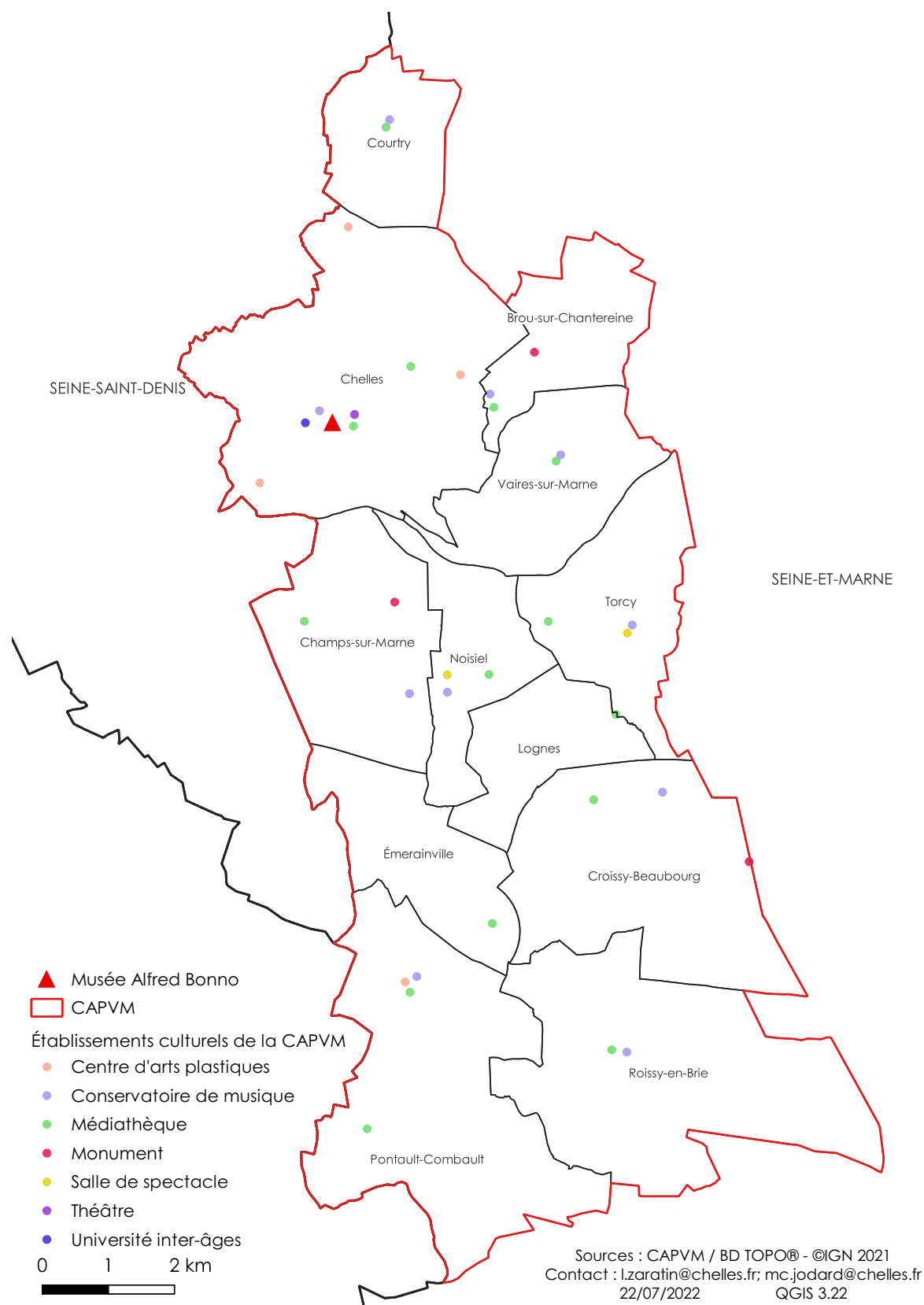


Annexe 1.

Plan de situation

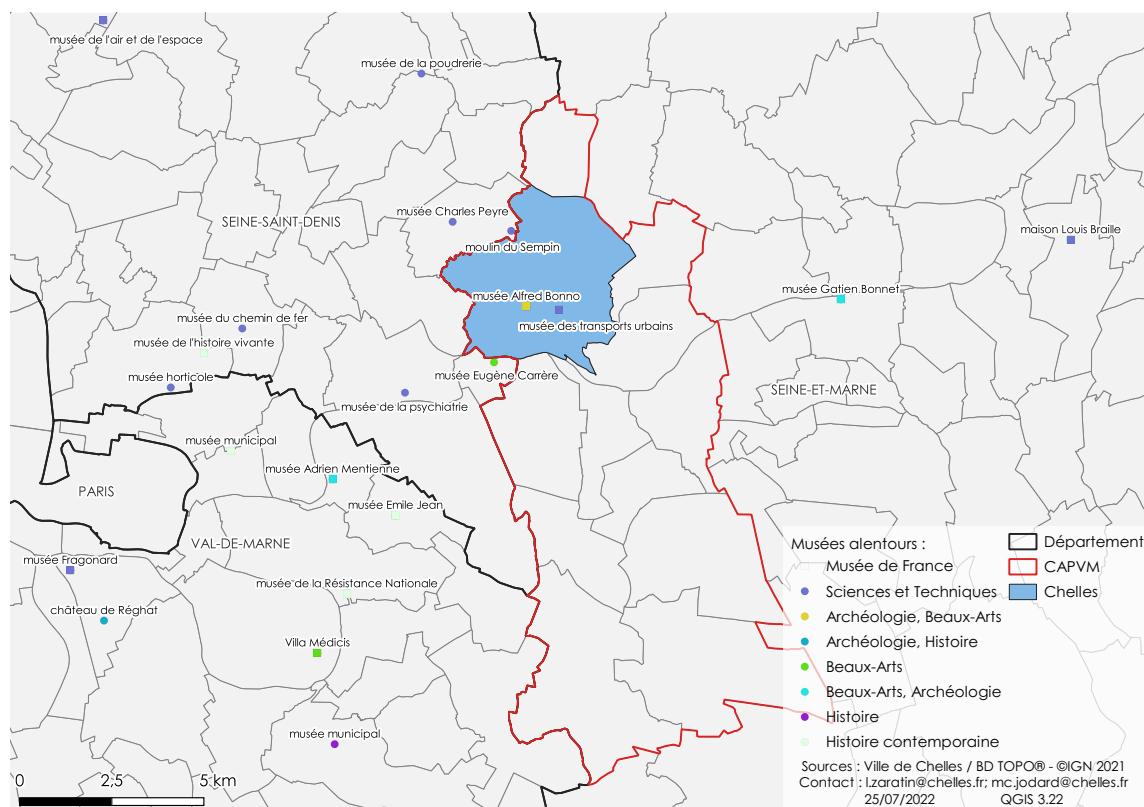


Annexe 2.

Etablissements culturels dans l'agglomération
Paris-Vallée de la Marne

Annexe 3.

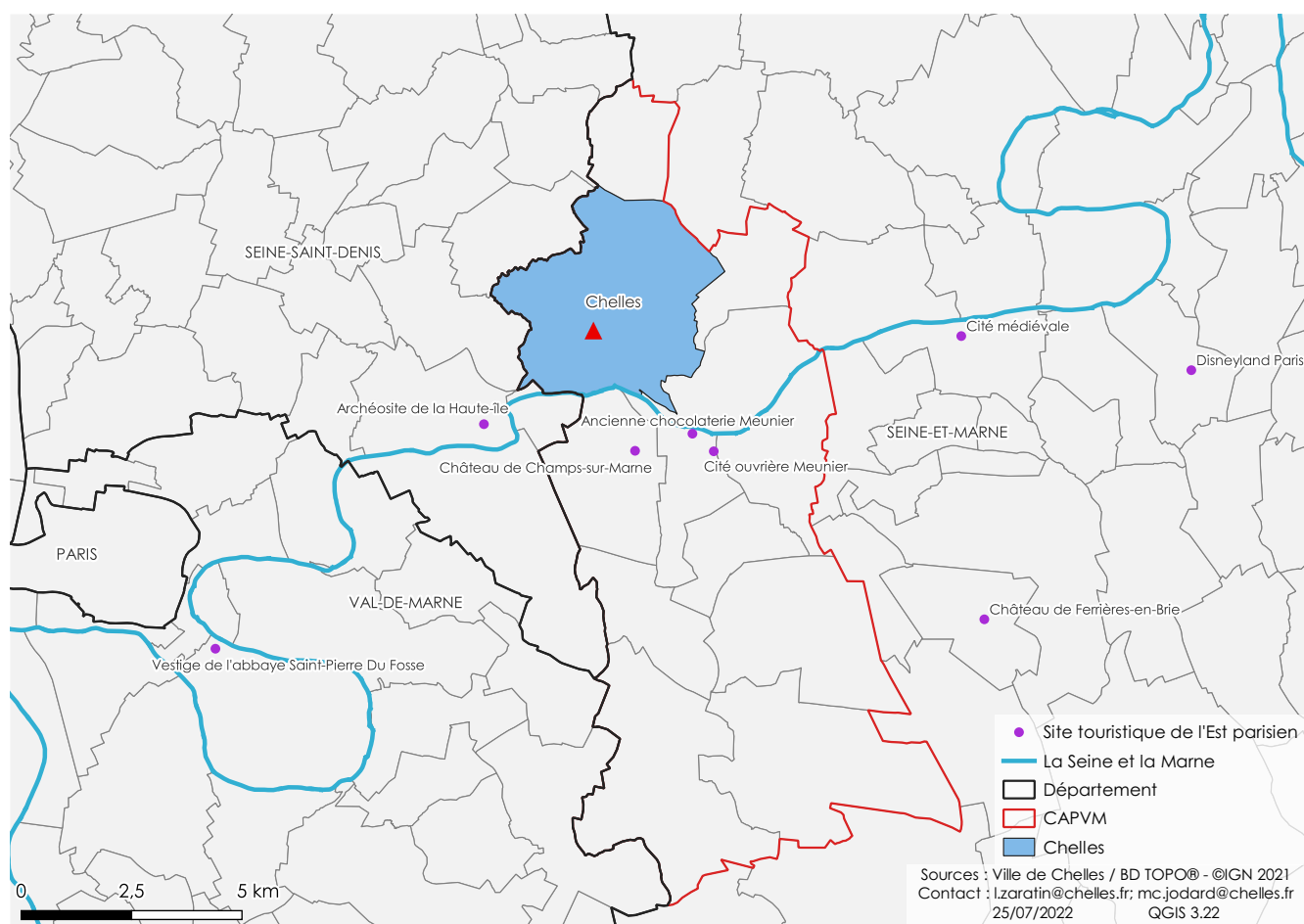
Musées dans un rayon de 15 km



DÉPARTEMENTS	VILLE	MUSÉE	COLLECTIONS	MUSÉE DE FRANCE
Seine et Marne (77)	Chelles	musée Alfred Bonno	Archéologie, Beaux-Arts	X
	Chelles	musée des transports urbains	Sciences et Techniques	X
	Coupvray	maison Louis Braille	Sciences et Techniques	X
	Lagny sur Marne	musée Gatien Bonnet	Beaux-Arts, Archéologie	X
Seine-Saint-Denis (93)	Champigny sur Marne	musée de la Résistance Nationale	Histoire contemporaine	X
	Gournay sur Marne	espace Eugène Carrère	Beaux-Arts	
	Le Bourget	musée de l'air et de l'espace	Sciences et Techniques	X
	Montfermeil	moulin du Sempin	Sciences et Techniques	
	Montfermeil	musée Charles Peyre	Sciences et Techniques	
	Montreuil	musée horticole	Sciences et Techniques	
	Montreuil	musée de l'histoire vivante	Histoire contemporaine	X
	Neuilly sur Marne	musée de la psychiatrie	Sciences et Techniques	
	Nogent sur seine	musée municipal	Histoire contemporaine	X
	Rosny sous bois	musée du chemin de fer	Sciences et Techniques	
	Rosny sous bois	musée de l'histoire vivante	Histoire contemporaine	
	Sevran	musée de la poudrerie	Sciences et Techniques	
Val-de-Marne (94)	Bry sur Marne	musée Adrien Mentienne	Beaux-Arts, Archéologie	X
	Maison-Alfort	musée Fragonard	Sciences et Techniques	X
	Maison-Alfort	château de Réghat	Archéologie, Histoire	
	Saint-Maur-des-Fossés	Villa Médicis	Beaux-Arts	X
	Sucy-en-Brie	musée municipal	Histoire	
	Villiers sur Marne	musée Emile Jean	Histoire contemporaine	X

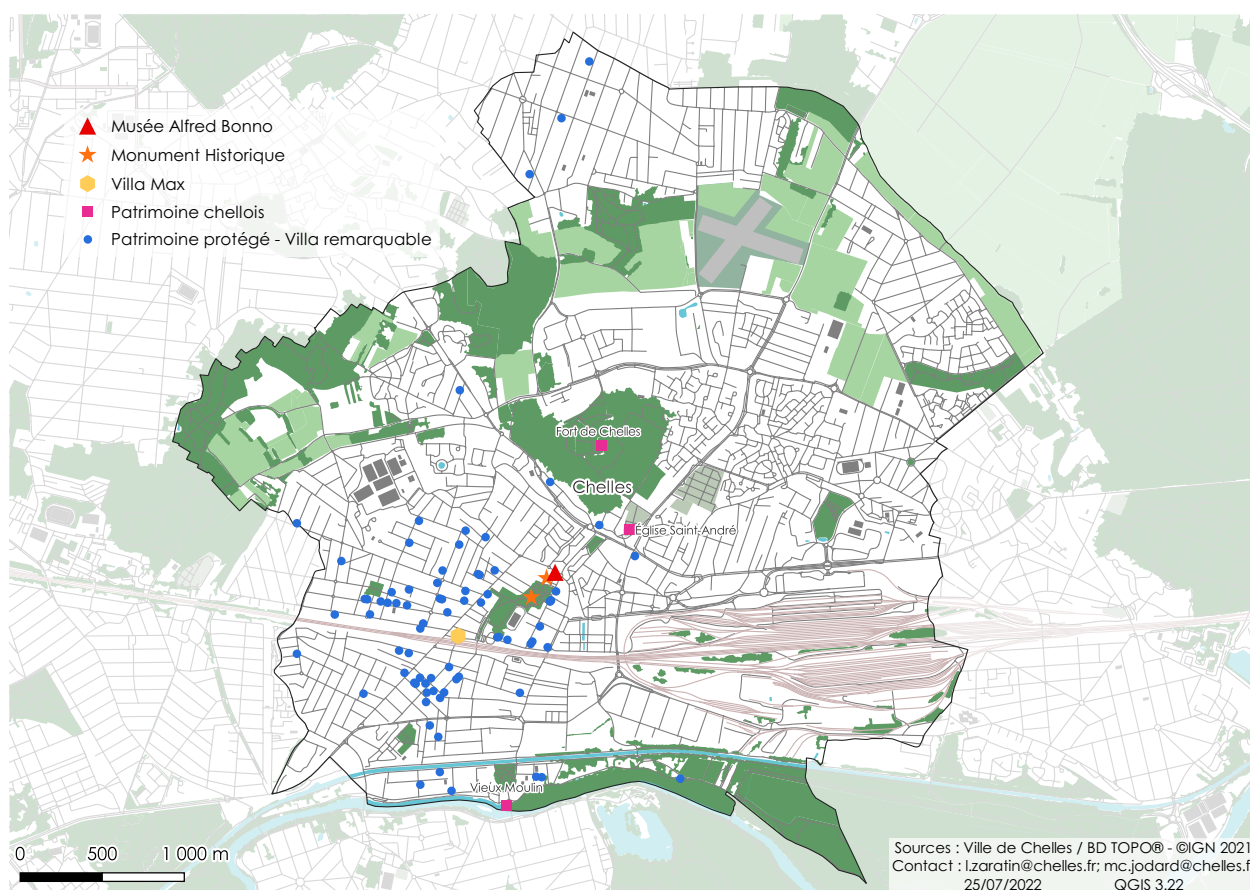
Annexe 4.

Environnement patrimonial dans un rayon de 15 km



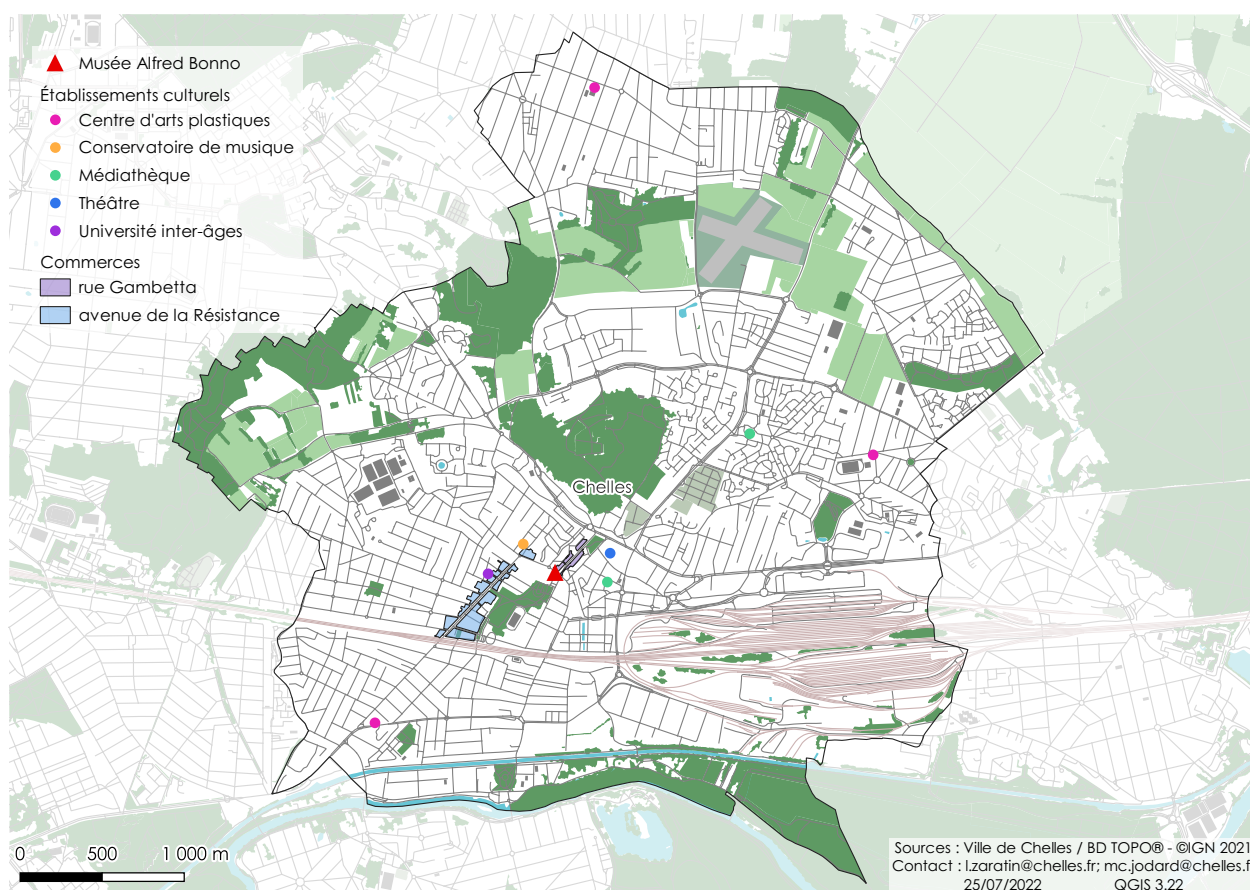
Annexe 5.a

Environnement patrimonial dans la ville



Annexe 5.b

Etablissements culturels dans la ville



Annexe 6.

Recensement des pièces du musée



Superficie totale

Surface totale du bâtiment du musée : 868m² mais seuls 664.5m² sont utilisables (*caves et greniers au-dessus des salles accueillant du public ne peuvent être utilisés pour des raisons d'accessibilité et de sécurité*).

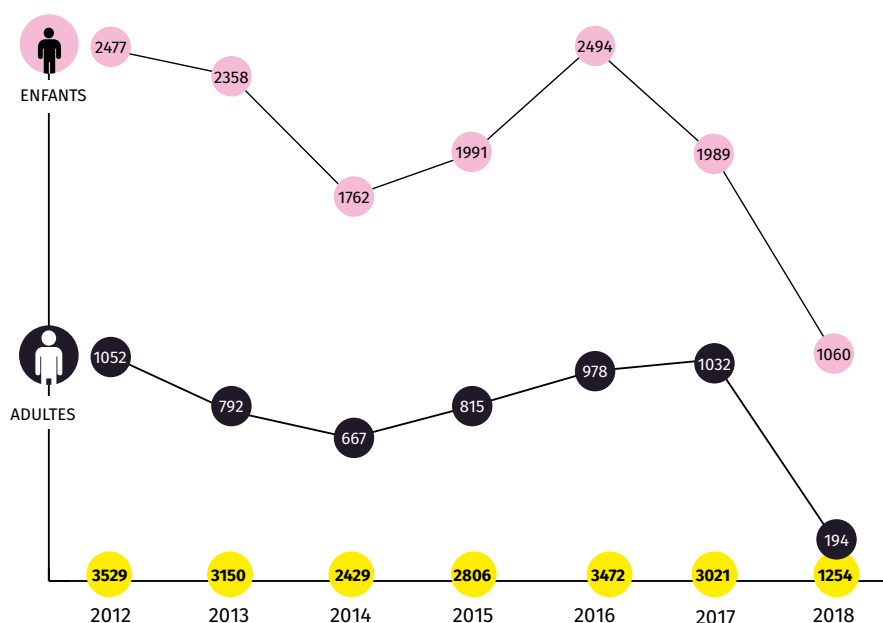
N.B : ATTENTION, la surface en m² ne reflète qu'en partie les capacités d'un certain nombre de réserves : la surface sous plafond de 4 mètres de certaines pièces permettant un stockage de 60 % supérieur à une hauteur standard. Le bâtiment actuel est arrivé à sa quasi-saturation ; Les pièces hautes sont indiquées ci-dessous par un surlignage vert, les numéros correspondent aux positions sur le plan. Les pièces hautes sont indiquées ci-dessous par un surlignage vert, les numéros correspondent aux positions sur le plan.

Zones d'exposition musée	199m²	30%
dont	29 Salle tissu	57m ²
	2 Salle centre est	19.5m ²
	4 Salle centre ouest	15.5m ²
	7 aile ouest	97m ²
	8 Extension ouest	10m ²
Réserves des collections musée	1m²	7.5%
dont	3 Salle lapidaire	9.5m ²
	5 Salle archéologie	13.5m ²
	32 Salle tableau	14m ²
Réserves matériel musée	48m²	7.5%
dont	23 Réserve atelier	6.5m ²
	9, 10 Réserve matériel	12.5m ²
	12 Réserve entretien	29m ²
Bureaux	16m²	2.5%
dont	17 Bureau archéologie musée	16m ²
Réserves mobilier archéologique	70m²	10.5%
dont	25 Etage logement est	27.5m ²
	16 Salle froide	11m ²
Réserves matériel archéologique	100m²	15%
dont	26 Grenier aile est	97m ²
	Couloir aile est	3m ²
Salles de travail et d'études	93m²	14%
dont	20 Bureau archéologie	13m ²
	22 Atelier	12m ²
Confort : toilettes, chaudière	14m²	3%

Dégagement et couloir	73.5m²	11%
dont	1 Entrée	29m ²
	11 Escalier	20.5m ²
	6 Salle triangulaire	24m ²
<i>(les dégagements sont utilisables en partie en tant que zones d'exposition (panneaux, accueil))</i>		
Bureaux	6m²	2.5%
dont	17 Bureau archéologie musée	16m ²
Réserves des collections archéologiques	370m²	64.5%
dont	25 Etage logement est	27.5m ²
	16 Salle froide	1m ²
	Crèche Dolto	150m ²
	Espace vert	50m ²
	Fort de Chelles	100m ²
	23 Réserve atelier	6.5m ²
Réserves matériel archéologique	100m²	17.5%
dont	26 Grenier aile est	97m ²
	19 Couloir aile est	3m ²
Salles de travail et d'études	74.5m²	13%
dont	20 Bureau archéologie	13m ²
	22 Atelier	12m ²
	21 Sas d'entrée	22.5m ²
	13 Salle polyvalente	16.5m ²
	14 Zone de traitement	10.5m ²
<i>(Les salles de travail sont occupées en partie par du stockage de mobilier archéologique ou du matériel, faute de place pour environ 20m² soit 3.5%).</i>		
Confort : Toilettes, chaudière	14m²	2.5%

Annexe 7.

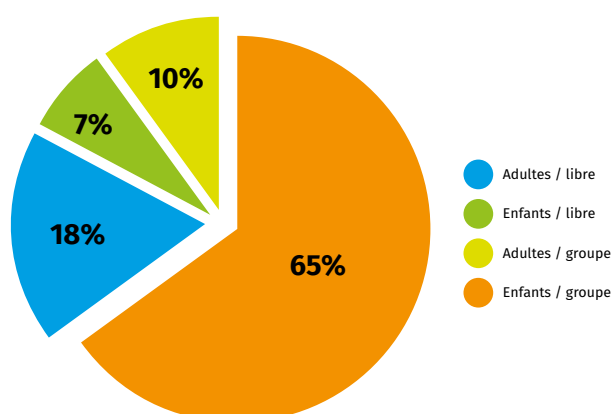
Fréquentation 2014-2018



Annexe 8.

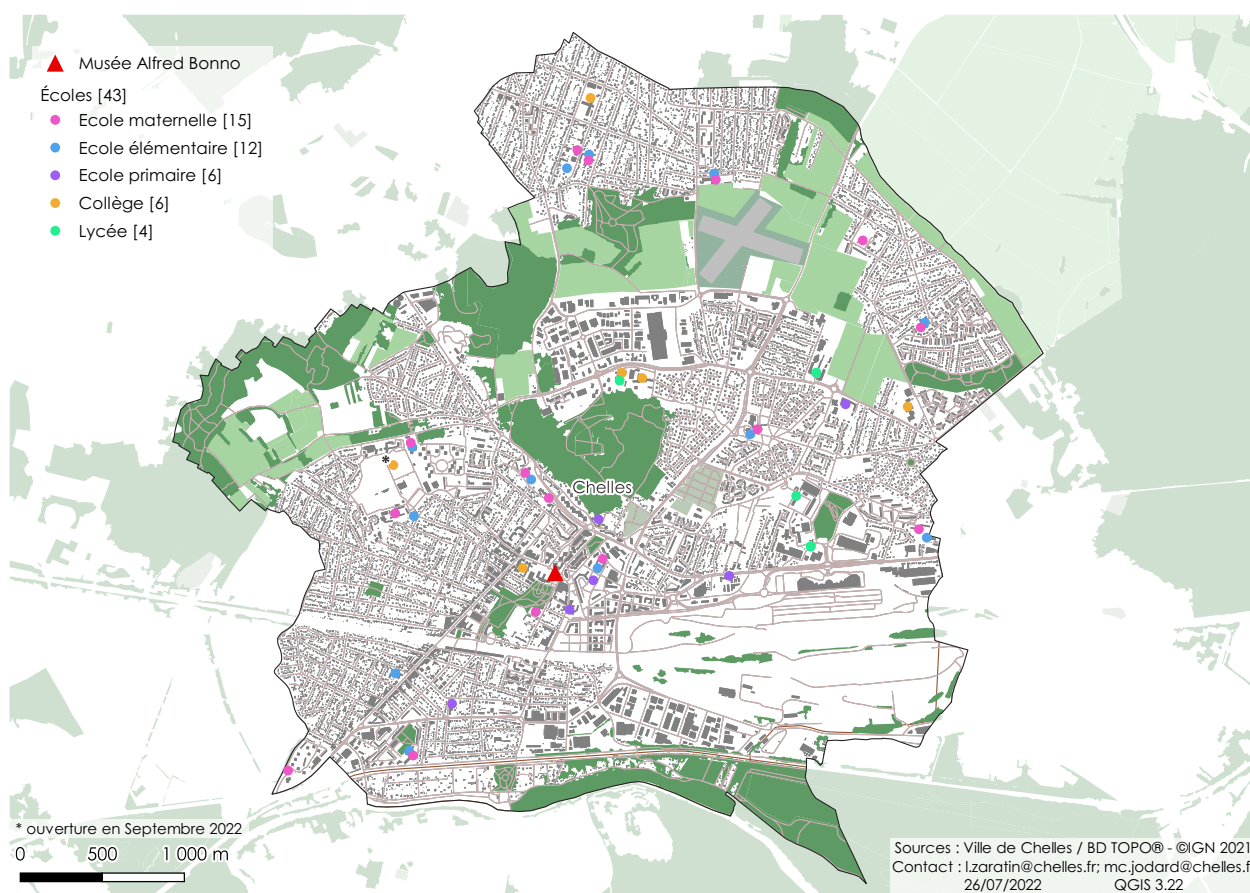
Répartition fréquentation 2014-2018

ANNÉES	LIBRE		GROUPES		TOTAL	CLASSES		
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants		Animations	Chelles	JEP
2012	491	174	561	2303	3629	96	20	La mairie-école
2013	376	87	416	2271	3150	94	42	Les clefs du Patrimoine
2014	386	151	281	1611	2429	64	35	Au fil de l'eau
2015	425	115	390	1876	2806	65	36	Objets à histoires (Attentats)
2016	616	246	362	2248	3472	90	57	L'archéologie c'est quoi ?
2017	96	39	936	1950	321	72	32	Du territoire à la Ville
2018	67	25	127	1035	1254	40	29	Musée des caisses (Eglises)



Annexe 9.

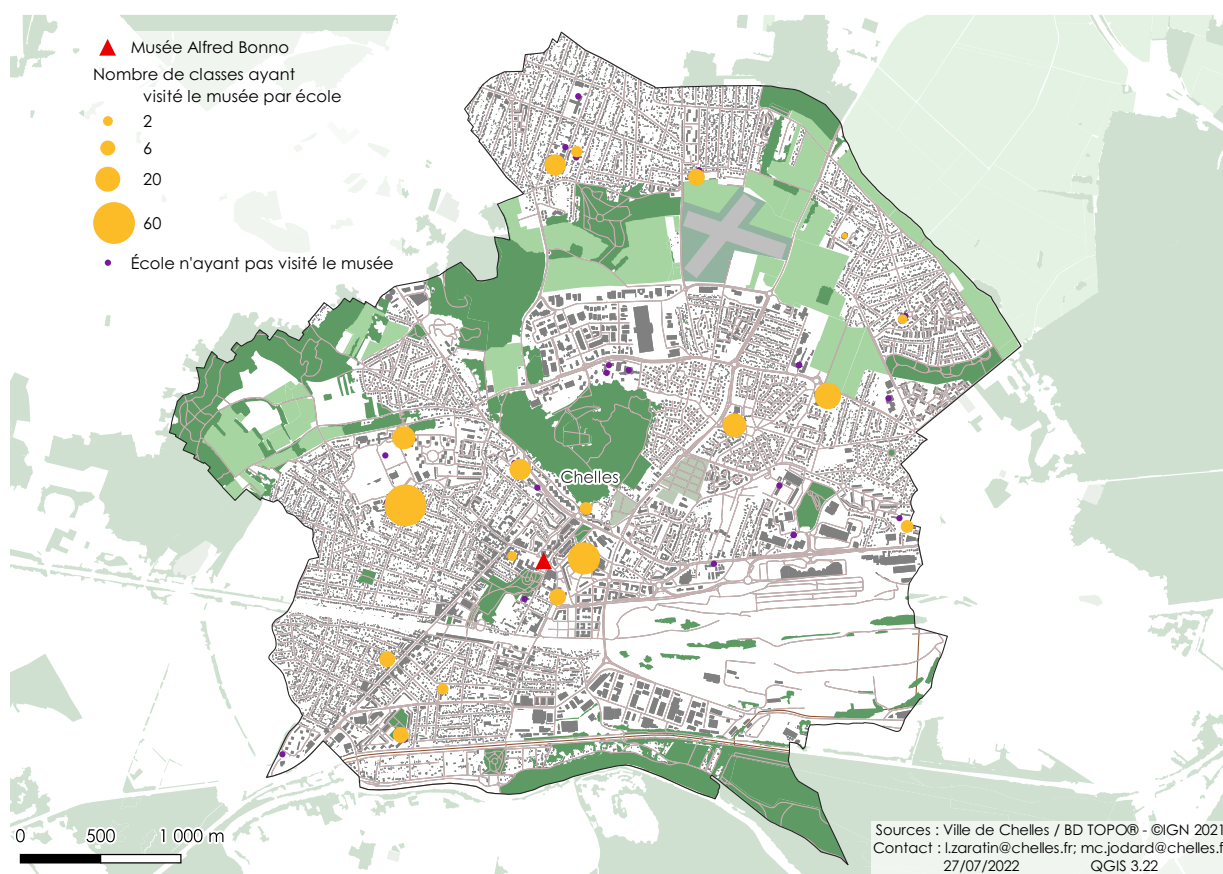
Répartition des établissements scolaires chellois



Annexe 10.

Fréquentation par établissements chellois

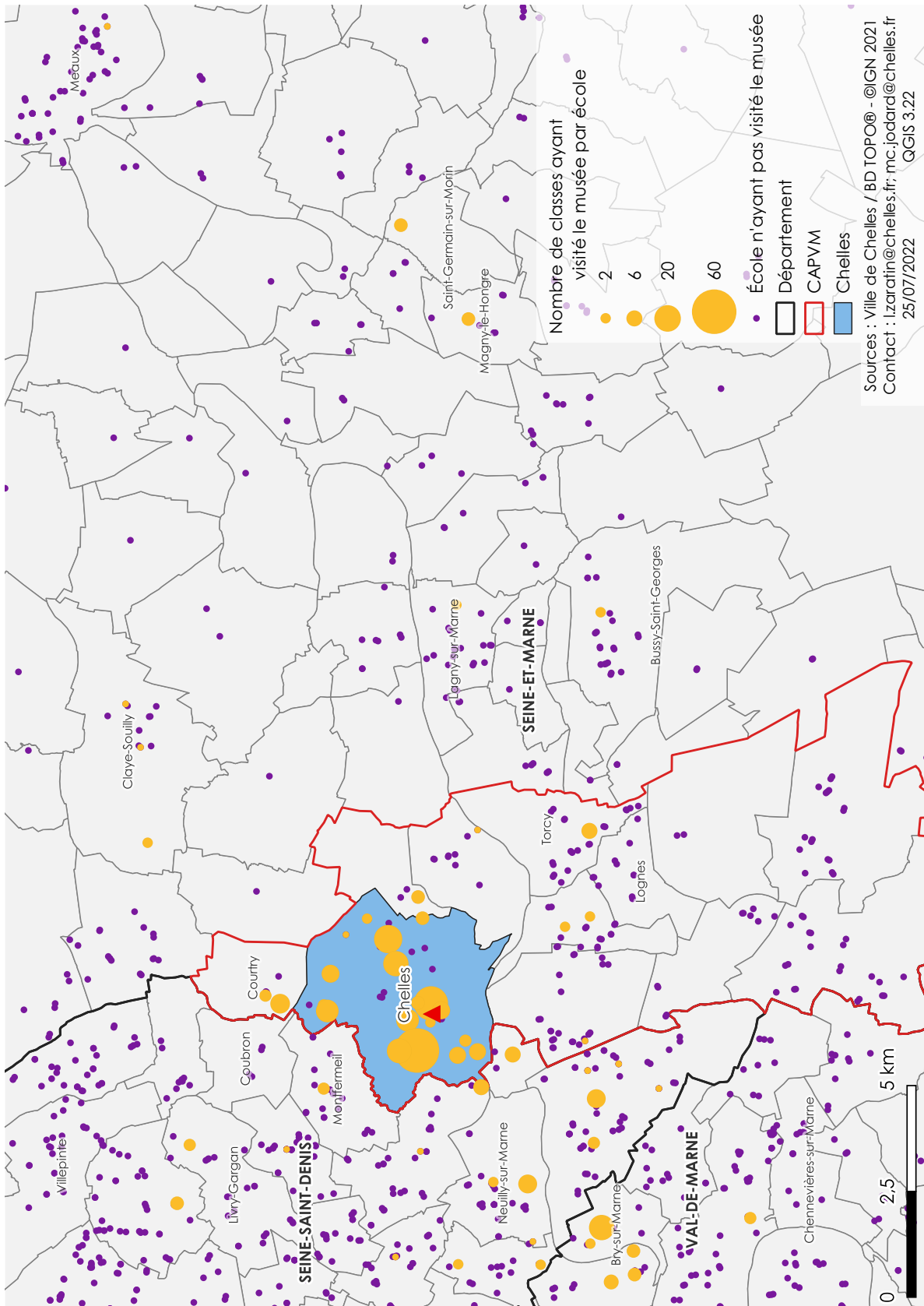
ÉTABLISSEMENTS	2018	2017	2016	2015	2014	TOTAL
Delambre		2	1			3
Fournier	15	14	23	6	2	60
Calmette		4	4	4	2	14
Bickart		1	4	5	4	14
Chappe		2	2	2	2	8
Curie	10	6	7	9	3	35
Jules Ferry				6	1	7
Pasteur	2	1				3
Gasnier Guy	2				2	4
Les Aulnes		5	7	2	3	17
Vieux Colombier					2	2
Les Tournelles		1	1	6		8
Grande Prairie		1	2	4		7
Docteur Roux		3	10	2	8	23
Mont Chalâts		6	4	4	4	18
Arcades Fleuries			3	1		4
Weczerka collègue				2		2
Chantereine				1		1
TOTAL	29	46	68	51	33	227



Annexe 11.

Fréquentation par établissements hors Chelles

ÉTABLISSEMENTS	2018	2017	2016	2015	2014	TOTAL
Delambre		2	1			3
Fournier	15	14	23	6	2	60
Calmette		4	4	4	2	14
Bickart		1	4	5	4	14
Chappe		2	2	2	2	8
Curie	10	6	7	9	3	35
Jules Ferry				6	1	7
Pasteur	2	1				3
Gasnier Guy	2				2	4
Les Aulnes		5	7	2	3	17
Vieux Colombier					2	2
Les Tournelles		1	1	6		8
Grande Prairie		1	2	4		7
Docteur Roux		3	10	2	8	23
Mont Chalâts		6	4	4	4	18
Arcades Fleuries			3	1		4
Weczerka collège				2		2
Chantereine				1		1
TOTAL	29	46	68	51	33	227

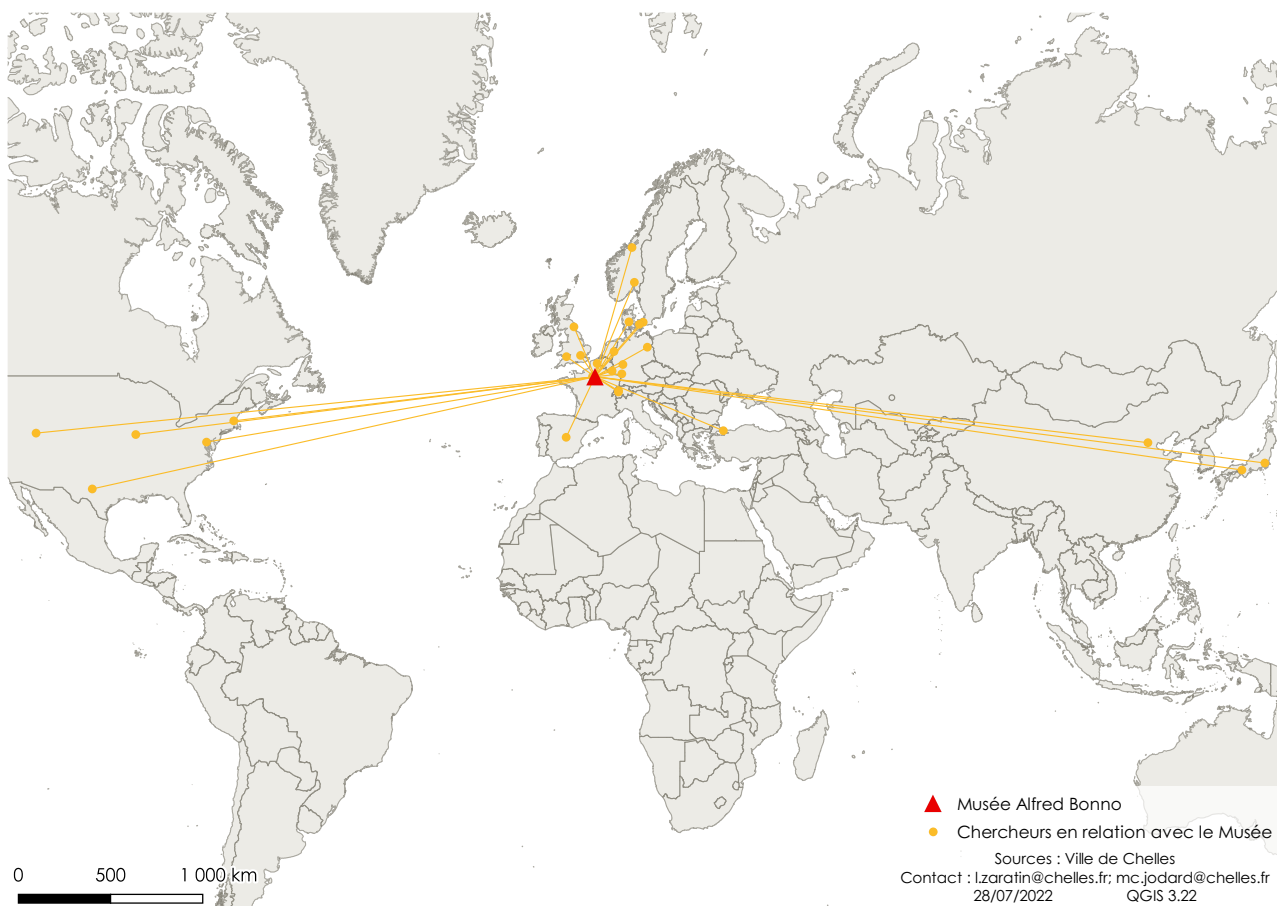


Annexe 12.

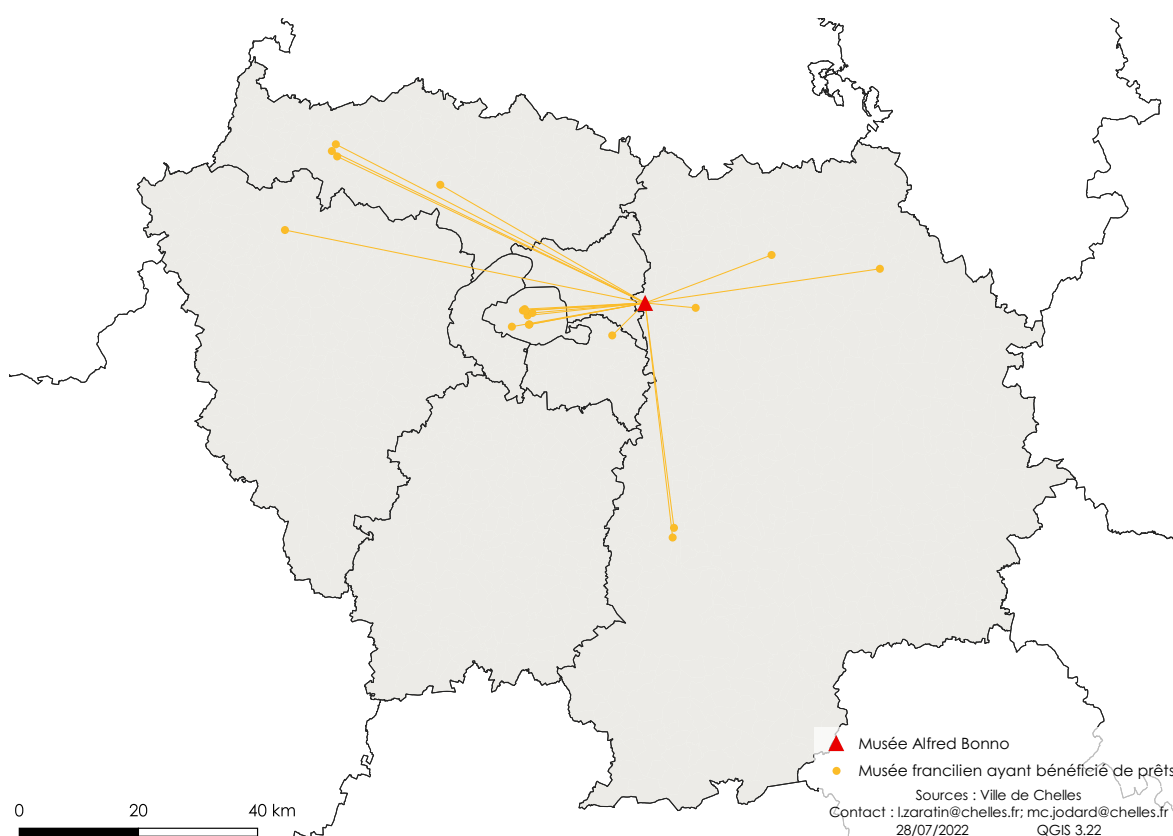
Rayonnement national et international

(origine des chercheurs comprenant Chelles dans leurs études)

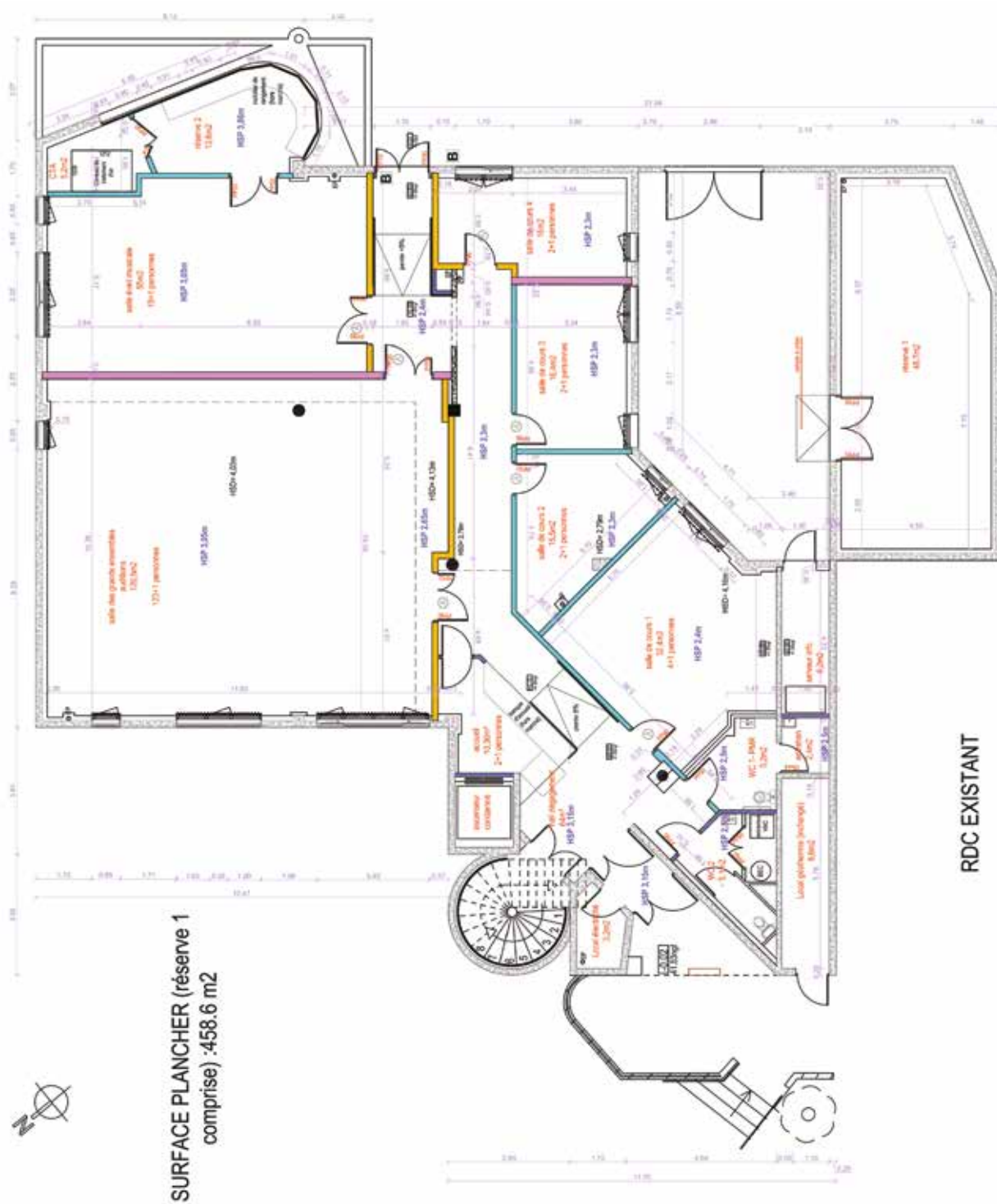
INSTITUTION	VILLE	PAYS (ÉTATS)
Musée archéologique de Berlin	Berlin	 Allemagne
Musée archéologique	Francfort	 Allemagne
Université d'études juives	Heidelberg	 Allemagne
Musée du tissu	Pekin	 Chine
Université de Copenhague	Copenhague	 Danemark
École Colding de design	Soro	 Danemark
Centre de conservation de Velje	Velje	 Danemark
Centre de Sciences Humaines et Sociales	Madrid	 Espagne
Université de Lille	Lille	 France
École des chartes	Paris	 France
Écoles des hautes études en sciences sociales	Paris	 France
Museum d' Histoire Naturelle	Paris	 France
Archives nationale	Paris	 France
Musée d'Archéologie Nationale	Saint Germain-en - Laye	 France
Musée de Sèvres	Sèvres	 France
Musée national	Cardiff	 Grande Bretagne
British Museum	Londres	 Grande Bretagne
Université de Newcastle	Newcastle	 Grande Bretagne
Université de Kobe	Kobe	 Japon
Université de Tokyo	Tokyo	 Japon
Centre National du Livre	Luxembourg	 Luxembourg
Université d'Oslo	Trodheim	 Norvège
Université dde Norvège	Oslo	 Norvège
Atelier Van Lepen	Gelselaar	 Pays bas
Université de Berne	Berne	 Suisse
Fondation Abegg	Riggisberg	 Suisse
Musée Topkapi	Istanbul	 Turquie
Université du Maryland	Adelphi	 USA (Maryland)
Université d'Harvard	Cambridge	 USA (Massachusset)
Université du Missouri	Saint Louis	 USA (Missouri)
Eglise Chrétienne Irlandaise	San Angelo	 USA (Texas)
Université d'Utha	Salt lake City	 USA (Utha)



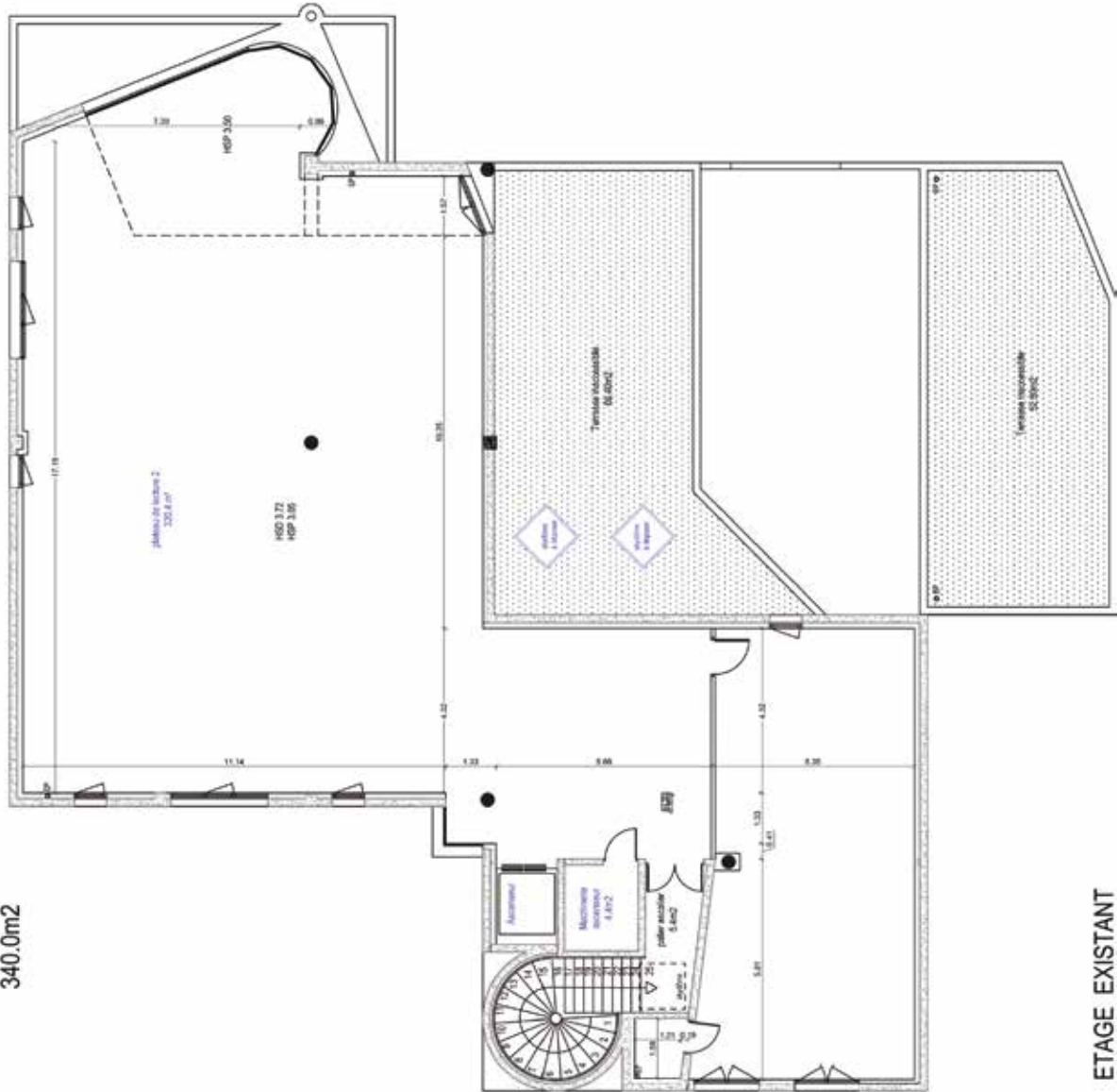
Annexe 13. Prêt de collection pour expositions



Annexe 14. Plan actuel du bâtiment à occuper



SURFACE PLANCHER :
340.0m²



Annexe 15.

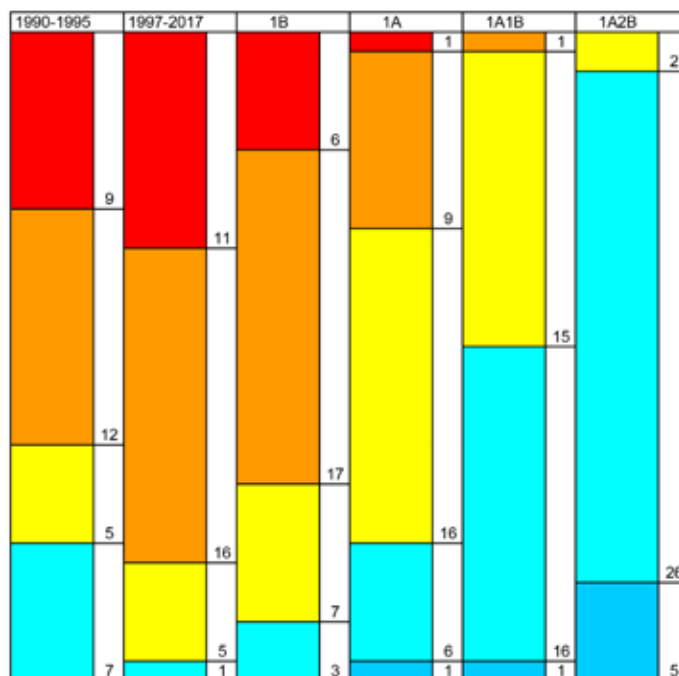
Comparatif des espaces au sein du musée

— présent
— partiel/option
— absent

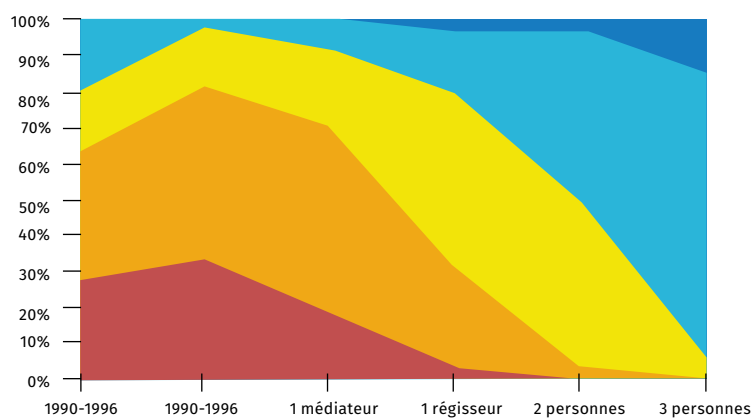
ACCÈS	FONCTIONS	VOCATION DES LOCAUX	BÂTIMENT ACTUEL	BÂTIMENT FUTUR
Public	Services	accueil	présent	présent
		accès handicapés	absent	présent
		sanitaires publics	absent	présent
		vestiaires	absent	présent
		espace information	absent	présent
		billetterie	absent	partiel/option
		boutique	absent	partiel/option
	exposition	permanente	présent	présent
		temporaire	absent	présent
		espace actualité	absent	présent
Semi-public	Médiation culturelle	salle pédagogique	absent	présent
		salle de conférence	absent	présent
	Recherche	espace consultation	partiel/option	présent
		espace consultation	partiel/option	présent
		bibliothèque	partiel/option	présent
	Circulation des collections	sas transit	partiel/option	présent
		quarantaine	absent	présent
		quai de déchargement	absent	présent
Privé	Gestion des collections	salle de traitement	partiel/option	présent
		salle d'étude	absent	présent
		salle prise de vue	absent	partiel/option
	Stockage	stockage objets non patrimoniaux	présent	présent
		réserves	présent	présent
		réserve sèche	absent	présent
		réserve humide	absent	présent
		réserve documentation	absent	présent
	Administration conservation	bureau conservation	partiel/option	présent
		bureau régisseur	partiel/option	présent
		bureau médiation	partiel/option	présent
		salle de réunion	absent	partiel/option
	Technique	stockage matériel	présent	présent
		sanitaire personnel	présent	présent
		salle commune	partiel/option	présent
		locaux technique	partiel/option	présent
		atelier	partiel/option	présent
		couloirs	absent	présent

Annexe 16.a

Évolution d'accomplissement des missions



	NON FAIT	INSUFFISANT	À AMÉLIORER	SATISFAISANT	EXCELLENT
1990-1996	9	12	5	7	0
1996-2017	11	16	5	1	0
1 médiateur	6	17	7	3	0
1 régisseur	1	9	16	6	1
2 personnes	0	1	15	16	1
3 personnes	0	0	2	26	5



Annexe 16.b

Évolution du niveau de réalisation des missions au cours des trente dernières années en fonction des moyens humains et projections en fonction de postes créés

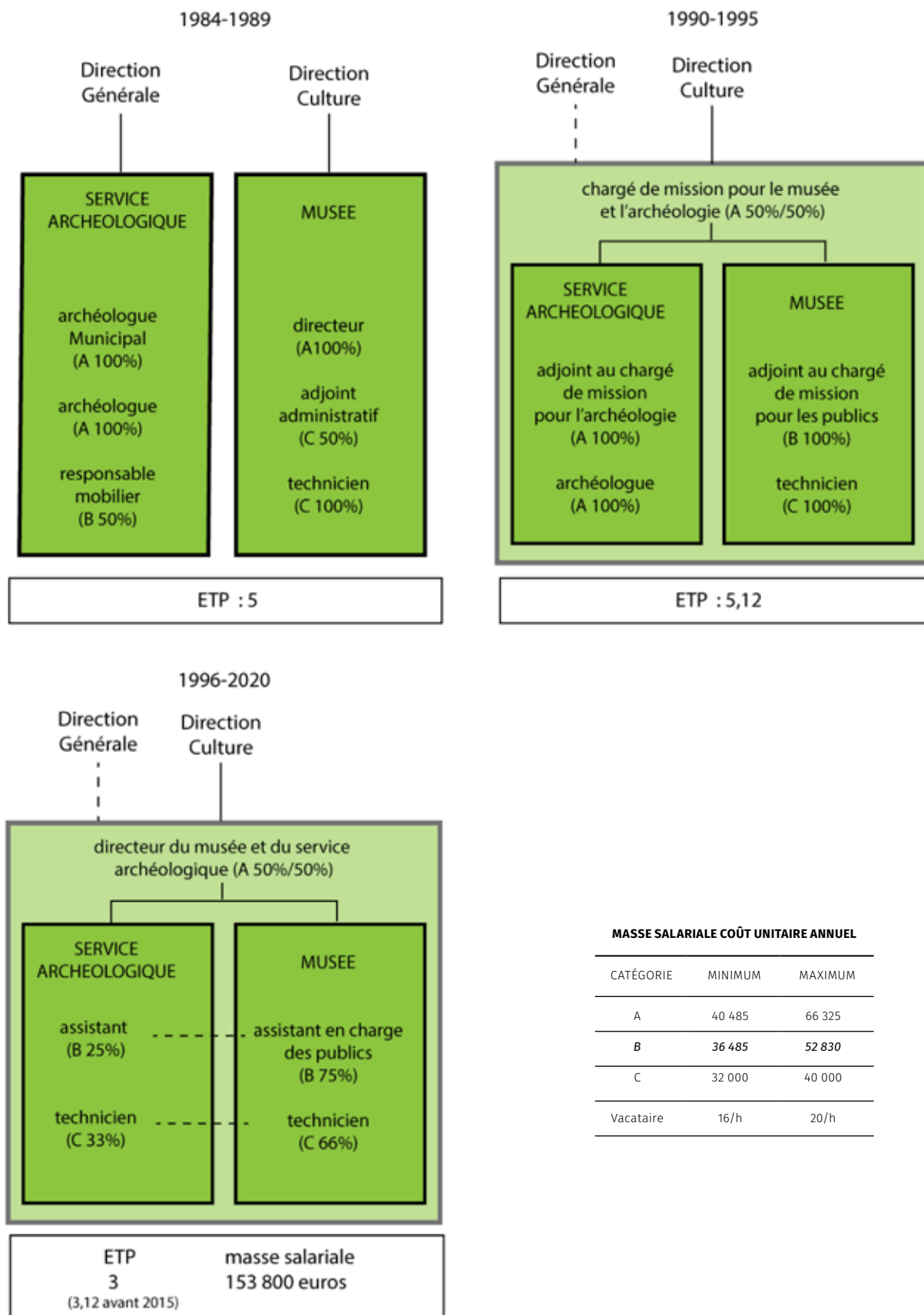
— non fait
— insuffisant
— à améliorer
— satisfaisant
— excellent

	CAT.	1990-1995 : 5	1995-2017 : 3	1 méd	1 rég	1 méd 1 rég	1 méd 1 rég 1 archéo
MUSÉE - conservation							
TENUE À JOUR DE L'INVENTAIRE	A	insuffisant	à améliorer	satisfaisant	excellent	excellent	excellent
CHANTIER DES COLLECTIONS	A	non fait	non fait	insuffisant	à améliorer	satisfaisant	excellent
CONSERVATION PRÉVENTIVE	A	insuffisant	insuffisant	insuffisant	satisfaisant	satisfaisant	excellent
RESTAURATION	A	insuffisant	non fait	insuffisant	à améliorer	satisfaisant	satisfaisant
REST TISSUS ET MH	A ext	à améliorer	à améliorer	à améliorer	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
ENRICHISSEMENT	A	non fait	non fait	non fait	insuffisant	à améliorer	satisfaisant
ÉTUDES							
ÉTUDES OBJETS	A	non fait	non fait	non fait	insuffisant	à améliorer	satisfaisant
PARTICIPATION RÉSEAU	AB	non fait	non fait	non fait	insuffisant	à améliorer	satisfaisant
CAPACITÉ RÉPONSE	AB	insuffisant	insuffisant	insuffisant	à améliorer	à améliorer	satisfaisant
PUBLICS							
OUVERTURE PUBLIC	B	insuffisant	insuffisant	à améliorer	à améliorer	satisfaisant	satisfaisant
ACTIONS D'ÉDUCATION	B	insuffisant	à améliorer	satisfaisant	à améliorer	satisfaisant	excellent
ACTIONS FAMILLE	B	non fait	insuffisant	à améliorer	insuffisant	à améliorer	satisfaisant
EXPOSITION TEMPORAIRE	AB	non fait	non fait	insuffisant	insuffisant	à améliorer	satisfaisant
RENOUVELLEMENT EXPO PERMANENTE	AB	insuffisant	insuffisant	insuffisant	insuffisant	à améliorer	satisfaisant
DIFFUSION COMMUNICATION	AB	non fait	non fait	insuffisant	insuffisant	à améliorer	satisfaisant
ADMINISTRATION							
DIRECTION FILIÈRE CULTURELLE	A	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
PRÉSENCE SERVICE ÉDUCATIF	B	insuffisant	insuffisant	à améliorer	insuffisant	à améliorer	satisfaisant
PSC	A	non fait	non fait	à améliorer	à améliorer	satisfaisant	satisfaisant

		CAT.	1990-1995 : 5	1995-2017 : 3	1 méd	1 rég	1 méd 1 rég	1 méd 1 rég 1 archéo
ARCHEOLOGIE - gestion sous-sol								
	PARTICIPATION DIAG FOUILLE	AB						
	OBSERVATION SAUVETAGE	AB						
	FOUILLES	A						
	CARTE ARCHÉOLOGIQUE	AB						
ÉTUDES								
	EXPLOITATION DONNÉES ANNUELS	AB						
	EXPLOITATION DONNÉES PASSIF	AB						
	ÉTUDES SPÉCIALISÉES	A EXT						
	CAPACITÉ RÉPONSE	AB						
CONSERVATION								
	INVENTAIRE	AB						
	CONSERVATION PRÉVENTIVE	AB						
	STABILISATION	A ext						
VALORISATION								
	PUBLI SPÉ	A						
	COLLOQUES	A						
	MÉDIATION	AB						
	CONSEIL AMÉNAGEUR	A						

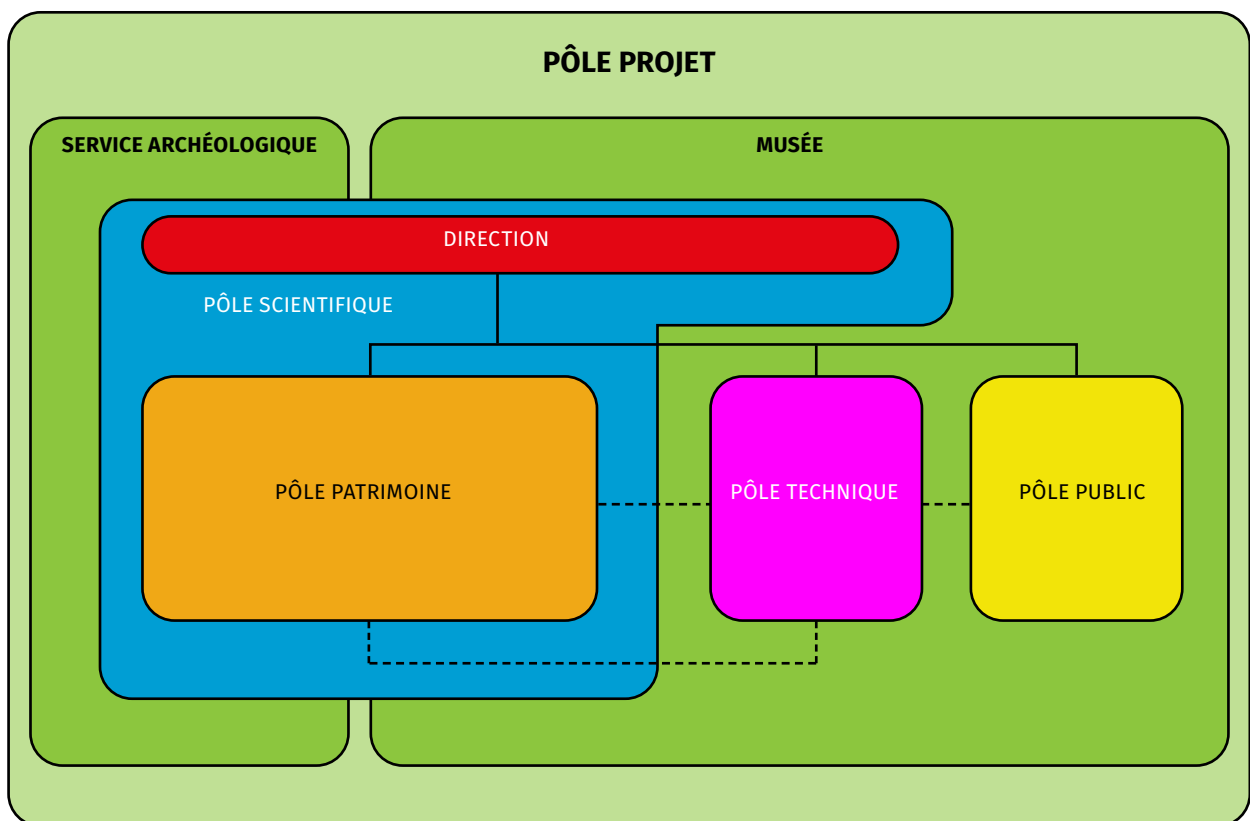
Annexe 17.

Évolution des organigrammes des services Archéologie et Musée de 1984 à 2020



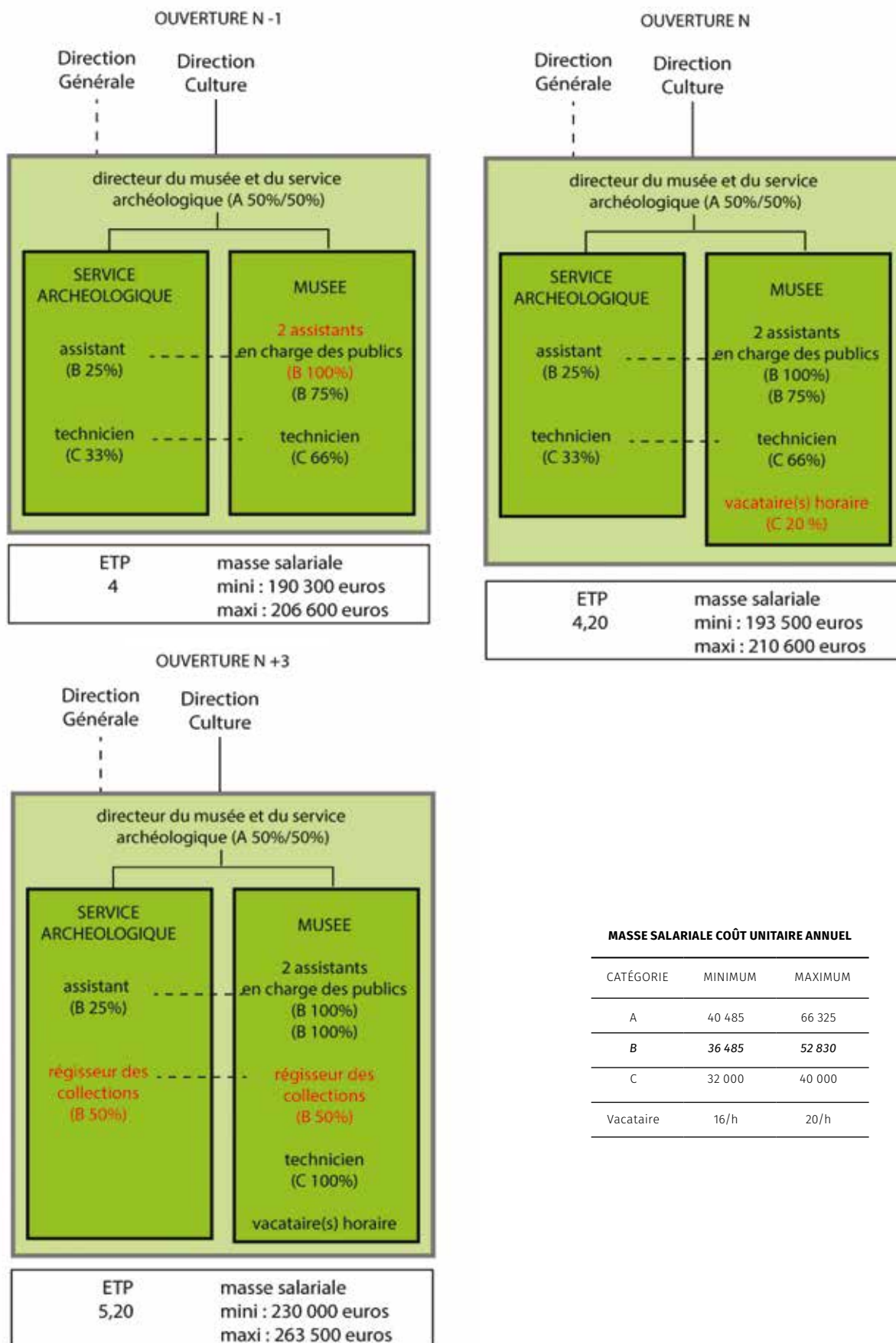
Annexe 18.

Organigramme fonctionnel des services Archéologie et Musée projetés



Annexe 19.

Projection d'évolution de l'organigramme des services Archéologie et Musée en fonction des axes du PSC



Annexe 20.

BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

Budget d'investissement Musée d'archéologie Alfred Bonno Chelles				
Etude de programmation - Musée Alfred Bonno				
Estimation des travaux				
COÛT DES TRAVAUX				
	Description	Surf. / Qtés	Ratio moy.	Coût HT
RÉHABILITATION EXISTANT				1 072 243 €
Aménagements extérieurs				167 000 €
Démolition				40 000 €
Clos-couvert, ravalement, changement des menuiseries				257 871 €
	Ravalement façade ENTREE (N/O)	188 m²	160 €	30 016 €
	Ravalement façades ARRIERE (N/E)	204 m²	160 €	32 656 €
	Ravalement façades ARRIERE (S/O)	94 m²	160 €	15 072 €
	Ravalement façades ARRIERE (S/E)	109 m²	160 €	17 472 €
	Bâche ou peinture façade ENTREE (N/O)	188 m²	50 €	9 380 €
	Bâche ou peinture façades ARRIERE (N/E)	204 m²	50 €	10 205 €
	Bâche ou peinture façades ARRIERE (S/O)	94 m²	50 €	4 710 €
	Bâche ou peinture façades ARRIERE (S/E)	109 m²	50 €	5 460 €
	Réfection toitures végétalisées	120 m²	500 €	59 900 €
	Changement des menuiseries	30	2 500 €	73 000 €
Travaux d'amélioration	Pose d'occultants sur les menuiseries			12 452 €
Restructuration intérieure				594 920 €
	Accueil RDC, compris vestiaires, sanitaires, boutique, point cafétéria	83,20 m²	800 €	66 560 €
	Espace d'exposition (RDC)	347,00 m²	800 €	277 600 €
	Travail/ Consultation	79,90 m²	800 €	63 920 €
	Scolaire	48,60 m²	400 €	19 440 €
	Conservation	102,10 m²	400 €	40 840 €
	Administration	96,90 m²	800 €	77 520 €
	Locaux techniques / logistique	24,00 m²	400 €	9 600 €
	Circulation	49,30 m²	800 €	39 440 €
NOUVELLES CONSTRUCTIONS				219 300 €
Remplacement ascenseur existant				90 000 €
Création escalier secours supplémentaire				10 000 €
Couverture et aménagement de la courette				119 300 €
TOTAL TRAVAUX HT RESTRUCTURATION DU MUSÉE		831 m²	1 554 €	1 291 543 €
		Surf. / Qtés	Ratio moy.	Coût HT
SCENOGRAPHIE				686 000 €
Scénographie et muséographie des nouvelles salles d'expositions				686 000 €
	Espaces d'expositions permanentes	207,00 m²	2 000 €	414 000 €
	Espace immersif (tissus)	20,00 m²	4 000 €	80 000 €
	Espaces d'expositions temporaires	120,00 m²	1 600 €	192 000 €
TOTAL TRAVAUX HT RESTRUCTURATION+SCENOGRAPHIE DU MUSÉE		831 m²	2 380 €	1 977 543 €
	ALÉAS / HONORAIRES	ens	40%	791 017 €
	TOTAL + ALEAS			2 768 560 €
	TVA 20%			553 712 €
TOTAL TRAVAUX TTC RESTRUCTURATION+SCENOGRAPHIE DU MUSÉE+ALEAS				3 322 272 €

Projet Scientifique et culturel 2022



Contact

© juin 2022
Ville de Chelles
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77 500
Chelles

www.chelles.fr

